Développement Économique

Enseignement Supérieur

Tourisme

Attractivité du Territoire

Transports et Mobilités

Eau et Assainissement

Habitat et Renouvellement Urbain

Santé et Accès aux soins

Gestion des Déchets

Développement Durable

Proximité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communauté d'agglomération du Cotentin (EPCI)

Directeur de publication : David MARGUERITTE – Président – **Coordination :** Direction de la Communication
Rédaction : Directions de l'EPCI – **Conception graphique :** d'après aprim-caen.fr – **Illustrations :** Valérie KEGLER – **Impression :** Le Révérend
Crédits photos : Thierry HOUYEL, Antoine SOUBIGOU, Alexis MORIN, Paul WYETH, François DOURLEN, Jean-Michel ENAULT, Aymeric PICOT, Château de Carneville.

Retrouvez l'agglomération sur lecotentin.fr

« NOTRE COLLECTIVITÉ EST SUR LES BONS RAILS »

Trois ans après la création de notre collectivité, la publication de ce rapport d'activité nous permet de mesurer le chemin parcouru et le travail accompli par l'ensemble des services communautaires.
Nous pouvons être fiers de ce qui a été réalisé. L'installation de notre agglomération et l'unification de notre territoire nous ont permis de constituer l'EPCI le plus vaste (129 communes) et le plus peuplé du département (185 000 habitants). Aujourd'hui, grâce à ce travail intense, le Cotentin est désormais parfaitement identifié à l'échelle régionale en étant la quatrième entité de la Normandie.
Ce défi était ambitieux car une telle mise en place demandait des changements profonds et une harmonisation des modes de fonctionnement encore en vigueur. Nous avons su tout au long de ce mandat nous structurer tout en assurant l'essentiel : la continuité du Service Public au profit des habitants du territoire.

En 2019, le cap que nous avions fixé pour ce mandat avec le Projet de Territoire a pu prendre vie concrètement. Différents projets sont devenus réalité. Le Cotentin a ainsi affirmé son ambition d'être une grande destination touristique avec la création de sa marque « Unique par Nature ». Le Plan de Déplacements du Cotentin a commencé à dessiner la mobilité de demain avec le succès des premières expérimentations sur l'ensemble du territoire. De même, les nombreux chantiers menés pour le Développement Économique, la Santé, l'Enseignement Supérieur et la Recherche ou encore le service aux usagers portent aujourd'hui leurs fruits. L'attractivité de notre Presqu'île rayonne désormais au-delà des frontières de la Normandie.

Par ces quelques lignes, je tiens à saluer l'engagement de chacun d'entre vous, élus communautaires ou municipaux, mais aussi les équipes administratives et opérationnelles. Je suis conscient de l'investissement que vous portez au quotidien pour faire vivre le Service Public et mener les beaux projets qu'appelle notre territoire. Si beaucoup de choses ont été faites, de nombreux défis restent encore à accomplir. En cette dernière année de mandat, je sais que notre jeune institution est sur de bons rails pour son avenir.

Sans plus attendre, je vous invite à parcourir ce rapport d'activité qui témoigne, aussi bien par les mots que par les images, du travail accompli tous ensemble. L'esprit bâtisseur qui nous a rassemblé au profit de notre territoire fait partie de l'identité de notre collectivité. Aujourd'hui, notre maison commune c'est le Cotentin.

Jean-Louis VALENTIN,
Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin
(janvier 2017-juillet 2020)

Temps forts 2019

JANVIER

❶ Présentation du Projet de Territoire lors des vœux institutionnels

❷ Lancement de l'opération Foyers Témoins pour la réduction des déchets

❸ Le Pays d'Art et d'Histoire rejoint l'agglomération du Cotentin

FÉVRIER

❹ Signature du Contrat de Territoire avec la Région et le Département

❺ Soirée de présentation du territoire aux internes en médecine

❻ Lancement de la campagne : « Les lingettes ce n'est pas dans les toilettes »

MARS

❼ 2ème édition des Assises du Tourisme aux Pieux

❽ Visite du Fab Lab sur le campus universitaire

❾ Installation de Visio Relais au Pôle de Proximité des Pieux

AVRIL

❿ Ramassage des déchets sur la plage de Surtainville par les élèves

⓫ Atelier sur les météorites au Planétarium Ludiver

⓬ Présentation des PLUi

MAI

⓭ Escale de l'Hermione à Cherbourg-en-Cotentin
⓮ Lancement de l'exposition consacrée à Gustave Bazire à l'Andra
⓯ Rencontre des Intercommunalités XXL à Bayonne

JUIN

⓰ Inauguration du Pavillon des Expositions à La Cité de la Mer
⓱ 5ème édition des Paradis de Cherbourg
⓲ Remise du Label « Ville de surf » à Siouville par le Président de la Fédération Française de Surf

JUILLET

⓳ Présentation et signature du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
⓴ Mise en place d'un service de Transport à la Demande (TàD) sur le Pôle de La Saire
㉑ Fête de la crèche à Martinvast

AOÛT

㉒ Fête médiévale de Saint-Sauveur-le-Vicomte
㉓ Accueil de contrats d'apprentissage à l'agglomération
㉔ Séminaire de rentrée à l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin

Temps forts 2019

SEPTEMBRE

25 Signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture de la Manche
26 Lancement de la location de Vélos à Assistance Électrique (VAE)
27 1er atelier de travail sur « Territoire d'Industrie »

OCTOBRE

28 Rallye bio dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) à Négreville
29 Conférence des Maires à Valognes
30 Participation de l'agglomération à son 1er Océan Hackathon

NOVEMBRE

31 Inauguration de l'usine de pâles d'éoliennes LM Wind Power
32 Signature à Londres de partenariat avec le Royal Ocean Racing Club pour l'arrivée de la Fastnet Race à Cherbourg-en-Cotentin (2021-2023)
33 Forum de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

DÉCEMBRE

34 Rencontre avec les entreprises hébergées dans les locaux d'activité de l'agglomération
35 Signature du Contrat de Transition Écologique à Valognes
36 Vidéo « Mon Cotentin », carte blanche confiée à François DOURLEN

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

La Communauté d'agglomération : sa gouvernance, son organisation

Le Territoire 10
Les Compétences 10
La Gouvernance 14
Les Ressources Fonctionnelles (Administration Générale, Finances, etc.) 18

Le Projet de Territoire et les démarches de contractualisation

Le Projet de Territoire 32
La contractualisation 32
Le Contrat de Territoire de 4ème génération 33

Le Développement Économique et l'Enseignement Supérieur

Le Développement Économique 36
L'attractivité économique 36
L'Économie Sociale et Solidaire 38
L'aménagement commercial 39
L'Enseignement Supérieur et la recherche 40

Le Tourisme et les actions en faveur de l'attractivité du territoire 41

Les Transports et Mobilités

Le Plan de Déplacements du Cotentin 50
Les Grands Projets d'Aménagements 51
Le réseau urbain 53
La gestion des transports non urbains 54
Les Vélos à Assistance Électrique (VAE) et les mobilités douces 55

L'Eau et l'Assainissement – La GEMAPI

Le Cycle de l'Eau 58
La GEMAPI 60

La Gestion des Déchets, le Développement Durable et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

La Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 62
Le Développement Durable 67
Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial 69

Les PLUi, l'Habitat et les Gens du Voyage

Les PLUi 72
L'Habitat : le plan local 73
Le projet de Renouvellement Urbain 76
La politique de la ville 77
Les Gens du Voyage 78

La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité

La Santé et les dispositifs d'attractivité médicale 84
L'Accessibilité 87

La Proximité et la Transversalité

La transversalité et la coordination des politiques publiques 90
Les services de Proximité 92
Les services communs 93
La Petite Enfance et la Jeunesse 95

Le Conseil de Développement et la plateforme participative

Le CoDev 98
La plateforme participative « J'en parle » 99

La Communauté d'agglomération : sa gouvernance, son organisation

Le Territoire 10
Les Compétences 10
La Gouvernance 14
Les Ressources Fonctionnelles (Administration Générale, Finances, etc.) 18

185 000
HABITANTS
au 1er janvier 2019

875
AGENTS
au 31 décembre 2019

6
CONSEILS COMMUNAUTAIRES

La Presqu'île du Cotentin

129
communes

221
élus communautaires

Près de
185 000
habitants soit 1/3 de la population de la Manche

875
agents tous emplois confondus (permanents et non permanents)

142 000
touristes accueillis au sein des Bureaux d'Information Touristique (BIT) en 2016

LE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération du Cotentin, née de la fusion de 9 Communautés de Communes (Vallée de l'Ouve, Les Pieux, La Saire, Saint-Pierre-Église, le Val de Saire, Montebourg, Douve et Divette, la Côte des Isles et Cœur du Cotentin) et de 2 Communes Nouvelles (Cherbourg-en-Cotentin et La Hague), a été créée le 1er janvier 2017, suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Les principes fondamentaux définis par la Charte de gouvernance votés en Conseil communautaire, identifient des services centraux et des services de proximité délocalisés. Les services de proximité sont présents au sein des ex-Communautés de communes, devenues désormais Pôles de Proximité, et assurent au quotidien un service public auprès des usagers.

LES COMPÉTENCES

La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce plusieurs compétences définies dans la Charte de gouvernance, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

La prise en charge des compétences par l'agglomération a été progressive et encadrée par la loi NOTRe. Ainsi, toutes les compétences exercées avant la fusion par les Communautés de communes, ont été intégralement reprises par la Communauté d'agglomération du Cotentin. La collectivité a disposé d'un délai de 2 ans pour définir les compétences d'intérêt communautaire, et ainsi les conserver ou les rétrocéder aux communes.
L'année 2018 a été marquée par d'importantes évolutions en matière de compétences, aboutissant au choix de celles transférées aux communes, et à l'intégration de nouveaux équipements au sein du périmètre communautaire.

Au 1er janvier 2019, les compétences statutaires de la Communauté d'agglomération sont définies comme suit :

Les compétences obligatoires

- **En matière de Développement Économique :** actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création de Bureaux d'Information Touristique (BIT) ;
- **En matière d'Aménagement de l'Espace communautaire :** schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ; Précisions apportées par délibérations sur la compétence « organisation de la mobilité » :
  - la Communauté d'agglomération définit et met en oeuvre les projets visant à organiser la mobilité entre les différents moyens ;
  - la Communauté d'agglomération organise des services de Transports à la Demande (TàD), dans une logique de complémentarité avec le transport public régulier de personnes et d'harmonisation au sein de son ressort territorial ;
  - dans le cadre de l'organisation des services publics de transport régulier de personnes dont elle a la compétence, la Communauté d'agglomération assure l'équipement des points d'arrêts, leur aménagement restant de la compétence des communes ;
  - dans le cadre de sa participation au développement des modes de déplacement terrestres non motorisés, la Communauté d'agglomération assure la promotion des modes doux de manière générale ; elle peut assurer un appui en ingénierie aux projets communaux liés aux modes doux, et participer aux investissements correspondants via un fond de concours, sous réserve des conditions cumulatives suivantes ;
  - que ces projets concourent à la stratégie globale définie par la Communauté d'agglomération, notamment via le Plan de Déplacements ;
  - que ces projets et les investissements afférents soient prévus dans les contrats partenariaux établis au niveau des Pôles de Proximité ;
  - que l'aménagement et l'entretien soient assurés par les communes et/ou le gestionnaire de voirie ;
  - convention de transfert de la compétence « transport de voyageurs non urbain, régulier ou à la demande » avec la Région Normandie ;
- **En matière d'Équilibre Social de l'Habitat :** programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- **En matière de politique de la Ville :** élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- **En matière de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),** dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- **En matière d'Accueil des Gens du Voyage :** aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- **En matière de Collecte et Traitement des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés.**

Les compétences optionnelles

- **Assainissement des eaux usées** (collectif et spanc) ;
- **Eau potable ;**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :** lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;**
- **Création et gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service au public y afférentes** en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les compétences supplémentaires

- **Enseignement Supérieur et Recherche :** Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation. Actions de développement, d'animation et de promotion. Soutien à la vie étudiante ;
- **Santé et Accès aux Soins :** Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé dont la création, la gestion et l'entretien, des structures libérales de soins pluri-professionnelles de premiers recours, disposant d'un projet de santé collectif associant les professionnels de santé de la zone d'influence de la structure, sous maîtrise d'ouvrage publique ; Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention ; Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire ; Élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal ; Élaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé ;
- **Social :** Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ; Soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale ;
- **Infrastructure :** Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ;
- **Incendie/Secours :** Versement du contingent incendie au SDIS et participation financière aux travaux de construction ou de restauration des centres de secours du Cotentin ;
- **Tourisme :** Création et la gestion du site touristique du Moulin du Cotentin à Fierville-Les-Mines et celui du Moulin de Marie Ravenel à Réthoville ainsi que l'aménagement, le balisage et l'entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire (GR 223, sentier Littoral, chemin du Mont-Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), les GR de Pays Tour de la Hague et Tour du Val de Saire, ceux répondant au cahier des charges des sentiers de Promenade et Randonnée (PR) conventionnés avec la Fédération Française de Randonnée et les sentiers labélisés Boucles Locales par le Conseil Départemental, dont la participation financière à l'entretien des voies vertes ;
- **Patrimoine :** L'accompagnement, le conseil et le soutien à la valorisation, la découverte et la conservation du patrimoine architectural (hors restauration et entretien) du Cotentin et le développement d'actions concertées d'animation du patrimoine sur les périmètres labellisés par la DRAC « Pays d'Art et d'Histoire » ;
- **Environnement :** les actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques, la collecte raisonnée des macro-déchets le long du linéaire côtier et des havres, l'adhésion au Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL) et la participation aux actions de gestion et protection des espaces naturels menées dans le cadre du SYMEL ;
- **Aménagement Numérique du Territoire :** établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication et participation au développement des usages notamment par la gestion des établissements publics numériques des Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve ainsi que ceux rattachés dans la convention de labellisation au réseau des Maisons des Services Au Public (MSAP) développé dans le Cotentin ;
- **Divers :** Agences postales situées dans les zones d'activités économiques ; Gestion des biens du domaine privé de la Communauté d'agglomération pouvant être loués, notamment les casernes de gendarmerie des Pieux, de Barneville-Carteret, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Valognes, de Montebourg et de Saint-Vaast-La-Hougue, les biens immobiliers appartenant actuellement à la Communauté d'agglomération (logements, et locaux professionnels) et les hébergements collectifs du Sciotot et du Siou ; Soutiens accordés par la Communauté d'agglomération aux associations en lien avec ses différentes compétences ou équipements.

Les définitions des intérêts communautaires pris par délibérations lors des séances du 24 mai et du 28 juin 2018

➤ **Développement Économique :** politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
Sont d'intérêts communautaires :

- L'observation de l'appareil commercial et des dynamiques commerciales ;
- L'élaboration de chartes ou schémas de développement commercial en cohérence avec le SCOT ;
- L'organisation à l'échelle communautaire de la concertation des professionnels et acteurs structurés du territoire, notamment sur le sujet de l'ouverture des commerces le dimanche ;
- La formulation d'avis sur tout projet commercial (création, extension, modification de destination) nécessitant un passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;
- L'émission de propositions de cadrage du développement commercial pour leur traduction dans les documents d'urbanisme ;
- L'accompagnement au niveau communautaire, d'initiatives visant à promouvoir, à fédérer et à mettre en réseau les professionnels et partenaires du territoire en matière de commerce.

➤ **Équilibre Social de l'Habitat :** politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
Sont d'intérêts communautaires :

- Au titre de la politique du logement : les études stratégiques en matière d'habitat, les dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier, le soutien au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, le soutien à l'hébergement des étudiants des établissements d'enseignement supérieur du Cotentin, accueillis dans le parc HLM de l'agglomération du Cotentin, les actions et opérations d'accueil et d'habitat destinées aux gens du voyage ;
- Au titre des actions et aides financières en faveur du logement social : la coordination du partenariat local en matière d'habitat et de pré-programmation HLM (bailleurs, communes, département...) ;
- Au titre de l'action en faveur du logement des personnes défavorisées : les études relatives au logement et à l'hébergement des publics dits spécifiques ;
- Au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti : l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat, tels que les OPAH et les PIG d'amélioration de l'habitat.

➤ **Équipements Sportifs et Culturels.**
Sont d'intérêts communautaires :

- les équipements sportifs suivants : les espaces aquatiques, piscines et bassin d'apprentissage situés dans des communes dont la densité de population est inférieure à 1 000 habitants au km², la coordination et la mise en réseau des bases nautiques à l'échelle du Cotentin, l'aménagement, la gestion et l'accompagnement des golfs du Cotentin, les équipements structurants du Cotentin pour la filière équine, à savoir le centre équestre des Pieux et son stade hippique, le stade hippique de La Hague et l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin ;
- les équipements culturels suivants : le Hangar à dirigeables d'Ecausseville, le cinéma Richelieu de Réville, La Cité de la Mer et le planétarium Ludiver ;

Nouvelle scénographie à La Cité de la Mer.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SA GOUVERNANCE, SON ORGANISATION

GOUVERNANCE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

221 Conseillers communautaires, représentant les 132 communes membres, se réunissent à raison de 5 ou 6 séances annuelles pour délibérer, débattre et voter les orientations stratégiques sous l'égide du Président.

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément aux délégations de pouvoir reçues du Conseil, les 35 membres élus siégeant au bureau gèrent les affaires courantes et préparent les orientations stratégiques à présenter en Conseil. Cette séance se déroule sous l'égide du Président, à raison d'une dizaine de séances par an.

COMMISSIONS DE TERRITOIRE

Au nombre de 11, une par Pôle, les séances sont régies par un Président de Commission de territoire, siégeant également au Bureau. Elles réunissent les Conseillers communautaires, ainsi que les Maires, qui émettent un avis sur les sujets impactant les Pôles de Proximité, avant présentation en Conseil.

COMMISSIONS THÉMATIQUES

Au nombre de 8, elles correspondent aux compétences de l'agglomération : administration générale, finances et commande publique, promotion et attractivité, aménagement de l'espace, développement des territoires, cycle domestique de l'eau, cycle naturel de l'eau et environnement. Les membres des Commissions thématiques sont des Conseillers communautaires désignés par les Commissions de territoire. Ils se réunissent à minima avant chaque Conseil.

CONFÉRENCE DES MAIRES

Composée des Maires et des Maires délégués des communes membres, elle a pour fonction de les associer au fonctionnement et aux projets de l'agglomération. Elle est également garante du respect des principes fondamentaux de la Charte de gouvernance.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Elle a pour fonction d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics gérés par l'agglomération. Cette commission est composée, de 9 conseillers communautaires élus et de 9 représentants d'associations locales et d'usagers.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Cette instance, composée de 4 collèges, est un organe autonome de démocratie participative. Elle a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin.

ADMINISTRATION

LES SERVICES

L'agglomération du Cotentin dispose de véritables portes d'entrée pour ses usagers : le siège de la collectivité et les 11 Pôles de Proximité. Représentant un bassin de vie, ces clés d'entrée territorialisées sont en interface avec les services et la direction générale de l'agglomération pour assurer un service public de qualité.

Le Cotentin, au coeur de votre quotidien

L'agglomération du Cotentin oeuvre en faveur de l'attractivité du territoire et veille au bien-vivre ensemble de ses 185 000 habitants.

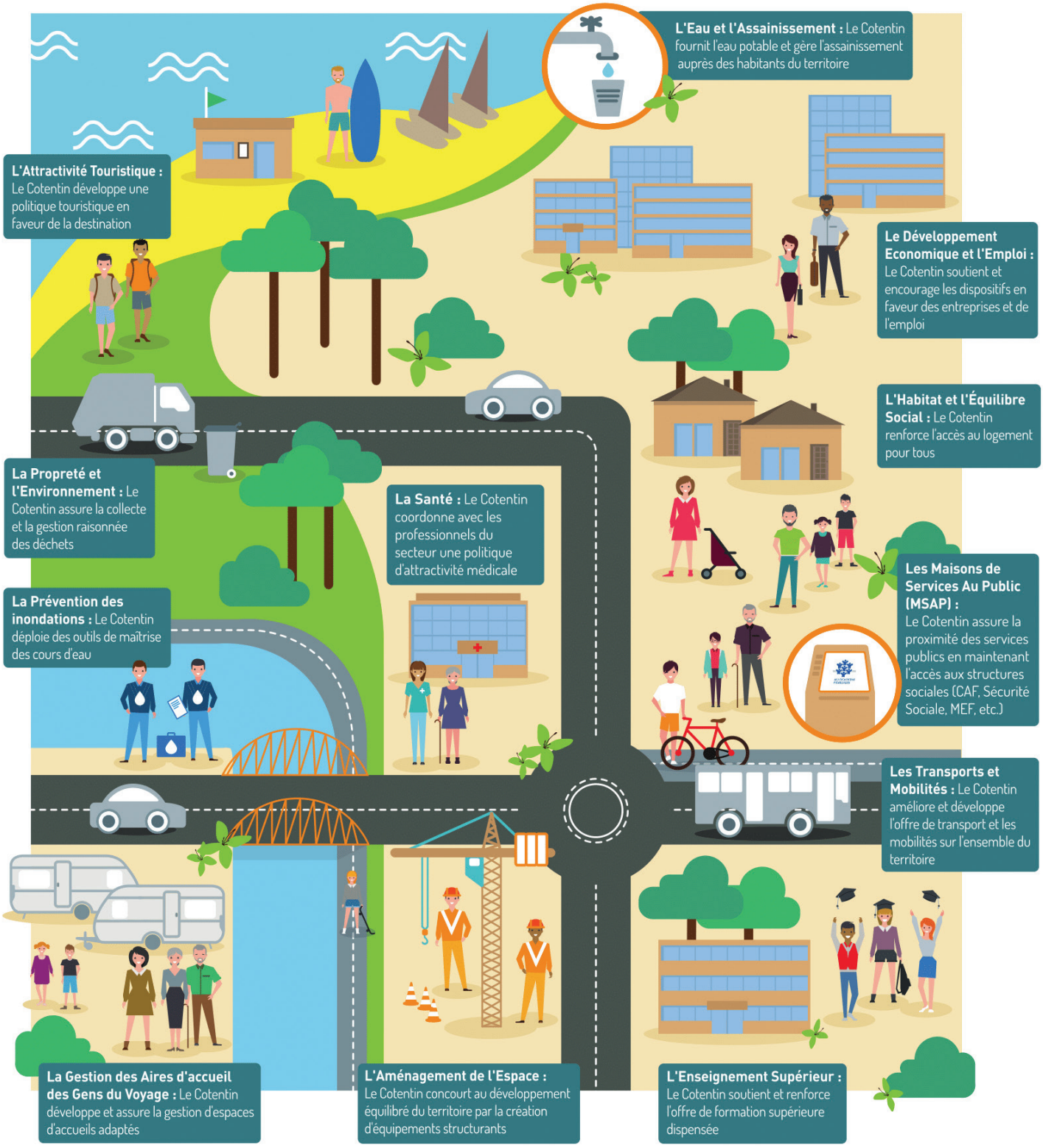

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (35)

Jean-Louis VALENTIN
Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Benoît ARRIVÉ
1er Vice-Président
Développement Économique et Emploi

Patrice PILLET
2e Vice-Président
Relations Territoires et Monde rural

Yveline DRUEZ
3e Vice-Présidente
Urbanisme et Aménagement de l'espace (SCOT, PLUi)

Jacques LEPETIT
4e Vice-Président
Ressources Humaines et Mutualisation

Jacques COQUELIN
5e Vice-Président
Équipements structurants et Santé

Christian PRIME
6e Vice-Président
Finances

Geneviève GOSSELIN-FLEURY
7e Vice-Présidente
Développement et Promotion du Tourisme, Actions Extérieures et Coopérations

Philippe LAMORT
8e Vice-Président
Eau et Assainissement

Noël LEFÈVRE
9e Vice-Président
Transports et Mobilités

Jean-Pierre LEMYRE
10e Vice-Président
Habitat et Accessibilité

Elisabeth BURNOUF
11e Vice-Présidente
Communication, Promotion et Conseil de Développement

Edouard MABIRE
12e Vice-Président
Gestion des déchets, Environnement et Développement Durable

Bernard LEBARON
13e Vice-Président
GEMAPI et Préservation du Littoral

Jean-Marie LINCHENEAU
14e Vice-Président
Politique de la Ville et Foncière, Services Généraux, SIG et Accueil des gens du voyage

David MARGUERITTE
15e Vice-Président
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Arnaud CATHERINE
Conseiller délégué au Transport Urbain

Maurice DUCHEMIN
Conseiller délégué à la Ruralité

Agnès TAVARD
Conseillère déléguée à la Commande publique

Claudine SOURISSE
Conseillère déléguée à la Vie étudiante et à la Promotion des formations

Carole GOSSWILLER
Conseillère déléguée à l'Accessibilité

Philippe BAUDIN
Conseiller délégué à la Préservation de l'environnement et des Ecosystèmes et à la Valorisation des déchets

Jacques HAMELIN
Conseiller délégué au suivi des Travaux d'Eau Potable, d'Assainissement des Eaux Usées et Pluviales

Cyril BOURDON
Conseiller Délégué à l'Aménagement Numérique du Territoire et Schéma Directeur des Systèmes d'Information

Gilbert LEPOITTEVIN
Président de Commisison de Territoire de Cherbourg-en-Cotentin

Alain CROIZER
Président de Commission de Territoire du Cœur du Cotentin

Johan DENIAUX
Président de Commission de Territoire des Pieux

Patrick LERENDU
Président de Commission de Territoire de La Hague

Yves ASSELINE
Président de Commission de Territoire du Val de Saire

Daniel DENIS
Président de Commission de Territoire de St-Pierre-Église

Daniel MELLET
Président de Commission de Territoire de la Côte des Isles

Henri DESTRÉS
Président de Commission de Territoire de Douve et Divette

Christèle CASTELEIN
Présidente de Commission de Territoire de Montebourg

Michel LAFOSSE
Président de Commission de Territoire de la Vallée de l'Ouve

Evelyne MOUCHEL
Présidente de Commission de Territoire de La Saire

Le Conseil communautaire s'est réuni à 6 reprises en 2019.

L'ORGANISATION DES INSTANCES

La création du Cotentin s'appuie sur la Charte fondatrice de gouvernance rédigée et votée par les élus communautaires. Ce socle de principe, partagé par l'ensemble des communes membres, traduit la volonté de co-construction du Cotentin dans le respect de sa diversité.

Le Conseil communautaire est composé de 221 Conseillers et représente les intérêts des 129 communes membres. Cette instance se réunit 6 à 7 fois par an sous l'égide du Président et acte les décisions stratégiques du Cotentin. Lors de la 1re séance d'installation du Conseil, le 21 janvier 2017, les représentants du bureau ont été élus. Au nombre de 35, (le Président, 15 Vice-Présidents, 11 Présidents de Commission de territoire et 9 Conseillers délégués), le Bureau se réunit en amont du Conseil communautaire dans le but de préparer les délibérations qui y seront présentées.

En parallèle, deux instances travaillent à l'avancement des projets de proximité et spécifiques :

- **La Commission de Territoire est une instance locale qui émet un avis sur les sujets impactant les territoires des Pôles de Proximité avant présentation au Bureau ;**
- **La Commission Thématique, instance politique en lien avec les compétences exercées par l'agglomération, se réunit avant chaque Conseil communautaire afin d'examiner et suivre l'avancement des directions sur les thématiques référentes.**

Conférence des Maires.

LE PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE, ACHAT PUBLIC ET MOYENS GENERAUX

La Direction de l'Administration Générale

La Direction de l'Administration Générale regroupe 10 agents au 31 décembre 2019.
Elle s'articule autour de 3 branches :
- la vie institutionnelle ;
- la gestion du courrier et de la relation citoyenne ;
- les affaires juridiques.

La vie institutionnelle

L'activité 2019

Le bilan de l'Unité vie institutionnelle reflète l'intense activité institutionnelle.

- **6 Conseils communautaires ;**
- **12 Bureaux communautaires ;**
- **32 commissions thématiques ;**
- **1 CLECT ;**
- **1 Conférence des Maires ;**
- **3 CCSPL.**

Et à travers le nombre d'actes pris :

- **32 arrêtés,** ;
- **374 Décisions du Président ;**
- **74 Décisions de Bureau ;**
- **192 Délibérations.**

Les projets 2019

- Poursuite de la dématérialisation des actes ;
- Préparation des élections 2020 / 2026 ;
- Travail sur le guide de l'élu.

La Gestion du courrier et de la Relation Citoyenne (GRC)

L'activité 2019

Le courrier est l'un des principaux modes de communication entre la collectivité et ses interlocuteurs (usagers, administrations, partenaires...). Son traitement est primordial pour une bonne diffusion des informations et un suivi réactif des dossiers à l'échelle de la Communauté d'agglomération. En 2019, **7 926 courriers** ont été traités.

Les projets 2019 : **la dématérialisation du courrier**

L'année 2019 a été marquée par le déploiement du logiciel de dématérialisation du courrier Airscourrier.

Ce logiciel permet la numérisation et la transmission des documents (mails, courriers, demandes d'usagers...) sur l'ensemble des sites déconcentrés de la Communauté d'agglomération, en s'affranchissant des distances géographiques induites par une agglomération de grande taille et en assurant une traçabilité des circuits des courriers.

Au-delà des nombreux avantages organisationnels, des effets concrets sur l'environnement sont d'ores et déjà constatables : diminution des copies papier, des envois postaux et des déplacements liés au courrier.

La mise en place et l'animation d'un groupe de travail des référents courrier a été mise en place en parallèle pour accompagner les services dans le déploiement de l'outil.

Les affaires juridiques

L'activité 2019

En 2019, l'Unité des affaires juridiques a recensé et traité de nombreux dossiers relevant des différents :

- **25 contentieux dont 11 démarrés en 2019 et 3 ont pris fin par une décision de justice au cours de la même année ;**
- **25 dossiers pré-contentieux dont 3 ont été réglés à l'amiable ;**
- **38 plaintes déposées par l'agglomération ;**
- **56 consultations juridiques pour les services de l'agglomération, en lien ou non avec des avocats et juristes extérieurs.**

Les projets 2019 :

- Réaliser un vademecum des principaux modèles de conventions et contrats ;
- Rédiger une note sur la procédure du dépôt de plainte au sein de l'agglomération (police, gendarmerie) ;
- Organisation de l'unité pour la mise en place d'une veille juridique ;
- Mise en place d'une réponse type pour les consultations juridiques, d'un meilleur suivi de celles-ci et d'une base ressources à partager.

Atelier Commande Publique auprès des entreprises.

La Direction de la Commande Publique

En matière de Commande Publique, l'agglomération est assujettie à la réglementation en vigueur et son périmètre recouvre aussi bien des travaux, des fournitures que des services. Dans ce contexte, l'activité de la Direction est prioritairement centrée sur les trois axes suivants :

- **sécuriser les procédures et les actes ;**
- **faciliter l'accès de toutes les entreprises aux marchés publics de l'agglomération ;**
- **développer une politique d'achat socialement responsable et privilégier la notion de développement durable.**

La Direction de la Commande Publique regroupe **5 agents** au 31 décembre 2019. Au cours de cette année, le service a soutenu comme en 2018 un rythme élevé de lancement d'appel d'offres avec **108 procédures** mises en ligne sur internet, pour **1 204 dossiers** téléchargés gratuitement par des entreprises inscrites.

En 2019, la Direction de la Commande Publique a organisé **11 séances** de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui a attribué **54 marchés publics**. La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie à **deux reprises** pour examiner **3 projets d'avenants**.

Les projets 2019 : **focus sur les interventions de la Direction Commande Publique auprès des acteurs économiques du Cotentin.**

Les 22 et 29 novembre 2019, la Direction, en partenariat avec celle du Développement Économique, a rencontré des PME, des start-up et des acteurs du monde de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour communiquer sur les marchés publics. Le but : faire dialoguer acheteurs publics et entreprises pour donner envie de répondre aux appels d'offres lancés par les collectivités en général et par l'agglomération en particulier.

La Direction de la Commande Publique

La Direction regroupe 7 agents au 31 décembre 2019. Elle s'articule autour de 4 champs d'intervention :

- **les assurances et le suivi du patrimoine ;**
- **les besoins des marchés transversaux ;**
- **l'organisation logistique des instances et manifestations ;**
- **l'atelier et parc des véhicules.**

Assurances et suivi du patrimoine

L'arrivée de la chargée de projet assurances fin 2018 a permis, tout au long de l'année 2019, de consolider le suivi des sinistres de l'agglomération par la réalisation et la mise en place de process et de développer et mettre en œuvre un suivi d'analyse de la sinistralité de la collectivité.

163 SINISTRES TRAITÉS EN 2019

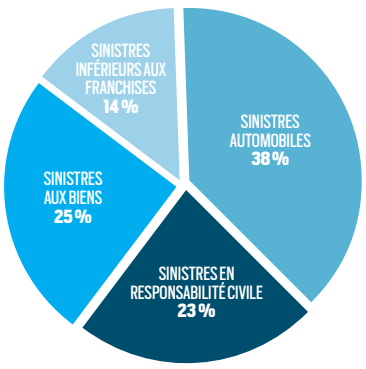

En matière de patrimoine, et en collaboration avec plusieurs directions, notamment celle dédiée à l'ingénierie et aux bâtiments (DIB), le service a réalisé un travail approfondi sur l'état du parc immobilier du territoire du Cotentin. Cette collaboration a abouti aux mouvements immobiliers de la collectivité, pour un suivi exhaustif du parc.

Organisation logistique des instances et des manifestations

En 2019, l'aboutissement de nombreux projets de la collectivité et l'accroissement d'activité des services ont augmenté le nombre d'interventions logistiques du service sur le territoire.

Le recrutement d'un opérateur logistique est venu renforcer l'unité, afin de répondre à cette demande.

Le service a participé, avec les Directions du Cycle de l'Eau et de la Communication, aux réunions de travail concernant la future promotion de l'eau potable, produite par le Cotentin.
Une nouvelle approche environnementale dans l'organisation des événements a également été privilégiée, s'intégrant pleinement dans les démarches de développement durable de la collectivité.

53 ORGANISATIONS LOGISTIQUES EN 2019

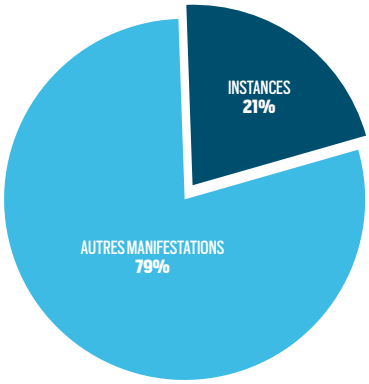

Atelier et parc de véhicules

En 2019, malgré les contraintes rencontrées par le service tout au long de l'année avec une flotte de véhicules à périmètre constant, l'activité de l'atelier s'est concentrée sur la nécessité de nouer des collaborations avec des prestations extérieures pour l'entretien des véhicules, entrainant la diminution des interventions en régie. Les recrutements du responsable du service et d'un mécanicien en fin d'année 2019, permettront de répondre aux besoins des territoires en matière de suivi des véhicules.

Cérémonie des vœux.

Besoins transversaux

En lien étroit avec la Commande Publique, le service a participé à la mise en place de la base Sharepoint des marchés transversaux. En parallèle, une fonction d'assistance a été assurée auprès des services tout au long de l'année. Un référent unique a également été identifié auprès des fournisseurs pour chaque marché confié.
Fin 2019, la révision des missions de ce service a permis de planifier et d'engager le recensement de besoins pour le lancement de plusieurs marchés transversaux programmés en 2020.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif des agents permanents rémunérés de l'agglomération, à la date du 31 décembre 2019, s'élève à 875 agents, répartis autour de 6 pôles :

- Administration Générale et Moyens Généraux ;
- Stratégie et Développement Territorial ;
- Ressources Humaines ;
- Finances ;
- Services Techniques ;
- Proximité et Aménagement.

875
agents permanents
(764,16 Équivalents Temps Plein).

Les titulaires et les stagiaires représentent **91 %** des agents permanents.

Le nombre d'agents permanents tient compte des **48 agents permanents transférés à la Communauté d'agglomération du Cotentin** au 1er janvier 2019 suite à la reprise de la compétence des « Équipements sportifs et culturels » : Océalis, Ludiver et Pays d'Art et d'Histoire

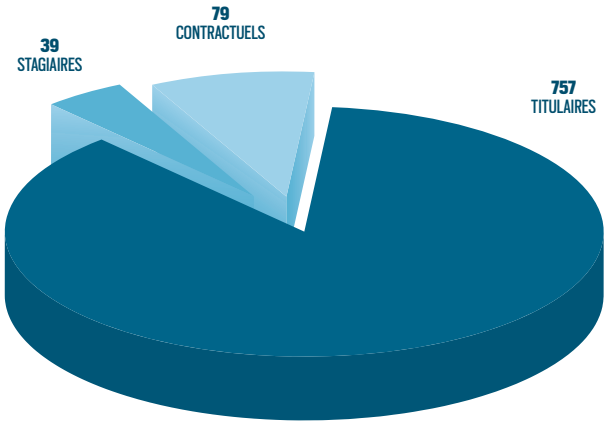

Pyramide des Âges

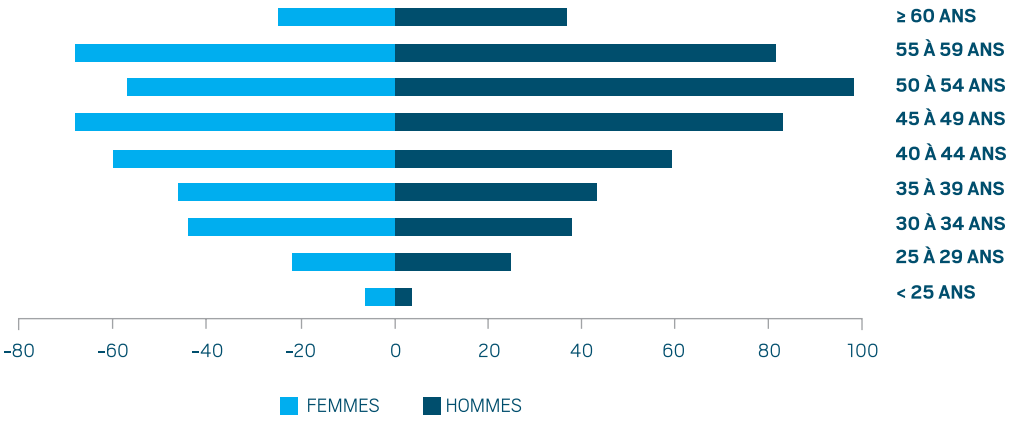

53 %
de l'effectif permanent sont des hommes

Moyenne d'âge
46 ANS
et 6 mois

Répartition par filière

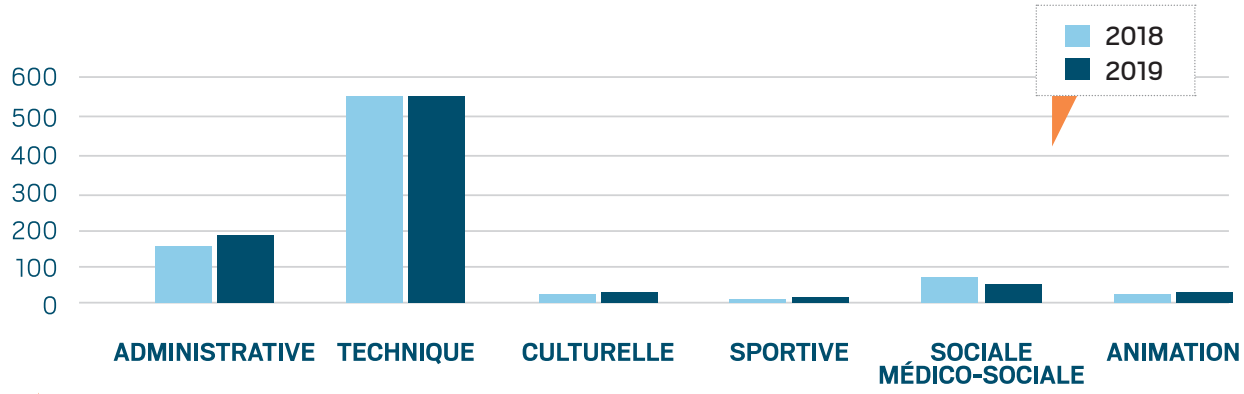

L'effectif est à **63 %** dans la **filière technique** et à **22 %** dans la **filière administrative**. Les filières culturelle, sportive, sociale / médico-sociale et animation représentent **15%** de l'effectif permanent.

Agents entrés en 2019 dans l'effectif permanent

97 **agents** entrés en 2019 dans l'effectif permanent

- **33** TITULAIRES / STAGIAIRES
- **48** TRANSFERTS
- **16** CONTRACTUELS

Agents sortis en 2019 de l'effectif permanent

52 départs **définitifs**

13 départs **provisoires**

- **27** RETRAITES
- **5** MUTATIONS
- **2** DÉCÈS
- **5** DÉMISSIONS
- **4** FINS DE CONTRAT
- **0** RADIATION
- **2** LICENCIEMENTS
- **7** TRANSFERTS
- **11** DISPONIBILITÉS
- **0** DÉTACHEMENT
- **2** CONGÉS PARENTAUX

Total sorties **65**

Solde mouvements **32**

Avancements et évolutions statutaires

- **56 agents** ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne. Ce qui représente 6,40 % de l'effectif permanent.
- **297 agents** ont eu un avancement d'échelon.

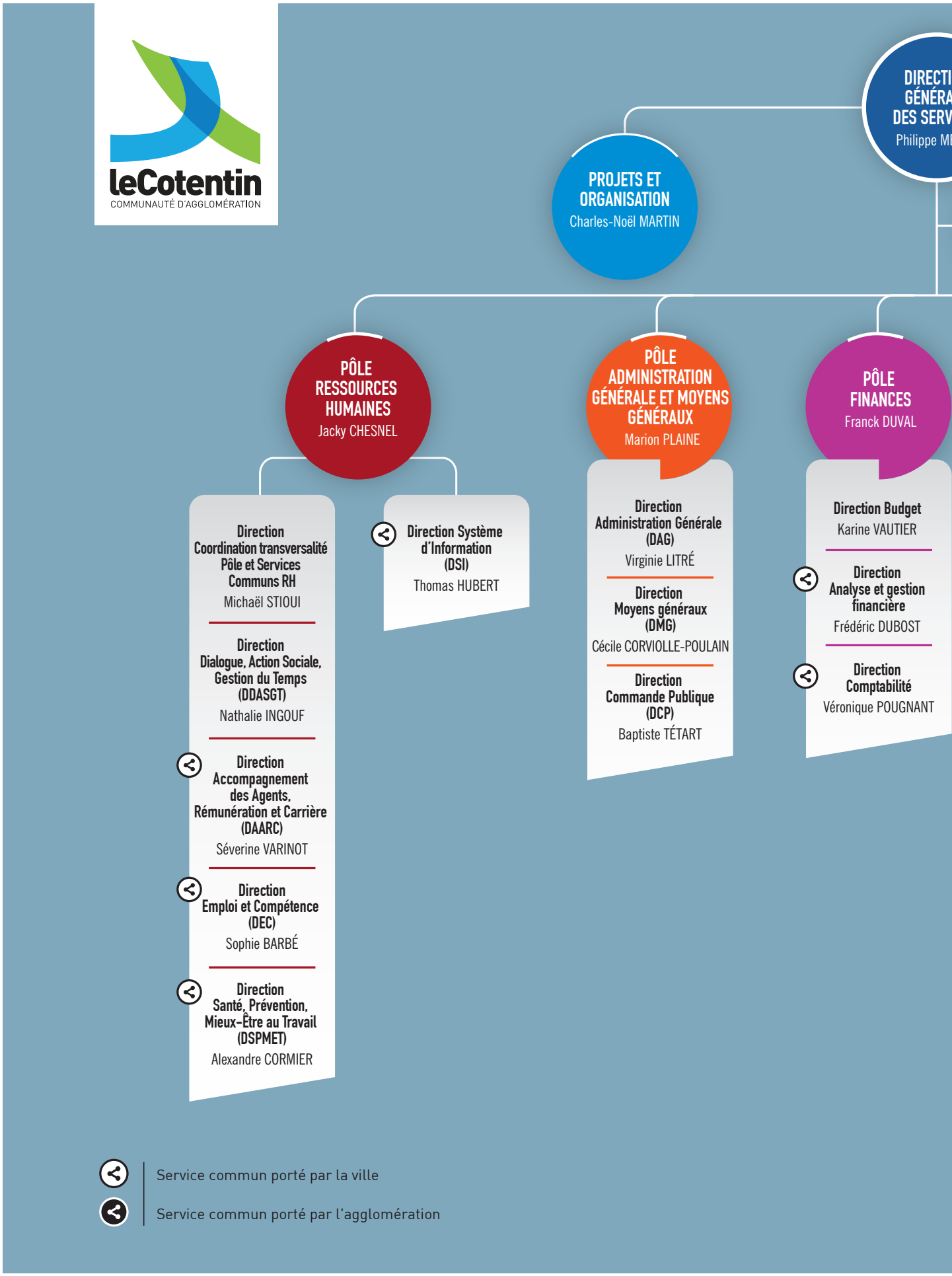
leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DIRECTI
GÉNÉRA
DES SERV
Philippe MI
PROJETS ET ORGANISATION
Charles-Noël MARTIN
PÔLE RESSOURCES HUMAINES
Jacky CHESNEL
PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX
Marion PLAINE
PÔLE FINANCES
Franck DUVAL
Direction Coordination transversalité Pôle et Services Communs RH
Michaël STIOUI
Direction Dialogue, Action Sociale, Gestion du Temps (DDASGT)
Nathalie INGOUF
Direction Accompagnement des Agents, Rémunération et Carrière (DAARC)
Séverine VARINOT
Direction Emploi et Compétence (DEC)
Sophie BARBÉ
Direction Santé, Prévention, Mieux-Être au Travail (DSPMET)
Alexandre CORMIER
Direction Système d'Information (DSI)
Thomas HUBERT
Direction Administration Générale (DAG)
Virginie LITRÉ
Direction Moyens généraux (DMG)
Cécile CORVIOLLE-POULAIN
Direction Commande Publique (DCP)
Baptiste TÉTART
Direction Budget
Karine VAUTIER
Direction Analyse et gestion financière
Frédéric DUBOST
Direction Comptabilité
Véronique POUGNANT
Service commun porté par la ville
Service commun porté par l'agglomération

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION AOÛT 2019

ON
ALE
VICES
ENUT

ASSISTANTE DE DIRECTION
Claire ÉPAILLARD

DIRECTION COMMUNICATION
Camille LEDEMENEY

PÔLE PROXIMITÉ ET AMÉNAGEMENT
Laurent KIÈS

Direction Transversalité et de la coordination des politiques territoriales
Jean-Jacques BEAURUEL

Direction Urbanisme-Foncier (DUF)
Mélissa LEFEUVRE

PÔLE DE PROXIMITÉ

Cœur du Cotentin (PPCC)
Linde HENKER

Vallée de l'Ouve (PPVO) Côte des Isles (PPCI)
Laurence MABIRE

Douve Divette (PPDD)
Peggy LEMENUEL

Les Pieux (PPLP)
Monique OLIVIER

La Saire (PPS)
Charles-Noël MARTIN

St-Pierre Église (PPSPE)
Martine ÉTASSE

Val de Saire (PPVS) Montebourg (PPM)
Frédéric MELLIER

La Hague
Laurent KIÈS

Cherbourg-en-Cotentin
Charles-Noël MARTIN

PÔLE SERVICES TECHNIQUES
Flavien LE GOFF

Direction Déchets Ménagers et Assimilés (DDMA)
Christian JOLITON

Direction Cycle de l'Eau (DCE)
Yann BEAUDEGEL
Adjoint
Xavier TRENTESAUX

Direction Environnement, Énergie et Développement Durable (DE2D2)
Jean-Luc SIMON

Direction Ingénierie et Bâtiments (DIB)
Annick FLAMENT-LHOMME

Direction Géomatique et Connaissance du Territoire (DGéoCT)
Denis LAINÉ

PÔLE STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
Céline LE MÉHAUTÉ

Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation (DISC)
Guillaume BENOIST

Direction Dév. Économique, Emploi, Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (DEESRI)
François DUTERTRE

Direction Tourisme, Nautisme et Outils d'Attractivité (DTNOA)
Antoine LEVAVASSEUR

Direction Santé et Accès aux Soins (DSAS)
Jean-Pierre THOMAS

Direction Habitat, Logement et Gens du Voyage (DHLGV)
David GERMAIN

Direction Transports et Mobilités (DTM)
Mathieu PHILIPPOT

LES FINANCES

Le compte administratif 2019 de la Communauté d'agglomération

Le budget de la Communauté d'agglomération du Cotentin est constitué :
- d'un budget principal ;
- de 14 budgets annexes.

L'exécution 2019 se présente comme suit, en mouvements réels :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (189,6 M€)

Le budget principal représente **71%** **du budget général**

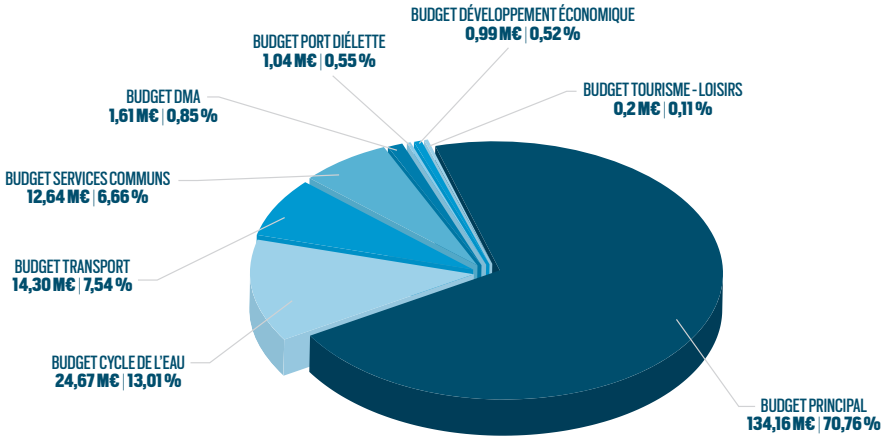

La structure des dépenses de fonctionnement du budget principal (134,2 M€)

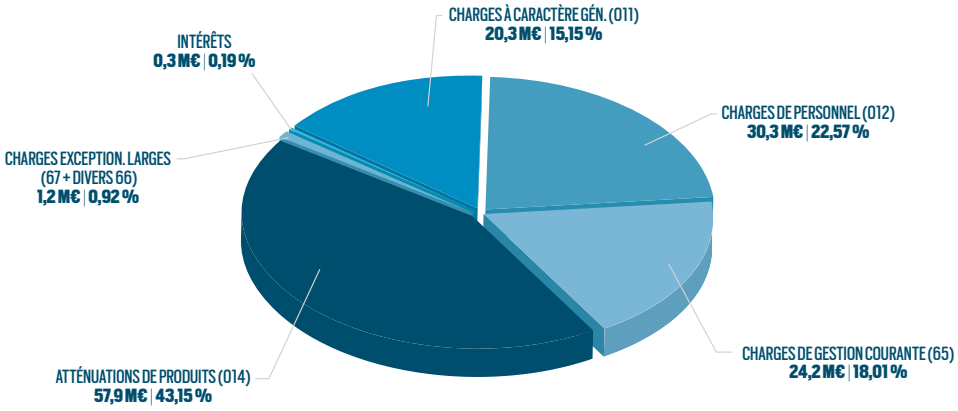

1er poste de dépenses : les atténuations de produits (57,9 M€) constituées notamment des Attributions de Compensation (46,2 M€) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (4,5 M€) versées aux communes membres.

La structure des recettes de fonctionnement du budget principal (148,4 M€)

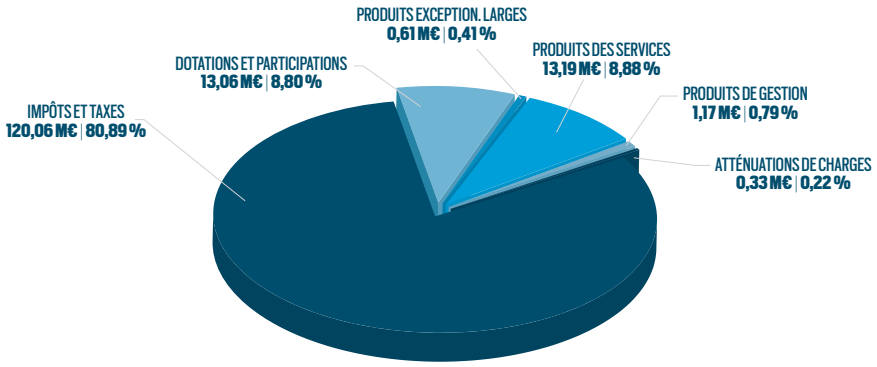

1er poste de recettes : les recettes fiscales (120,1 M€) composées des taxes d'habitation et foncières, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, de la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, TASCOM, IFER) et du FPIC.

K€	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe habitation	194 360	12,50 %	**24 295**
Foncier bâti	300 610	3,10 %	**9 319**
Foncier non bâti	10 326	10,98 %	**1 134**
CFE	210 731	21,02 %	**44 296**

Les dépenses d'investissement hors dette du budget principal : 16,6 M€

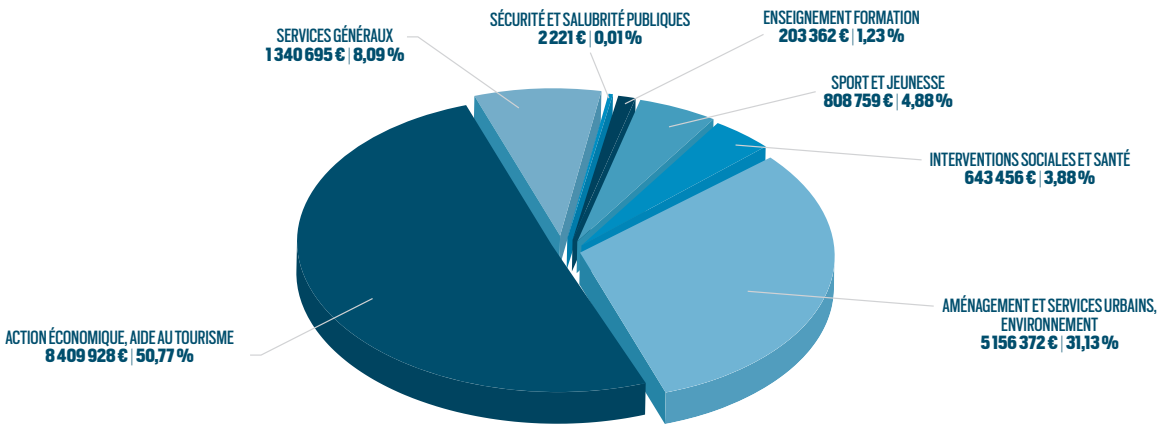

Le financement des dépenses d'investissement du budget principal

La dette du budget principal

- Le stock de dette s'élève à 13 785 373 € au 31 décembre 2019 ;
- Taux moyen : 2,12% ;
- Capacité de désendettement : 1 an (moyenne de la strate à 4,85 ans) ;
- Structure de la dette : 67% de taux fixe et 33% de taux variable.

Les agents de la Direction Système d'Information interviennent en soutien auprès des différents Pôles de l'agglomération.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction Système d'Information (DSI)

Mutualisée avec Cherbourg-en-Cotentin, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) intervient en soutien auprès des différents pôles de l'agglomération.

Les réalisations de la DSI en 2019

➤ Intégration des Pôles de Proximité au Système d'Information mutualisé

- Début mars 2019, présentation du projet d'interconnexion au Pôle de Proximité et Aménagement. Après un inventaire des infrastructures en place, un plan d'actions a été proposé pour chaque site ;
- Le Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin, à Valognes, a été connecté en fibre optique Manche Numérique à l'automne 2019, pour mettre un terme aux problèmes de lenteurs Internet ;
- Les agents du Cycle de l'Eau de La Hague ont été intégrés au système d'information commun par une liaison en fibre optique en octobre 2019 ;
- Le service Administration de la Direction du Cycle de l'Eau a été retenu comme service pilote pour la virtualisation des postes de travail. Les tests ont débutés en octobre et ont été concluants pour les agents de la DCE. La virtualisation a vocation à s'étendre à l'ensemble du système d'information mutualisé ;
- Des services de l'agglomération se sont installés dans les locaux de la CCI, rue Dom Pedro, en mars. Des travaux de câblage des locaux ont été réalisés. Après une connexion provisoire, la fibre optique a été mise en service à la mi-mai 2019 ;
- Le Planétarium Ludiver a été raccordé au système d'information mutualisé par fibre optique à l'automne 2019 ;
- L'infrastructure du site des Vindits a été auditée par la DSI pour une remise à niveau des installations désuètes et instables en octobre 2019. Une partie des équipements réseau a finalement été remplacée en fin d'année pour permettre un bon fonctionnement durant quelques mois avant que les locaux ne soient vidés.

➤ Mutualisation des logiciels et des données

- Juin 2019, toutes les bases de données du Cycle de l'Eau issues de l'ex-Communauté Urbaine de Cherbourg et des anciennes Communautés de communes ont été fusionnées sur un nouveau serveur ;
- Les demandes d'assistance fonctionnelle concernant le logiciel du Cycle de l'Eau Anémone ont été intégrées dans le SVP Info également en juin ;
- Après formation des utilisateurs par le prestataire et plusieurs réunions d'informations, le logiciel de gestion, d'enregistrement et de suivi du courrier AIRS Courrier a été lancé le 13 mars 2019 pour l'agglomération ;
- Des réunions de suivi pour Webdélib et Airs Courrier ont été organisées tous les 2 mois avec les référents fonctionnels de l'agglomération et le référent technique de la DSI ;
- La DSI a conçu avec la Direction Administration Générale et Moyens Généraux

un espace Sharepoint consacré à la gestion du patrimoine de l'agglomération. Il s'agit d'une base de donnée des actes (ventes, baux, conventions) centralisée, partagée et mise à jour avec des documents d'informations sur les processus liés à la vente et aux baux. ;

- La génération automatique de l'organigramme Kelorga pour l'agglomération à partir de Astre RH est opérationnelle depuis mars 2019 ;
- L'espace Sharepoint pour la gestion des marchés transversaux de l'agglomération a été mis en service en avril 2019 en collaboration avec la Direction de la Commande Publique. Il a été complété et enrichi en octobre. Ce site est accessible en lecture à tous les utilisateurs de l'agglomération ;
- En lien avec le pôle Finances, les demandes d'assistance fonctionnelle ASTRE GF ont été intégrées au SVP Info à partir de septembre 2019 ;
- La Direction des Déchets Ménagers a amorcé avec la DSI, en septembre, un projet de logiciel unique pour la gestion des 15 déchetteries du Cotentin ;
- Un projet de mutualisation des logiciels d'urbanisme entre les services de Cherbourg-en-Cotentin et de l'agglomération du Cotentin a débuté en septembre avec le choix du logiciel Cart@ds de GFI.

➤ **Mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

- En avril, les dispositions du RGPD ont été exposées en CoDir de l'agglomération. En juin 2019, la DSI a présenté la démarche et des supports d'aide pour l'application du RGPD aux directeurs de Pôles de Proximité. Un recensement des différents traitements mis en ligne par chaque Pôle de Proximité a été réalisé avec les ajustements nécessaires notamment pour les mentions légales sur les multiples formulaires communautaires.

Direction Géomatique et Connaissance du Territoire : le Système d'Information Géographique (SIG)

Depuis le 1er janvier 2019, la mutualisation sous la forme d'un service commun est officiellement en place entre la Communauté d'agglomération et les communes nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin. L'objectif est de mettre en commun les ressources humaines et matérielles des 3 structures et de réaliser à moyen et long terme des économies d'échelles.

La Direction des Sytèmes d'Information (DSI) intervient en soutien auprès des différents pôles et services de l'agglomération.

La Direction Géomatique et Connaissance du Territoire est chargée d'assister les différentes directions dans la gestion territoriale et de proposer un outil d'aide à la décision performant aux élus.

Dès cette première année d'existence, un certain nombre de projets a été initié ou mené à bien. Ces travaux ont été présentés lors du comité de pilotage du service commun en novembre 2019.

- Déploiement de la base de données unifiée des réseaux d'eau et d'assainissement, via la mise en place d'applications cartographiques web à destination de la direction qui exploite le réseau ;
- Accompagnement de la mise en place du site internet avec la production données ou de cartes publiées sur le site ;
- Cartographie des secteurs de collecte des déchets ménagers ;
- Production de cartes illustrant les différents rapports annuels (eau-assainissement, déchets ménagers et assimilés) ;
- Acquisition d'une solution de cartographie par satellite, permettant des relevés de précision sur le terrain.

Par ailleurs, la Direction Géomatique a accompagné un grand nombre de directions, dans les 3 structures, tout au long de l'année. La prise en compte de la dimension géographique des problématiques ou des projets permet d'apporter une aide à la décision.

LA COMMUNICATION

La Direction Communication a pour objectif d'informer les habitants sur le service public, l'animation du territoire et la vie démocratique de l'agglomération du Cotentin. Elle rend accessible, lisible et audible les décisions prises par les élus et mises en œuvre par les services communautaires.

Composée de 6 agents, elle déploie l'ensemble des dispositifs de communication interne et externe, relations presse, événementiel, protocole, partenariats, en veillant au respect de l'institution et à la cohérence des actions impulsées.

En 2019, différents événements phares ont été dévoilés à commencer par la sortie du site internet de l'agglomération qui a pour cible principale les habitants du territoire et repose sur la facilité d'accès aux informations de proximité. En parallèle, un site internet dédié à l'activité économique du Cotentin a été déployé. L'arrivée de l'agglomération sur les réseaux sociaux Facebook et Linkedin est venue compléter cet écosystème numérique déjà existant avec Twitter et la chaîne Youtube.

L'accent s'est également porté sur la communication interne en consacrant un support bimensuel destiné aux agents de l'agglomération.

Quelques réalisations :

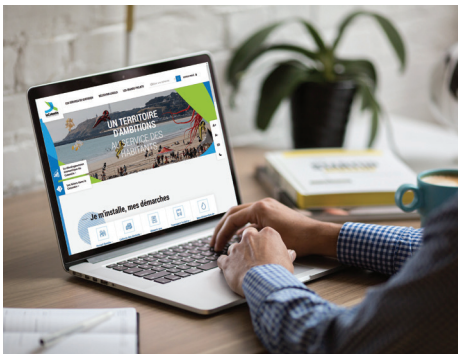

➤ Lancement des sites internet lecotentin.fr et developpement.lecotentin.fr ;

➤ 4 magazines LeCotentin, distribué à tous les habitants ;

➤ 5 numéros du « &Nous » entièrement dédiés à la communication interne et distribués via les bulletins de paye ;

➤ 11 numéros des Échos (anciennement &Nous), destinés à l'ensemble des agents et des élus et axés sur l'actualité institutionnelle de l'agglomération ;

➤ L'équipe de l'agglo du Cotentin, présente à l'opération de Team Bulding des Foulées de la Presse de la Manche ;

➤ 17 participations à des événements d'envergure (Exposition Bazire, Paradis de Cherbourg, venue de l'Hermione, Label Ville Surf de Siouville-Hague, etc.).

Le Projet de Territoire et les démarches de contractualisation

Le Projet de Territoire 32
La contractualisation 32
Le Contrat de Territoire de 4ème génération 33

Le Contrat de territoire 4ème génération c'est :

68
PROJETS

125 M€
DE BUDGET

Le Projet de Territoire a été présenté aux élus lors des vœux institutionnels de janvier 2019.

LE PROJET DE TERRITOIRE

Initiée dès la création de l'agglomération, la démarche d'élaboration du Projet de Territoire du Cotentin a été finalisée en 2018.

Dénommé « Un territoire en commun, une ambition pour demain », le Projet de Territoire montre toute l'étendue de l'action de la Communauté d'agglomération et les principales orientations stratégiques fixées par les élus.

Le projet s'articule autour de 4 ambitions :

- **Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi ;**
- **Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services ;**
- **Préserver et aménager le cadre de vie ;**
- **Promouvoir une véritable cohésion territoriale et le lien urbain/rural.**

La présentation du Projet de Territoire aux partenaires a eu lieu lors de la cérémonie des vœux du 12 janvier 2019 à Valognes.

LA CONTRACTUALISATION

Le programme européen LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen destiné à soutenir financièrement les projets innovants en zone rurale qui s'inscrivent dans la stratégie locale de développement du Cotentin.

La stratégie locale de développement du programme LEADER s'articule autour de l'ambition « Renforcer l'attractivité du Cotentin » et se décline en 7 fiches-actions :

- **Soutien et valorisation de l'activité agricole (100 000€) ;**
- **Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin (650 000€) ;**
- **Service à la population et attractivité des bourgs ruraux (350 000€) ;**
- **Mise en œuvre d'une stratégie de développement d'un habitat performant (750 000€) ;**

- **Favoriser les projets en lien avec l'économie circulaire (75 000€) ;**
- **Favoriser la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique sur le Cotentin (390 000€) ;**
- **Coopération (75 000€).**

En 2019, le Comité de programmation, réunissant des élus et socio-professionnels du territoire, s'est réuni trois fois pour sélectionner 16 projets pour un montant total de subvention LEADER attribué de 445 005,67 €.

Cette nouvelle année de programmation porte donc le nombre de projets soutenus à 84, pour une enveloppe de 2 218 396€ sur les 2 740 913€ disponibles pour le Cotentin au titre de la programmation 2014-2020.

Les bons résultats d'avancement ont permis l'octroi d'une enveloppe réservataire de 151 625€ pour le Cotentin portant le montant total de la maquette financière à 2 892 538€.

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) sont des crédits européens FEDER orientés vers les zones urbaines pour financer des projets qui répondent aux défis spécifiques rencontrés par ces espaces. Sur le territoire normand, dix agglomérations bénéficient de cette enveloppe spécifique.

Initialement contractualisé avec la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) pour la période 2014-2020, la Communauté d'agglomération du Cotentin a repris le programme en qualité d'établissement intercommunal.

Au titre de ce programme, une enveloppe de 5 millions d'euros avait été affectée au territoire pour le financement de projets urbains sur trois thématiques prioritaires :

- **Foncier : 2,2 M d'€ ;**
- **Transport durable : 2 M d'€ ;**
- **Numérique : 800 000 €.**

Le circuit de validation des crédits ITI-FEDER relève d'abord des acteurs du territoire, par l'intermédiaire d'un comité de pré-sélection, avant d'être validé par la Région Normandie. Sur notre territoire, la composition du comité de pré-sélection est basée sur celle du Conseil de Développement du Cotentin. Cette instance rassemble en effet une diversité d'acteurs et de partenaires, dont l'objectif est d'avoir un regard pertinent sur l'opportunité de financer des opérations.

Démolition de l'hôtel Mercure en juin 2019.

Un projet a été sélectionné par le comité de pré-sélection en 2019 :

- **Démolition de l'ancien hôtel Mercure à Cherbourg-en-Cotentin : 200 000 € de FEDER.**

LE CONTRAT DE TERRITOIRE DE 4ÈME GÉNÉRATION

La Région Normandie et le Conseil départemental de la Manche ont élaboré une nouvelle politique de contractualisation depuis le 1er janvier 2017, le Contrat de territoire 4ème génération.

Ce nouveau contrat rassemble les financements régionaux et départementaux en faveur des projets d'investissements structurants, de nature à développer le Cotentin et son attractivité.

Le contrat prévoit des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération, des communes du territoire, de la Région (Institut de Formation en Soins Infirmiers IFSI) ainsi que celles de nos partenaires (Établissement Public Foncier de Normandie, Université Caen Normandie, IUT, etc.). La Région souhaite en effet accompagner tous les projets locaux qui contribuent à renforcer l'attractivité normande et à développer la compétitivité du territoire.

Le Département n'interviendra lui, au titre du contrat, que sur les projets intercommunaux et ceux de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. En effet, des dispositifs contractuels spécifiques ont été mis en place par le Département pour accompagner les autres communes du territoire (le Fonds d'Investissement Rural et le Contrat Pôle de Services).

La durée du Contrat de territoire 4ème génération est fixée jusqu'en 2021 avec la Région et jusqu'en 2023 avec le Département avec une clause de revoyure à mi-parcours, ce qui permettra d'ajuster la maquette si besoin.

Le contrat en quelques chiffres

Le contrat du Cotentin porte sur 68 projets pour un montant prévisionnel d'investissement de 124 889 407 € répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- **La Communauté d'agglomération, les communes qui la composent et les autres maîtres d'ouvrages, pour un montant prévisionnel de 67 568 338 € ;**
- **La Région Normandie s'engage à accompagner 59 projets d'investissement pour un montant total d'intervention estimé à 30 547 112 € ;**
- **Le Département de la Manche a prévu une enveloppe optimale pour notre contrat de territoire de 8 073 105 €. Il s'engage d'ores et déjà à accompagner 18 projets d'investissement pour un montant total d'intervention maximum estimé à 7 596 864 € au titre de son Fonds de Développement Territorial (FDT). Le Département prévoit aussi une enveloppe de fonctionnement pour le financement des Actions Territoriales en Faveur de la Jeunesse pour un montant totale de 403 655 € ;**
- **D'autres financements sont attendus (État, Europe, EPFN, etc.) pour une estimation prévisionnelle de 16 182 608 €.**

À la fin de l'année 2019, le taux de programmation était de l'ordre de 15 % de la maquette financière totale.

LA CONVENTION FINANCIÈRE 2019 DU CONTRAT DE RURALITÉ

Signé le 30 août 2017 entre l'État et la Communauté d'agglomération, le Contrat de ruralité du Cotentin 2017-2020 a pour but de coordonner les moyens humains, financiers et les projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centre-bourgs, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale.

Autour de ces six thématiques, le Contrat de ruralité du Cotentin développe douze fiches-actions opérationnelles dans lesquelles s'inscrivent les projets des collectivités du territoire qui répondent aux enjeux identifiés.

Le Contrat de ruralité du Cotentin est ainsi constitué de 90 projets au titre de la période 2017-2020. Si 46 projets ont pu bénéficier de financements de la part de l'État en 2017 et en 2018, ce sont 9 projets (7 communaux et 2 intercommunaux) qui ont fait l'objet d'un conventionnement en 2019 pour un engagement financier de 631 000 € de la part de l'État.

Le Développement Économique et l'Enseignement supérieur

Le Développement Économique 36
L'attractivité économique 36
L'Économie Sociale et Solidaire 38
L'aménagement commercial 39
L'Enseignement Supérieur et la recherche 40

40
ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

15 000 m²
DE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉ

2100
ÉTUDIANTS

40
Zones d'Activité Économiques communautaires

+ DE 600
entreprises concernées

+ DE 8 000
emplois recensés

15
zones en cours de commercialisation

7
nouvelles zones ou extension en projet

15 000 M²
de bâtiments d'activité pour une centaine d'entreprises hébergées

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation de Zones d'Activité Économiques (ZAE). Elle intervient également en matière d'immobilier (bureaux, ateliers...). C'est à travers cette compétence que s'exerce principalement l'action de l'agglomération en matière de développement économique et plus précisément, d'implantation d'entreprises. Cette action est déterminante pour accueillir de nouvelles entreprises et accompagner le développement de celles qui sont installées.

L'agglomération est à l'écoute du tissu économique afin d'assister au mieux les porteurs de projet, les entreprises en développement et de disposer d'une offre immobilière et foncière la plus appropriée possible.

À cet égard, elle a continué en 2019 à travailler sur les projets de création et d'extension de Zones d'Activité Économiques (La Grande Fontaine, Brequecal, le Grand Saint-Lin, Armanville, les Costils et les Fourches) et est régulièrement allée à la rencontre des entreprises.

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'accompagnement des entreprises, la Communauté d'agglomération anime une Cellule d'Accompagnement des compétences extérieures visant à faciliter l'installation de nouveaux salariés et de leurs familles sur le territoire. Elle agit sous différents axes : promotion et découverte du territoire, aide à la recherche de logement, scolarisation et garde des enfants, aide à la recherche d'emploi pour le conjoint. À cet égard, des contacts avec les grands recruteurs ont été pris. Par exemple, une action de suivi avec l'entreprise LM Wind Power a été mise en place suite aux nombreux recrutements envisagés. En 2019, l'agglomération a ainsi accompagné 23 familles dans le cadre de leur installation sur le territoire.

En matière d'attractivité économique, l'agglomération a aussi été présente sur plusieurs salons de l'emploi, en collaboration avec divers partenaires, et ce afin de présenter et de valoriser les opportunités économiques du territoire à des publics extérieurs. L'objectif étant ici de soutenir les entreprises dans leurs démarches de recrutement de nouvelles compétences qu'elles ne parviennent pas à identifier sur le Cotentin.

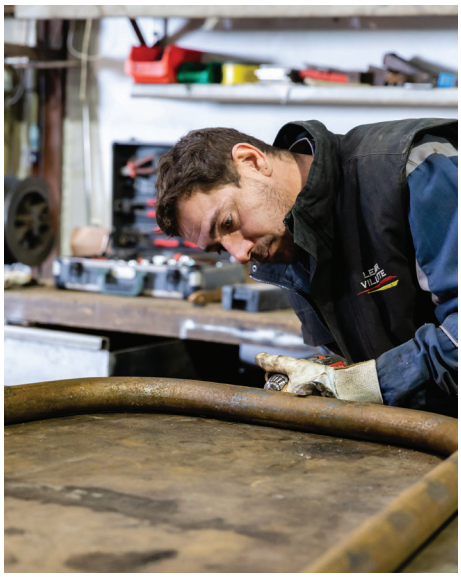

Exemples d'actions menées en 2019 :

- Lancement d'un Schéma d'Accueil des Entreprises ;
- Mise en place d'une gestion globale des Zones d'Activité Économiques (ZAE) au travers de l'élaboration d'un budget propre à l'ensemble des zones et la mise en place de différents marchés d'entretien (espaces verts...) ;
- Lancement d'un site internet dédié au développement économique ;
- Recrutement d'un nouveau chargé de suivi des Zones d'Activité Économiques (ZAE) ;
- Adaptation du Règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise et au foncier d'activité ;
- Participation à divers salons sur l'emploi et l'attractivité économique des territoires (Paris pour l'emploi, Emplois en Seine, APEC...) ;
- Élaboration et signature d'une Charte de partenariat pour la mise en place opérationnelle d'aides aux entreprises au titre de l'Accord de Performance Territorial dans le cadre de l'Après Grand Chantier de Flamanville ;
- Participation au Comité d'engagement d'Initiative Cotentin à titre consultatif ;
- Signature d'une Charte de partenariat pour la mise en place d'une Cellule d'Accompagnement des nouveaux salariés sur le territoire et réalisation de deux supports de communication dédiés.

Soutien aux filières

L'agglomération agit pour favoriser le déploiement des filières économiques sur son territoire, en soutenant des projets innovants, ou encore dans le cadre de démarches globales sur une filière en particulier.

Elle a ainsi élaboré, avec le département de la Manche, **un plan « Croissance Bleue »**, qui a été approuvé le 20 décembre 2018. Il comprend plusieurs actions pour développer l'économie bleue, dans toutes ses dimensions (liaisons maritimes, nautisme, tourisme, produits de la mer...), en intégrant par ailleurs des projets structurants comme la rénovation de la criée ou encore d'Intechmer.

Par ailleurs, le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** réunit au sein d'une stratégie globale un ensemble d'initiatives visant à développer et structurer le paysage agricole et alimentaire local, du producteur au consommateur.

Le projet alimentaire du Cotentin s'étend sur le territoire de projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et réunit la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. Pour initier la construction de ce PAT, l'action s'est concentrée en 2019 à établir la gouvernance du projet et sensibiliser les élus aux enjeux multiples et transversaux de la démarche. Deux journées de « Rallye des territoires » ont été proposées. Une première organisée par l'Association Bio en Normandie (30 participants) a permis d'aborder la question de la restauration collective par la visite de la cuisine centrale du collège Le Ferronay, dont le chef est déjà très impliqué dans une démarche d'approvisionnement local de produits de qualité. Cette journée s'est poursuivie par deux visites d'exploitation. Une deuxième journée, cette fois tournée vers les enjeux de la transformation des produits, a été proposée aux élus du territoire : présentation de l'étude de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sur les outils de transformation puis visite de l'élevage de la Fraserie (26 participants).

Visite d'exploitation à la Ferme du Pont Capitaine.

Remise des prix au forum de l'ESS le 29 novembre 2019.

Chiffres clés de l'ESS dans le Cotentin issus du panorama :

526
établissements employeurs
(associations, coopératives, mutuelles, fondations)

6 352
salariés
(soit 5 493 ETP)

13,1%
de l'emploi salarié privé
(18.1% de l'emploi salarié privé)

544
emplois créés
entre 2012 et 2016

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) fait partie intégrante du développement économique.
À ce titre, l'agglomération a élaboré et piloté le deuxième plan d'actions triennal en faveur de l'ESS en lien avec une quarantaine de structures représentatives du territoire.

En 2019, de nombreux temps d'échanges ont été organisés afin de faciliter l'interrelation et l'interconnaissance entre ces structures.

Exemples d'actions menées en 2019 :

- Mise en place d'un partenariat avec l'ADRESS dans le cadre de l'incubateur normand Katapult (la mise à disposition de moyens logistiques et l'accompagnement d'un porteur de projet) ;
- Deuxième édition de l'Appel à projets récompensant des projets et structures de l'ESS : 30 000€, dotés par EDF, répartis entre 4 lauréats dans les catégories « émergence, création et développement » ;
- Deux journées dédiées à l'ESS dans le cadre du Mois de l'ESS (novembre) ayant accueilli plus de 550 personnes et 50 exposants : 200 lycéens accueillis dans le cadre d'un eductour ESS, près de 40 entreprises et collectivités ayant participé au salon d'affaires, ESSPRESSO en Cotentin, des animations et ateliers d'échanges pour découvrir l'ESS ;
- Sensibilisation de près de 150 étudiants de l'IUT à l'économie circulaire, à la création d'entreprises d'ESS et aux enjeux ;
- Soutien au concours et forum organisés par « Toutes Pour Elles - Osez Entreprendre » le 12 mars 2019 : 26 dossiers déposés, 6 lauréates, 80 visiteurs au forum.

L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Après avoir délibéré en 2018 pour définir la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », les élus de la Communauté d'agglomération ont souhaité qu'une étude soit lancée pour disposer d'éléments d'analyse et de stratégie, et mieux appréhender ces composants. En effet, le commerce est porteur d'enjeux en matière d'aménagement, de déplacements et de qualité de vie des habitants. De même, dans le cadre de la mise en tourisme du territoire, l'hôtellerie a une fonction structurante qui doit nous permettre de répondre aux attentes de nos visiteurs d'aujourd'hui et de demain.
Cette étude réalisée en 2019 repose sur une analyse fine du territoire :

- **3 215 locaux ont été recensés et analysés par le cabinet Pivadis à l'échelle du territoire ;**
- **1 400 consommateurs ont été interrogés pour mieux connaître leurs pratiques et leurs attentes en matière de consommation.**

L'étude d'aménagement commercial et du parc hôtelier a ainsi permis de dégager un diagnostic et des orientations stratégiques dans le cadre d'une démarche partagée et concertée avec les acteurs du territoire :

- **un comité de pilotage d'étude de 45 membres regroupant les associations de consommateurs, les chambres consulaires et les élus locaux ;**
- **500 personnes invitées à participer aux ateliers territoriaux pour partager et amender le diagnostic : associations de commerçants sédentaires et non sédentaires, groupements d'éleveurs et de producteurs, élus locaux… ;**
- **130 personnes invitées aux ateliers pour la définition du plan d'actions de la Communauté d'agglomération : associations de commerçants sédentaires et non sédentaires, groupements d'hôteliers et d'agriculteurs, élus locaux… ;**
- **le partage des enseignements et le recueil d'avis des consommateurs via la plateforme participative « J'en parle ».**

À la fin de cette phase de diagnostic et de travail collectif, le Bureau communautaire a validé à l'unanimité les cinq orientations suivantes préconisées par le cabinet Pivadis, à savoir :

1. pérenniser l'armature commerciale existante du territoire, en cohérence avec les orientations du ScOT ;

2. conforter les centralités de toutes tailles, prioritairement à tout développement « périphérique » ;

3. accompagner les professionnels commerçants, artisans et prestataires de services dans l'adaptation de leurs métiers ;

4. veiller à une optimisation foncière et immobilière dans le cadre des mutations commerciales ;

5. fixer des orientations commerciales différenciées en fonction des types de polarités.

Ces éléments d'études ont été intégrés à la révision du ScOT et un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a été rédigé et travaillé en lien avec les communes concernées.

Enfin, l'entrée en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a modifié l'art. L3132-26 du code du Travail, en permettant au maire d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant. La mise en œuvre de cette disposition repose sur une décision autonome des maires pour cinq dimanches maximum et fait intervenir la Communauté d'agglomération au-delà. Dans ce cadre, et suite à la délibération du Conseil déclarant d'intérêt communautaire l'organisation de la concertation des professionnels et acteurs du territoire, la Communauté d'agglomération a organisé la 3ème table ronde sur l'ouverture des commerces le dimanche. Les maires concernés, les organisations syndicales, les associations de commerçants et les Chambres Consulaires ont été invités à y participer pour échanger sur les pratiques en matière d'ouverture dominicale sur le territoire.

2 200
étudiants
dont 1 129 étudiants rattachés à l'Université de Caen (IUT/ESIX/Licences pro), et 130 étudiants au Cnam-Intechmer

5
laboratoires / unités de recherche
- Le LUSAC
- Le GREYC
- L'UMR BOREA
- Corrodys
- L'IRSN

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (ESR)

Le soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche est une compétence exercée depuis le 1er janvier 2018 par l'agglomération du Cotentin qui est désormais la porte d'entrée sur ce sujet. Démarche innovante en Normandie, l'élaboration d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SLESR) marque une étape importante pour l'agglomération dans un cadre stratégique ambitieux, partagé avec ses partenaires. Il s'agit de donner une nouvelle perspective pour continuer à développer l'offre, sur tous les aspects (formation, recherche, vie étudiante...), dans une optique de développement économique (répondre aux besoins des entreprises), d'accessibilité pour la population (démocratisation de l'enseignement supérieur) et, plus généralement, d'attractivité pour le Cotentin.

Le Cotentin compte 2 200 étudiants, un campus et plusieurs établissements d'ESR rattachés pour certains au CNAM ou à l'Université de Caen. Demain, l'enjeu sera de conforter et d'enrichir cette offre pour attirer et former des jeunes sur le territoire.

Actions particulières menées en 2019 :

- Lancement du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SLESR), voté en juin 2019. Il définit un cadre stratégique pour les 5 ans à venir ;
- Avril-mai 2019 : CNAM-Intechmer : désignation d'une Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner l'agglomération dans la programmation de travaux de réhabilitation, de déconstruction d'un bâtiment, de conception architecturale et de construction ;
- Une nouvelle page s'ouvre le 1er septembre avec la création du nouvel IUT Grand-Ouest Normandie né de la fusion des IUT de Cherbourg-Manche, Caen et Alençon. L'agglomération poursuit son soutien à l'Enseignement Supérieur avec ce nouvel interlocuteur ;
- Le projet « Esix Horsains » soutenu financièrement par l'agglomération a permis à un groupe d'étudiants de l'école d'ingénieurs de découvrir le Val de Saire afin de les ancrer sur le territoire ;
- Septembre 2019 : lancement de la campagne de communication #Étudier en Cotentin ;
- Grâce au soutien de l'agglomération, une délégation d'étudiants normands a participé à la « Warren Jones international regatta » à Perth en janvier 2019 et 2020. Cette action favorise la mobilité des étudiants à l'international et renforce le partenariat avec l'Australie avec laquelle notre territoire tisse des liens économiques forts ;
- Organisation pour la première fois par l'agglomération de l'Océan Hackathon, en octobre 2019, suivi de la finale à Brest en décembre 2019. Pendant 48 h, étudiants et enseignants des écoles et instituts de l'Enseignement Supérieur ont travaillé autour de projets innovants qui seront poursuivis.

Le Tourisme et les actions en faveur de l'attractivité du territoire

2 400
EMPLOIS LIÉS AU TOURISME

230 M€
DE DÉPENSES DE CONSOMMATION

4,5 M€
DE BUDGET POUR LA SPL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU COTENTIN - OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN

Château de Carneville, bénéficiaire du Loto du Patrimoine.

L'économie touristique est une composante importante de la production de richesses. Au-delà de cet aspect, le tourisme est un enjeu fédérateur pour les territoires et notamment pour ceux qui placent l'attractivité au cœur de leurs projets de développement.

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération a souhaité rassembler un ensemble de compétences permettant la coordination des actions en faveurs du rayonnement du territoire et du développement de l'économie touristique.

Ainsi, avec son Office de Tourisme, ses équipements comme la Cité de la Mer, le Planétarium Ludiver, le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, les moulins du Cotentin (Marie Ravenel à Réthoville et Fierville-les-Mines), les golfs, les piscines, des actions en matière de promotion du patrimoine, d'entretien des principaux chemins de randonnée ou d'organisation hôtelière et commerciale, l'agglomération dispose d'un ensemble cohérent de leviers au service de sa stratégie d'attractivité. Cette prise de compétence à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Cotentin en 2017 a nécessité la mise en place d'une nouvelle organisation, avec notamment un seul Office de Tourisme du Cotentin sous forme de Société Publique Locale (SPL), pour porter au mieux les orientations du territoire et permettre ainsi de :

- **démultiplier les actions de marketing afin de renouveler l'image du Cotentin ;**
- **développer une offre touristique nouvelle ;**
- **mieux accueillir les visiteurs ;**
- **soutenir et organiser les acteurs de l'économie touristique.**

La SPL de Développement Touristique du Cotentin

La Société Publique Locale de Développement Touristique du Cotentin – Office de Tourisme, créée au 1er janvier 2018, rassemble les collaborateurs des 10 anciens Offices de Tourisme et du Pays d'Accueil Touristique (PAT) du Cotentin, soit une cinquantaine de personnes. 27 collectivités sont actionnaires et membres du Conseil d'Administration de la société :

- **La Communauté d'agglomération du Cotentin ;**
- **La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ;**
- **25 communes du Cotentin** (Barneville-Carteret, Cherbourg-en-Cotentin, La Hague, Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, Breteville-en-Saire, Bricquebec, Denneville, Fermanville, Flamanville, Gatteville-Le-Phare, Les Pieux, Les Moitiers d'Allonne, Montebourg, Port-Bail, Quettehou, Quineville, Réville, Saint-Pierre-Église, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Siouville-

Hague, Surtainville, Tréauville, Valognes, Vicq-sur-Mer).

Au cours de l'année 2019, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni à 5 reprises. Les statuts et moyens de la société expriment l'ambition de couvrir un large champ d'intervention en faveur du développement touristique :

- Un budget de 4,3 M€ ;
- 55 Équivalents Temps Plein (ETP), soit 79 contrats de travail ;
- 19 points d'accueil du public.

« Cotentin Unique par Nature » marque de destination de l'Office du Tourisme du Cotentin

L'action de l'Office du Tourisme s'articule autour d'une marque de destination dont le déploiement de la visibilité a commencé au cours de l'année 2019.

COTENTIN UNIQUE PAR NATURE

Cette marque est basée sur une vision partagée de notre territoire, singularisée par :

- La force de la mer et de ses paysages ;
- Une nature sauvage dans un littoral accidenté ;
- Une terre secrète, méconnue et inattendue ;
- Une offre allant du ressourcement au dépassement de soi.

Ces éléments ont conduit à un positionnement mettant en avant :

- La découverte d'une nature sauvage et puissante ;
- Le sentiment de vivre une expérience unique, hors du commun.

L'association des socio-professionnels à la gouvernance de l'Office de Tourisme est un élément essentiel. Un Comité Stratégique a été créé en 2018 composé de 62 professionnels du tourisme, répartis en 7 collèges d'activités :

- Hôtellerie ;
- Hébergement de plein air ;
- Hébergeurs particuliers ;
- Prestataires de loisir et de service ;
- Sites et lieux de visites ;
- Restauration ;
- Transport de passagers.

« Faire du Cotentin une grande destination touristique européenne » la stratégie de développement touristique de l'agglomération

L'écriture de la Stratégie de Développement Touristique du Cotentin a commencé le 29 juin 2018 lors de la 1ère édition des Rencontres du Tourisme du Cotentin qui a rassemblé plus de 250 participants. Cette stratégie, fondée sur le « Cotentin Unique par Nature », définit en cinq axes avec pour fil conducteur notre environnement naturel exceptionnel :

- AXE 1 : RÉVÉLER ET ENRICHIR, apporter du contenu à l'offre ;
- AXE 2 : ANIMER ET METTRE EN MOUVEMENT, rendre plus actif et plus dynamique le territoire ;
- AXE 3 : QUALIFIER ET PERFECTIONNER, viser l'excellence en matière d'accueil ;
- AXE 4 : DÉSAISONNALISER ET DIVERSIFIER, conquérir les clientèles cibles ;
- AXE 5 : S'AFFIRMER ET EXISTER, renforcer la notoriété et faire évoluer durablement l'image.

Renforcer l'attractivité touristique du Cotentin

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, l'agglomération a poursuivi la structuration d'un périmètre cohérent de compétences en faveur du développement touristique et de l'attractivité du Cotentin en délibérant pour le déclarer d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2019 :

- La Cité de la Mer ;
- Le Planétarium Ludiver ;
- L'animation du patrimoine (hors restauration et entretien) et le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin ; Le Hangar à dirigeables d'Ecausseville ;
- Le Cinéma de Réville ;
- L'entretien et le balisage des chemins de randonnées : GR223 (260 km) ; Sentier du littoral (307 km dont 175 km de GR223), Chemin du Mont-Saint Michel et de Saint-Jacques de Compostelle (146 km), 2 GR de Pays (72 km), 21 Sentiers de Promenade et de Randonnée (261 km) ;
- Le moulin à vent du Cotentin à Fierville-les-Mines ;
- Les trois golfs du Cotentin : Cherbourg- en-Cotentin, Fontenay-sur-Mer, Barneville-Carteret ;

Le tourisme dans le Cotentin, c'est :

2 400
emplois

230 M€
de dépenses de consommation

2 MILLIONS
de nuitées marchandes
et près de 4,6 millions de nuitées dans des hébergements non-marchands (amis, famille, résidences secondaires...)

544
emplois créés
entre 2012 et 2016

95 000
lits touristiques
dont 31 000 lits marchands
et 64 000 lits non-marchands

Le Moulin à vent du Cotentin à Fierville-les-Mines.

- **Les bassins d'apprentissage de la natation hormis ceux de Cherbourg-en-Cotentin ;**
- **La coordination et la mise en réseau des 17 bases nautiques du Cotentin.**

Enfin, dans l'objectif de stimuler les séjours et l'attractivité du Cotentin, le soutien financier de l'agglomération avait permis d'accueillir en juillet 2018 des événements nouveaux comme : l'arrivée à Cherbourg-en-Cotentin de la course au large « DRHEAM Cup – Destination Cotentin » et à Barneville-Carteret une étape du Tour de France à la Voile ou encore la Tatihougue.

Plus de 100 000 personnes pour l'Escale de l'Hermione, 1ère grande réalisation de l'Office du Tourisme du Cotentin

Bénéficiant de l'effet « 75ème anniversaire du D-Day », sous la bannière « Normandie Liberté », la frégate Hermione a entamé un grand voyage en Normandie à Cherbourg-en-Cotentin du 3 au 7 mai 2019 pour s'achever à l'Armada de Rouen en juin. À l'initiative de cette escale, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, la Communauté d'agglomération du Cotentin et le Conseil départemental de la Manche ont soutenu financièrement cet événement dont l'organisation a été confiée à la SPL de Développement Touristique du Cotentin.

Une quarantaine d'acteurs locaux a été mobilisée autour de cette manifestation.

L'escale de l'Hermione à Cherbourg-en-Cotentin a tenu toutes ses promesses et dépassé toutes les espérances des organisateurs. Après une arrivée majestueuse vendredi 3 mai dans l'écrin exceptionnel qu'est la rade de Cherbourg et accompagné par une impressionnante flotte de bateaux, l'Hermione a franchi le pont tournant dans une atmosphère empreinte de solennité.

Avec une météo très favorable durant 4 jours, plus de 100 000 personnes sont venues admirer la frégate et profiter des nombreuses animations sur le village situé quai Alexandre III.
La sortie anticipée du bassin du commerce n'a pas empêché une foule nombreuse de venir applaudir et saluer la mythique réplique de la frégate du Marquis de Lafayette.

Le feu d'artifice, tiré devant la gare maritime transatlantique aura permis de clôturer en beauté ces 4 jours de festivités pour Cherbourg et le Cotentin tout en mettant en valeur le joyau architectural de la cité portuaire. La ferveur du public pendant ces 4 jours de fête a donc confirmé que le Cotentin est une terre de grands événements maritimes et qu'il dispose de tous les atouts pour les recevoir.

Le Planétarium Ludiver, le Pays d'Art et d'Histoire (PAH) du Clos du Cotentin et le Moulin à vent du Cotentin

Le Planétarium Ludiver a accueilli en 2019 près de 33 000 visiteurs (23 185 visiteurs individuels et 9 082 visiteurs en groupes dont 7 340 scolaires). Par ailleurs, le Planétarium Ludiver a réalisé 725 interventions extérieures auprès de publics scolaires et lors de manifestations.

Le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin (PAH) a mis en place des expositions estivales au Château de Bricquebec (Histoire et territoires de la baronnie de Bricquebec au Moyen-Âge et Mille chevaux pour un royaume de Christophe Rouil) et dans l'Abbaye de Saint-Sauveur-le Vicomte (Adeline Hebert-Stevens-Bony, peintre verrière du XX^{ème} siècle).

Par ailleurs, en 2019, le Pays d'Art a proposé 382 animations et visites guidées qui ont touché un public de 11 220 personnes adultes et scolaires. Ainsi, le PAH a organisé 149 visites pédagogiques dont 104 pour des scolaires et 45 pour des centres de loisirs. Ces animations pédagogiques ont touché 3 142 enfants dont 62% résidant au sein du territoire des 40 communes du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin. Il a aussi accueilli 70 groupes représentant 2 300 adultes pour des visites à la carte.
Enfin, le PAH a organisé 29 Dimanches du Patrimoine (1 638 personnes), 47 visites estivales (1 745 personnes), 24 visites lors des journées du patrimoine (1 327 personnes), 37 visites du château de Bricquebec (348 personnes) et 23 visites du château de Saint-Sauveur-Le Vicomte (292 personnes).

Le Moulin à vent du Cotentin situé à Fierville-les-Mines, construit en 1744, accueille chaque année des visiteurs et des classes scolaires. Au-delà des nombreux promeneurs qui viennent contempler le site, 8 888 personnes ont pris part aux animations proposées (visites guidées : 7 035 personnes, ateliers pédagogiques : 1 853 personnes).

Par ailleurs, en 2019, le Moulin a produit 9 232 kg de farine (blé, épeautre, sarrasin). Cette production est vendue sur site aux particuliers, dans des boutiques partenaires ou également à des boulangers et des restaurateurs partenaires.

Accueillir de grands évènements nautiques : l'arrivée dans le Cotentin en 2021 et 2023 de la prestigieuse Rolex Fastnet Race officialisée

Le plan « Croissance Bleue » du Cotentin, présenté lors du Conseil communautaire du 20 décembre 2018, vise à stimuler le développement des filières de l'économie et du patrimoine littoral, atout majeur du territoire. À ce titre, l'affirmation de l'identité maritime s'appuie sur des événementiels nautiques qui contribuent également au renforcement de l'attractivité du Cotentin.
En effet, ces événements, par l'engouement populaire qu'ils suscitent auprès des habitants et les images qu'ils véhiculent bien au-delà du Cotentin, sont autant d'outils d'attractivité, d'animation et de cohésion.

Après le succès populaire de l'escale de l'Hermione, la Communauté d'agglomération du Cotentin poursuit, en collaboration avec la Région Normandie, le Conseil départemental de la Manche et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, son positionnement en tant que terre d'accueil de grands événements nautiques. Dans ce cadre, elle a saisi l'opportunité offerte par le Royal Ocean Racing Club (RORC) de pouvoir recevoir l'arrivée de la Rolex Fastnet Race.
Cette course, créée en 1925, est l'une des plus prestigieuses du monde et, avec plus de 350 navires et 3 000 marins, est celle qui rassemble la plus grande flotte.

Avec un engagement, dans un premier temps, pour les éditions 2021 et 2023, le Cotentin et ses partenaires souhaitent durablement entrer dans le cercle très fermé des grandes destinations nautiques, telles que les Sables d'Olonne, Saint-Malo ou Le Havre, assimilées à de prestigieuses courses au large.
L'édition 2019 sur le parcours historique Cowes – Fastnet rock – Plymouth faisait état d'une couverture médiatique s'élevant à plus de 5 millions de livres.

Afin de sceller, dans un premier temps, l'engagement collectif auprès du RORC, le Conseil Régional de Normandie, le Conseil départemental de la Manche et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin se sont accordés pour confier à l'agglomération la responsabilité de signer la convention de partenariat avec le club britannique.

Le tourisme dans le Cotentin, c'est :

124
lieux de visites
dont 10 sites touristiques qui totalisent plus de 500 000 visiteurs

69
campings
regroupant 13 800 lits

13 000
résidences secondaires

48
escales de paquebots
avec 77 452 passagers dont 20% partent en excursion dans le Cotentin et 40% visitent Cherbourg-en-Cotentin

Le mardi 26 novembre à Londres, une conférence de presse a été organisée à Londres par le Royal Ocean Racing Club (RORC) et avec les 4 collectivités partenaires pour annoncer que l'arrivée des prochaines éditions de la mythique Rolex Fastnet Race (2021 et 2023) se déroulera à Cherbourg-en-Cotentin.

Cette annonce a généré plus d'une centaine de retours presse – tous medias confondus en seulement quelques jours.

L'agglomération a travaillé en concertation avec les autres partenaires pour imaginer une organisation et en définir son portage sur 2020 et 2021, afin de faire de cette arrivée un vecteur d'attractivité touristique et économique.

La randonnée

Lors de sa séance du 24 mai 2018, le Conseil communautaire a choisi d'adopter la compétence « aménagement, balisage et entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire (GR 223, Sentier du Littoral, Chemin du Mont Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), les GR de Pays Tour de La Hague et Tour du Val de Saire, ceux répondant au cahier des charges des Sentiers de Promenade et Randonnée (PR) conventionnés avec la Fédération Française de randonnée et les sentiers labélisés Boucles Locales par le Conseil départemental dont la participation financière à l'entretien des voies vertes » à compter du 1er janvier 2019.

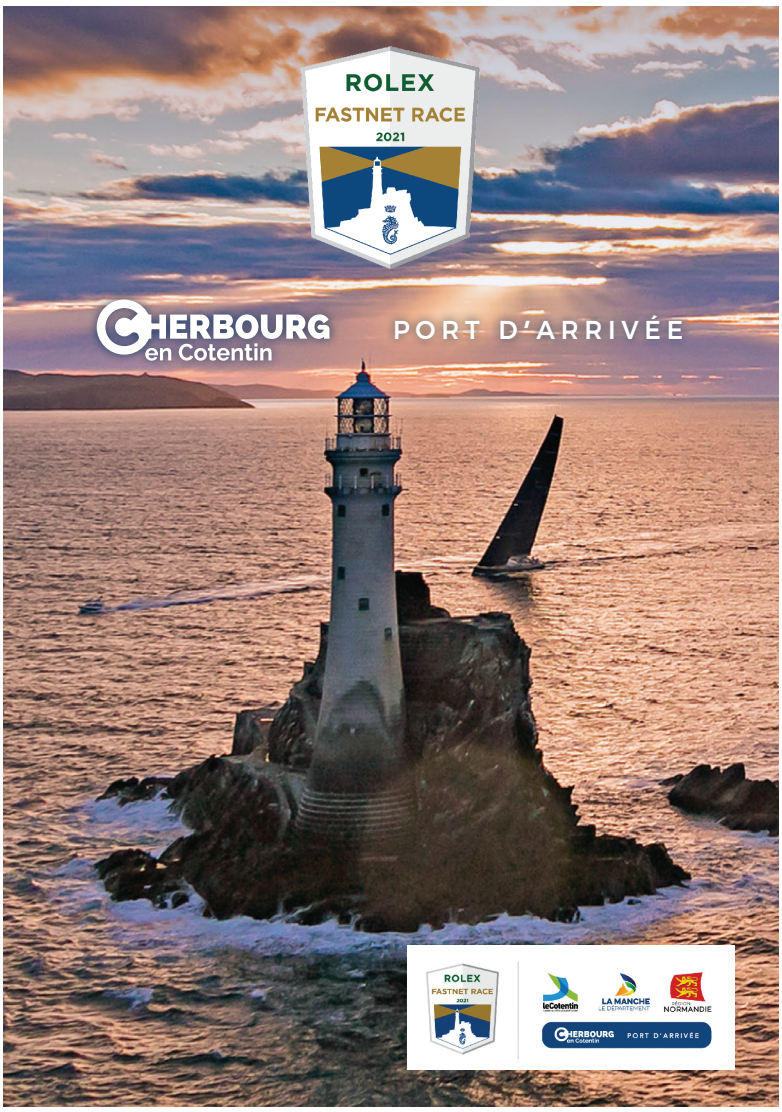

Cette compétence s'étend sur le linéaire suivant :

- **Sentier du Littoral ou Chemin des douaniers → 307 km (emprunté sur 175 km par le GR 223) ;**
- **GR 223 → 260 km ;**
- **21 PR → 261 km ;**
- **2 GR de Pays : Val de Saire → 40 km et La Hague → 32 km ;**
- **Chemins du Mont Saint-Michel → 146 km ;**
- **1 Boucle locale → 5 km ;**
- **Voies vertes → 29,6 km.**

Ce linéaire constitue un formidable instrument d'attractivité. Le 7 février 2019, le Conseil communautaire a adopté la politique de développement touristique de la destination Cotentin avec comme filière structurante la randonnée. À ce titre, l'agglomération souhaite d'une part, renforcer la continuité des itinéraires et d'autre part, permettre la découverte des paysages tant littoraux que bocagers tout en préservant la biodiversité.

Pour ce faire, la Communauté d'agglomération a demandé à la SPL de Développement Touristique du Cotentin de mettre en œuvre un Schéma de développement de la randonnée pédestre afin de consolider la pratique et de l'assister dans la mise en œuvre du marché d'entretien, d'aménagement et de balisage des chemins de randonnée.
Ce marché pluriannuel (4 ans) devrait permettre – dès l'été 2020 – d'entretenir les itinéraires de randonnée et de résorber les 39 points noirs le long du cheminement littoral. Parallèlement, un plan de gestion à l'échelle du Cotentin est en cours de réalisation.

Au cours de l'année, une réflexion a été engagée avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche afin de préciser les modalités d'entretien et d'aménagement sur les 307 km du Sentier du Littoral en application de la Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL). La convention avec l'État devrait être signée en 2020.

Le GR 223 et le Sentier du Littoral sont, avec les nombreux chemins de randonnée, de formidables instruments d'attractivité.

Le patrimoine et l'histoire

Par délibération en date du 24 mai 2018, l'agglomération a pris – à compter du 1er janvier 2019 – la compétence « Patrimoine » définie de la manière suivante : l'accompagnement, le conseil et le soutien à la valorisation, la découverte et la conservation du patrimoine architectural (hors restauration et entretien) du Cotentin et le développement d'actions concertées d'animation du patrimoine sur le périmètre labellisé par la DRAC « Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin ». En effet, la valorisation des patrimoines est porteuse d'enjeux en matière de développement touristique, de revitalisation des territoires et de renforcement de l'attractivité du Cotentin.

L'année a été consacrée à l'intégration de l'équipe du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) du Clos du Cotentin au sein des services de l'agglomération. Un travail d'animation des différentes instances de pilotage et de concertation du PAH a également été mené dans le cadre de la révision de la convention décennale « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », avec le Ministère de la culture et la DRAC Normandie. Le développement du PAH participe du rayonnement du Cotentin.

Le Cotentin est riche d'un patrimoine diversifié où se côtoient sites classés, monuments historiques, patrimoine religieux, bâtiments publics ou privés. L'agglomération peut compter sur la Fondation du Patrimoine pour apporter information et conseil aux propriétaires. C'est à ce titre qu'une convention a été signée en septembre 2019 avec la Fondation du Patrimoine.

La réflexion a débuté autour de la définition d'une stratégie relative à l'intervention communautaire en matière de valorisation et de sauvegarde du patrimoine architecturale mais aussi de l'histoire du territoire. Cette doctrine doit servir de guide dans les différentes politiques publiques comme par exemple lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou la mise en place des Sites Patrimoniaux Remarquables.

La Communauté d'agglomération a inscrit, en juin 2019, dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SLESR) sa volonté – en concertation avec l'Université de Caen Normandie et le CNAM de Normandie – d'évaluer les besoins des acteurs locaux en matière de formation au métier de guide-conférencier afin de proposer un guidage de qualité aux visiteurs et répondre aussi aux besoins de l'OT du Cotentin avec l'accueil des croisiéristes.

Enfin, l'agglomération apporte son conseil et son expertise auprès des communes. Exemples : le projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Flamanville ou l'étude sur le devenir du Fort de Bretteville-Haut à Digosville. Il s'agit d'accompagner les communes et de participer à la mise en tourisme de ces territoires.

Dans le cadre des commémorations du 75ème anniversaire du Débarquement de Normandie, une enveloppe de 25 000 € a été mobilisée pour financer les manifestations commémoratives.

Enfin, depuis le 1er janvier 2019, le Hangar à dirigeables d'Ecausseville a rejoint les équipements communautaires. En devenant propriétaire, l'agglomération a affiché son ambition de maintenir en état ce patrimoine unique afin de conserver les possibilités de visites et d'animations tout en respectant les contraintes liées à un site classé Monument Historique. En effet, achevé en 1919, le Hangar à dirigeables a subi au cours des décennies les outrages du temps. L'agglomération a engagé de nombreuses actions à court, moyen ou long terme visant à la fois à assurer la sécurité des visiteurs et à promouvoir le site :

- **pose d'un filet de protection ;**
- **choix, en accord avec la DRAC, d'un cabinet pour mener un diagnostic complet de la structure ;**
- **préparation du centenaire du Hangar avec le concours scientifique de l'Université de La Sorbonne ;**
- **partenariat avec la Fondation du Patrimoine ;**
- **amélioration de la signalisation touristique et routière avec la pose de 18 panneaux ;**
- **versement à l'Association des Amis du Hangar de la subvention annuelle (15 000 €) + l'octroi d'une subvention exceptionnelle (5 000 €) pour célébrer l'anniversaire du Débarquement ;**
- **versement à l'Association Aérosculpture de la subvention annuelle (7 250 €).**

L'agglomération reste très attentive au devenir du site et mobilise des moyens en faveur de la conservation de cet élément remarquable du patrimoine du Cotentin.

Les Transports et Mobilités

Le Plan de Déplacements du Cotentin 50
Les Grands Projets d'Aménagements 51
Le réseau urbain 53
La gestion des transports non urbains 54
Les Vélos à Assistance Électrique (VAE) et les mobilités douces 55

8
LIGNES RÉGULIÈRES
pour le réseau urbain

170
VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

6
LIGNES RÉGULIÈRES
« Manéo express »

L'anné 2019 a permis à l'agglomération du Cotentin d'affirmer son ambition en matière de Transports et Mobilités. En parallèle de l'élaboration du programme d'action du Plan de Déplacements, trois expérimentations de nouveaux services de mobilité ont été lancées à partir de l'été :

- **Une navette électrique de centre-ville à Cherbourg-en-Cotentin, permettant de desservir la Cité de la mer pendant la période estivale ;**
- **Un service de Transport à la Demande (TàD) innovant sur le territoire du Pôle de Proximité de La Saire et de la commune déléguée de Tourlaville ;**
- **Un service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE), sur l'ensemble de l'agglomération.**

Dans le même temps, la Direction Transports & Mobilités a préparé la mise en place d'une offre de mobilité unifiée à l'échelle du Cotentin, avec comme objectif la mise en place d'une marque mobilité et d'une concession transports uniques pour le 1er juillet 2021.

Enfin, les études relatives aux grands projets d'aménagement que sont le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Cherbourg-en-Cotentin et le Bus Nouvelle Génération (BNG) se sont accélérées. Depuis mars 2019, un cabinet de maitrise d'œuvre accompagne la Direction et les services concernés par ces projets transversaux. Objectif : lancement des travaux début 2022.

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS DU COTENTIN (PDC)

Une stratégie de mobilité durable pour offrir une alternative au « tout-voiture »

Après une année 2018 consacrée à l'état des lieux du territoire, à l'élaboration du diagnostic et à l'ébauche d'un scénario stratégique, l'année 2019 était consacrée à l'élaboration du Plan de Déplacements en tant que tel. L'objectif : aboutir à un scénario stratégique et sa déclinaison en plan d'actions.

Une étape déterminante : le choix du scénario stratégique

En décembre 2018, un atelier réunissant des élus de l'agglomération et de communes a permis d'ébaucher trois scénarios stratégiques pour le Plan de Déplacements, du plus générique au plus ambitieux. Le fruit de ce travail a été présenté en Bureau communautaire le 14 mars 2019. L'objet de la séance n'était pas de choisir l'un de ces scénarios in extenso. Ces derniers constituaient un support, des exemples génériques de ce qui pourrait être mis en œuvre sur le territoire à partir des enseignements du diagnostic. Dès lors, ils ont permis d'alimenter le débat, susciter une réflexion pour aboutir aux principes d'un scénario co-construit et partagé à l'issue de la séance, sur lequel décliner le plans d'actions. Le bureau communautaire a acté un scénario sur la base du plus ambitieux, en témoignage d'une forte volonté de l'agglomération de développer les mobilités durables sur son territoire.
Ce scénario a identifié 3 enjeux, à décliner en actions :

- **1. Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun ;**
- **2. Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie ;**
- **3. Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité.**

La déclinaison des enjeux du scénario stratégique en programme d'actions

À la suite de cette étape importante, l'élaboration du plan d'action a été menée en co-construction avec de nombreux acteurs du territoire. Quatre ateliers « plan d'actions » ont été menés au mois de juin 2019 dans différentes communes du territoire.

Réunissant élus de l'agglomération et des communes, associations, grandes entreprises du territoire et partenaires institutionnels, ces ateliers ont abordé les thématiques fondamentales d'un Plan de Déplacements telles que les mobilités de proximité, les transports en commun, la place de la voiture ou encore l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Le travail commun a abouti à la déclinaison des 3 enjeux en 12 orientations, elles-mêmes déclinées en 37 actions. Si ces dernières ne sont pas en tant que tel une feuille de route opérationnelle, elles identifient des actions à mener pour les 10 années suivant l'approbation définitive du PDC, et sont donc particulièrement structurantes pour l'agglomération.

Une concertation citoyenne pour confronter le travail aux aspirations des habitants

Répondant à une volonté politique, une large concertation citoyenne a été réalisée de septembre à octobre 2019. Il s'agissait de confronter le travail réalisé aux aspirations citoyennes, de compléter les données acquises lors du diagnostic et de présenter aux habitants le projet de l'agglomération. Outre des permanences sur les marchés, une plateforme numérique et carte participative, des rencontres avec des techniciens et des évènements lors de la Semaine européenne de la Mobilité, deux expérimentations ont été menées (voir chapitres suivants). Enfin, à la suite d'une saisine par le Bureau communautaire du 14 mars, le Conseil de Développement de l'agglomération a produit un avis sur le travail réalisé.

La finalisation et la préparation de l'arrêt de projet et des consultations obligatoires

La concertation citoyenne a ainsi permis de compléter et modifier le plan d'actions, aboutissant à une version définitive en décembre 2019, prête à être présentée au Conseil communautaire. Cette étape réglementaire, appelée « arrêt de projet », est intervenue en Conseil communautaire en février 2020. À la suite de l'arrêt de projet, le document complet est soumis à consultation des « personnes publiques associées », puis assorti de l'avis de ces dernières soumis à enquête publique.

DES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT QUI AVANCENT

Le Pôle d'Échange Multimodal (PEM), une composante du BNG

Le projet PEM possède de nombreuses interactions avec la mise en place du BNG. Du fait d'une volonté politique forte de pouvoir mener à terme cet aménagement, en particulier la partie ouest du secteur de la gare où la création d'un parvis devant le bâtiment voyageur de la gare SNCF fait consensus, il a été acté d'intégrer la partie ouest du réaménagement de la gare dans le PEM.

Ainsi, en plus de la création du parvis qui améliorera les flux en modes doux (piétons et cyclistes) le PEM intègrera le réaménagement de la partie ouest de l'avenue Millet et la refonte

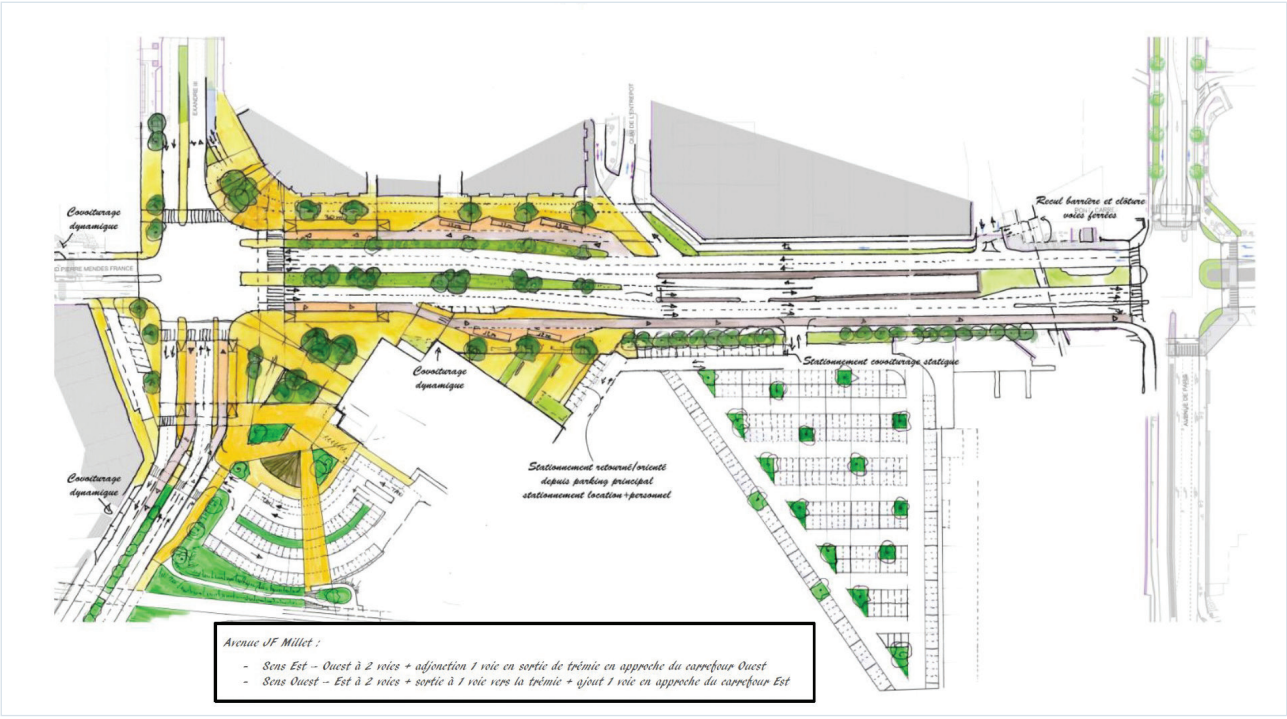

Plan général du Pôle d'Échange Multimodal (PEM).

Atelier de concertation BNG.

de la gare routière de part et d'autre de l'avenue Millet. Cette gare routière au cœur du réseau BNG permettra de mieux articuler le futur réseau de transport à l'échelle du Cotentin et de favoriser l'intermodalité avec les lignes urbaines, interurbaines (dont les lignes régionales), ferroviaires, etc. Une dimension paysagère sera présente avec la création d'espaces verts sur tous les sites réaménagés.

L'évolution de la philosophie du BNG : un projet de mobilité agglo et de requalification urbaine

Initialement porté par la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC), le projet BNG comportait deux lignes fortes : une ligne littorale et une ligne sud, correspondant approximativement aux deux lignes structurantes du réseau Zéphir actuel.

Après une série d'actions de concertation citoyenne, le projet s'est davantage ouvert aux autres lignes de transport public : l'aménagement proposé sera en effet ouvert à toutes les lignes de transport urbain ou interurbain. L'intégration du PEM dans le projet est également un pas dans l'ouverture d'un projet au territoire : la dimension intermodale étant plus présente. Afin d'accentuer cette dimension, 3 stations intermodales verront le jour à Equeudreville, Tourlaville et Octeville. Pensées comme des mini pôles d'échanges, elles proposeront une offre de mobilité complète pour apporter des solutions aux habitants de la ville comme du Cotentin, en évitant de passer systématiquement dans le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin : poches de stationnement « relais », encoche pour covoiturage dynamique, quais bus urbains et interurbains, arceaux vélos, stationnement vélos sécurisé, information voyageur, distributeur automatique de titres de transport, etc.

Par ailleurs, davantage qu'un projet bus, le BNG est un projet dédié à toutes les mobilités. Tous les axes requalifiés continueront d'accueillir les véhicules légers, des pistes ou bandes cyclables seront systématiquement créées pour améliorer les continuités cyclables aujourd'hui manquantes notamment entre l'est et l'ouest de la ville mais aussi pour mieux desservir les grands sites d'accueil du public : la gare SNCF, Naval Group, l'hôpital. L'espace dédié aux piétons sera élargi et les traversées sécurisées, en particulier aux abords des grands carrefours. Des encoches de covoiturage dynamique verront le jour afin de proposer une nouvelle alternative à l'autosolisme. Enfin, une dimension particulièrement prégnante du projet est la volonté de requalification urbaine. Le projet empruntera des voiries qui font partie intégrante du centre-ville et s'intègreront dans les opérations de requalification urbaine tel que « Terre et Mer ». Certains secteurs clés et bien identifiés par les locaux seront ainsi requalifiés pour participer à l'attractivité du territoire : quai Alexandre III, quai de Caligny, place Napoléon, porte du midi, avenue Carnot, Place St-Clément. Une dimension paysagère sera présente pour prendre en compte le souhait des citoyens et des élus de « verdir » la ville et de désimperméabiliser les sols.

L'avancée des études

La Communauté d'agglomération du Cotentin accompagnée de son Maître d'œuvre SCE a finalisé les études préliminaires du BNG à la fin 2019. Ces études ont permis de préciser les insertions et les aménagements en lien avec les différents services de la ville de Cherbourg-en-Cotentin comme de l'agglomération.
Le projet a ainsi avancé dans un souci de co-construction qui s'est traduit par des actions de concertation.
Une balade urbaine au cœur des secteurs réaménagés a ainsi été faite avec un groupe constitué de représentants d'associations (commerçants, modes doux), d'entreprises et citoyens tirés au sort. Cette balade a permis d'identifier les impressions et attentes vis-à-vis des aménagements projetés.

Un second temps en atelier a permis d'échanger autour des différents scénarios d'itinéraire et d'identifier les avantages et inconvénients de chacun d'entre eux.

Au terme de ces démarche, les secteurs d'aménagement encore incertains ont été validés, permettant d'entamer une nouvelle étape pour le projet : la phase d'avant-projet.

Des projets d'aménagements au-delà de Cherbourg-en-Cotentin qui restent à préciser

Le Schéma directeur d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) est un document de programmation ayant pour but la mise en accessibilité des réseaux de transport. En tant qu'autorité organisatrice, la Communauté d'agglomération du Cotentin est soumise à la rédaction d'un tel document. Une consultation est en cours de préparation en 2019 pour réaliser cette démarche qui s'applique à l'ensemble du territoire communautaire.

Autre élément important qui lie aménagement et mobilité : la volonté de l'agglomération de créer des stations intermodales dans les nœuds centraux de chaque Pôle de Proximité. Offrant de nombreuses solutions de mobilité, ces stations auront pour but de faciliter l'intermodalité et les déplacements du quotidien. Si les premières stations intermodales devraient voir le jour dans le cadre du projet BNG à horizon 2023, elles pourraient sortir de terre rapidement dans les autres territoires en lien avec les communes concernées.

DES INNOVATIONS SUR LE RÉSEAU URBAIN « ZÉPHIR » DANS LA PERSPECTIVE D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT UNIQUE COTENTIN

Le réseau urbain de l'agglomération du Cotentin en quelques chiffres

Le réseau Zéphir est le réseau de bus qui dessert le territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. En qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, l'agglomération a repris les contrats conclus en 2014 par la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC), qui confiait la gestion quotidienne du service à la société Keolis Cherbourg, sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP).

Ainsi, le réseau inclut :

- **8 lignes régulières dont 4 lignes structurantes qui desservent les zones les plus denses ;**
- **15 services scolaires : les lignes Domino ;**
- **9 services de Transport à la Demande (TàD) : les lignes Itineo à la demande ;**
- **1 service Itineo Access dédié aux personnes en situation de handicap ;**
- **1 réseau de nuit les vendredis et samedis.**

En 2019, près de 4 millions de voyageurs se sont déplacés sur le réseau Zéphir. Il s'agit de la première année de mise en service de la billettique sans contact, permettant d'avoir des statistiques plus fiables en terme de fréquentation.

L'année 2019 a été ponctuée par de nombreux mouvements sociaux internes et nationaux, perturbant à plusieurs reprises le réseau.

Retour sur les expérimentations

2 expérimentations ont été réalisées au cours de l'année 2019 dans le cadre de la DSP :

- **L'expérimentation d'une navette de centre-ville à Cherbourg-en-Cotentin.**
  Gratuite du 1er juillet 2019 au 21 septembre 2019, la navette reliait les principaux pôles d'attractivité du centre-ville et notamment l'équipement touristique « La Cité de la Mer ». Un véhicule à motorisation électrique a été déployé spécifiquement pour cette navette. Au final se sont 16 130 voyages qui ont été réalisés au cours des 12 semaines de cette expérimentation.

- **L'expérimentation d'un système de Transport à la Demande dynamique sur le territoire de « La Saire » en rabattement sur 3 arrêts du réseau Zéphir.** Cette expérimentation s'est déroulée sur 6 mois du 1er juillet au 31 décembre 2019. Avec une fréquence toutes les 30 minutes, le système permettait à l'usager une réservation souple et une information précise de l'heure de prise en charge. Le système (PADAM) adaptait l'itinéraire en fonction du nombre de réservations. 8 742 voyages ont été réalisés au cours de ces 6 mois.

Préparation de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP)

En 2019, la Communauté d'agglomération a préparé la nouvelle Délégation de Service Public 2021-2028, qui permettra d'intégrer réseaux urbains et non urbains en un réseau unique sur le Cotentin. Ce futur réseau optimisé permettra de mailler l'ensemble des centralités de la Presqu'île et bénéficiera, dès 2023, des aménagements du « Bus Nouvelle Génération » (BNG) et du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) à Cherbourg-en-Cotentin.

Afin d'accompagner la collectivité dans les démarches concernant la nouvelle DSP, le Cotentin a retenu le cabinet DG Conseil. Les candidats pourront candidater et proposer leur offre courant 2020. Des négociations seront programmées à l'automne 2020 pour une notification début 2021.

L'AGGLOMÉRATION REPREND LA GESTION DES TRANSPORTS NON URBAINS EX-MANÉO

La compétence « transports non urbains de voyageurs » n'a été transférée à l'agglomération du Cotentin qu'à compter du 1er janvier 2018. Durant l'année 2017, la Région Normandie a été l'unique autorité compétente pour le transport interurbain en lieu et place du Département de la Manche, suite aux évolutions de compétences voulues au plan national par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Malgré les transferts de compétences, les services proposés aux citoyens sont restés identiques et les dessertes inchangées. La Région Normandie a pu garantir cette continuité en reprenant à son compte l'ensemble des moyens humains et techniques dont disposait le Département de la Manche. Ainsi, le réseau non urbain de voyageurs sur le territoire de la collectivité se compose en 2017 de :

- **6 lignes régulières « Manéo express » ;**
- **3 lignes estivales, en complément des lignes régulières, pour les mois de juillet-août ;**
- **Un système de transports à la demande, mis en place sur de nombreux Pôles de Proximité.**

Ce service propose un transport de proximité, désigné sous l'appellation « Manéo Proximité ». Il est assuré sur réservation préalable, par des véhicules légers de type neuf places, qui facilitent les déplacements en milieu rural depuis le domicile. En outre, il existe des navettes de rabattement vers les lignes Manéo Express, désignées sous l'appellation « navettes Manéo Express » qui permettent de ramener toutes les personnes qui le souhaitent vers les points d'arrêt des lignes régulières.

Pour les transports scolaires, l'agglomération est devenue compétente dès sa création, le 1er janvier 2017. Cependant afin de garantir une continuité de service, la gestion des transports scolaires sur les secteurs non urbains a été confiée, par convention, dans un premier temps au Département, puis à compter du 1er septembre 2017 à la Région (devenue compétente en matière de transports à la place des Départements à cette date) par l'agglomération du Cotentin.

À l'été 2020, l'agglomération du Cotentin reprendra en direct la gestion des transports non urbains, scolaires et commerciaux. Les équipes de la Direction Transports & Mobilités préparent depuis l'été 2019 cette étape majeure pour le territoire et ainsi en garantir le succès à la rentrée 2020.

170 VAE en location sur le territoire.

VERS UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU VÉLO ET DES MODES ACTIFS

Le service de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) et l'aide à l'acquisition

Afin de proposer une alternative à l'autosolisme, la Communauté d'agglomération du Cotentin a lancé son service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE) en septembre 2019. L'objectif de ce service est de permettre aux usagers de tester l'utilisation d'un VAE dans leur vie quotidienne et ainsi d'encourager le report modal de la voiture vers le vélo.

La Communauté d'agglomération du Cotentin a ainsi lancé un marché à bon de commande pour se doter d'une flotte de VAE destinée à ce service de location, ainsi qu'un marché pour en confier la gestion.

C'est l'association d'insertion Fil & Terre qui a été retenue pour gérer ce service de location, elle est donc chargée de la relation avec les usagers, de la passation des contrats et de la livraison des VAE. La location d'un VAE se fait par période de trois mois, renouvelable au maximum trois fois, pour un tarif allant de 75 à 200€. La relation avec les usagers est un aspect primordial du service, avec la possibilité pour Fil & Terre de se déplacer si besoin pour la livraison et un temps de prise en main du VAE prévu lors de la livraison.

La première commande s'élevait à 85 VAE, répartis par Pôle de Proximité en fonction de leur population, dans un souci d'équité territorial. Au vu du succès du service, une deuxième commande a été lancée dès le mois de décembre afin d'atteindre un flotte de 170 VAE.

Afin de pérenniser la pratique du vélo par les usagers, le Cotentin a mis en place une aide à l'acquisition dans le cadre de son service de location. Si à l'issue d'une location, un usager souhaite acheter un VAE auprès d'un professionnel il peut alors bénéficier d'une aide à l'acquisition d'un montant fixé à 15% du prix TTC du VAE, plafonné à 200€. La Communauté d'agglomération du Cotentin a mis en place un réseau de vendeurs partenaires, proposant un avantage supplémentaire aux usagers venant acheter un VAE chez eux.

Le Comité modes doux

Au cours de l'année 2019, le Comité modes doux mis en place en 2017 à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin a poursuivi ses réunions trimestrielles, permettant aux associations, habitants, élus et techniciens d'échanger et de travailler ensemble sur des projets d'aménagements liés aux déplacements doux. Une réflexion a été lancée pour faire évoluer ce Comité en élargissant son champ d'action, à la fois géographiquement et thématiquement.

L'Eau et l'Assainissement
La GEMAPI

Le Cycle de l'Eau 58
La GEMAPI 60

200 km
DE LITTORAL

2 000 km
DE COURS D'EAU

3 600 km
DE RÉSEAU D'EAU POTABLE

94 771
ABONNÉS au réseau d'eau potable sur 129 communes

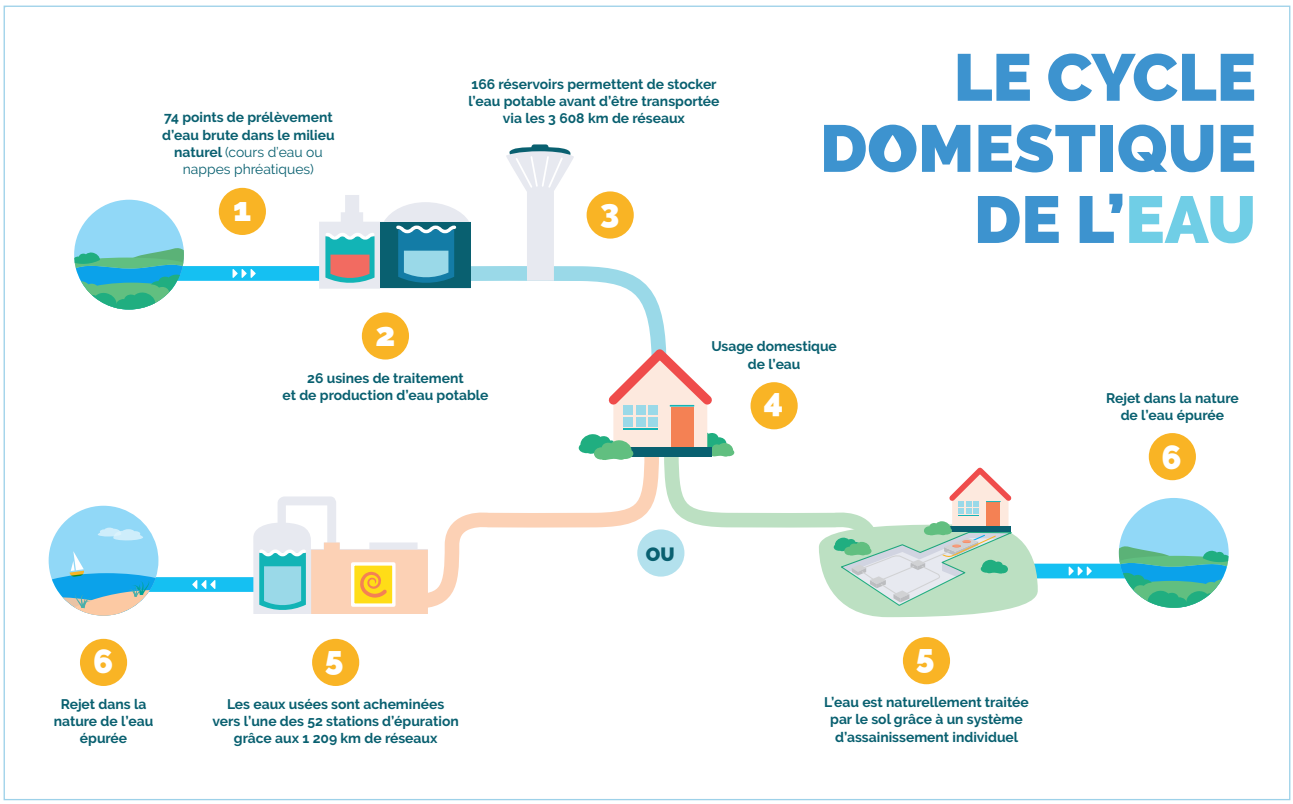

LE CYCLE DE L'EAU

Au 1er janvier 2018, la Communauté d'agglomération a pris les compétences Eau Potable, Assainissement collectif des eaux usées et Assainissement non-collectif des eaux usées sur l'ensemble de son territoire, exception faite de l'eau potable sur le territoire de la Côte des Isles transférée au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche en 2016. Cependant, depuis le 1er janvier 2019, avec le retrait du SDEAU50, elle est compétente sur l'ensemble de son territoire, à savoir 129 communes.

L'élaboration d'un Contrat Territorial Eau (CTE) et Climat (CTC) de l'Agence de l'Eau identifie et priorise les actions de reconquête de la qualité de l'eau à entreprendre d'ici 2022 sur les cours d'eau, l'assainissement, l'alimentation en eau, etc. Ces actions s'élèvent à 15 millions d'euros.

L'Eau Potable

La compétence Eau Potable consiste à assurer l'alimentation des foyers du territoire par les ressources naturelles disponibles, après avoir procédé à un traitement les rendant propres à la consommation.

De fait, la compétence Eau Potable se compose réglementairement des missions suivantes :

- **Prélèvement dans le milieu naturel : 74 points de prélèvement d'eau ;**
- **Eau potable : 14 356 399 m³ produits en 2019 ;**
- **Stockage : 166 réservoirs ;**
- **Distribution : rendement de réseaux de 74%.**

En 2019, cette compétence sur le territoire de l'agglomération concernait **94 771 abonnés** répartis sur 129 communes.

L'Assainissement Collectif

La compétence Assainissement Collectif a pour but de restituer au milieu naturel les eaux souillées par les diverses activités humaines en s'attachant à les rendre acceptables par les milieux récepteurs.

La compétence Assainissement se compose réglementairement des missions suivantes :

- **Collecte des eaux usées en limite de propriétés et transport : 1 209 km de réseau ;**
- **Traitement avec rejet dans le milieu naturel : l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration moyen est de 99,28 %. Les 0,72% de non conformités correspondent à des dépassements mineurs sur certains paramètres physico-chimiques n'ayant engendrés aucune pollution. Ce nombre est en diminution par rapport à 2018 (0,93%).**

En 2019, cette compétence sur le territoire de la collectivité concernait **60 952 abonnés** répartis sur 63 communes.

CONTRÔLES ANC PAR TERRITOIRE

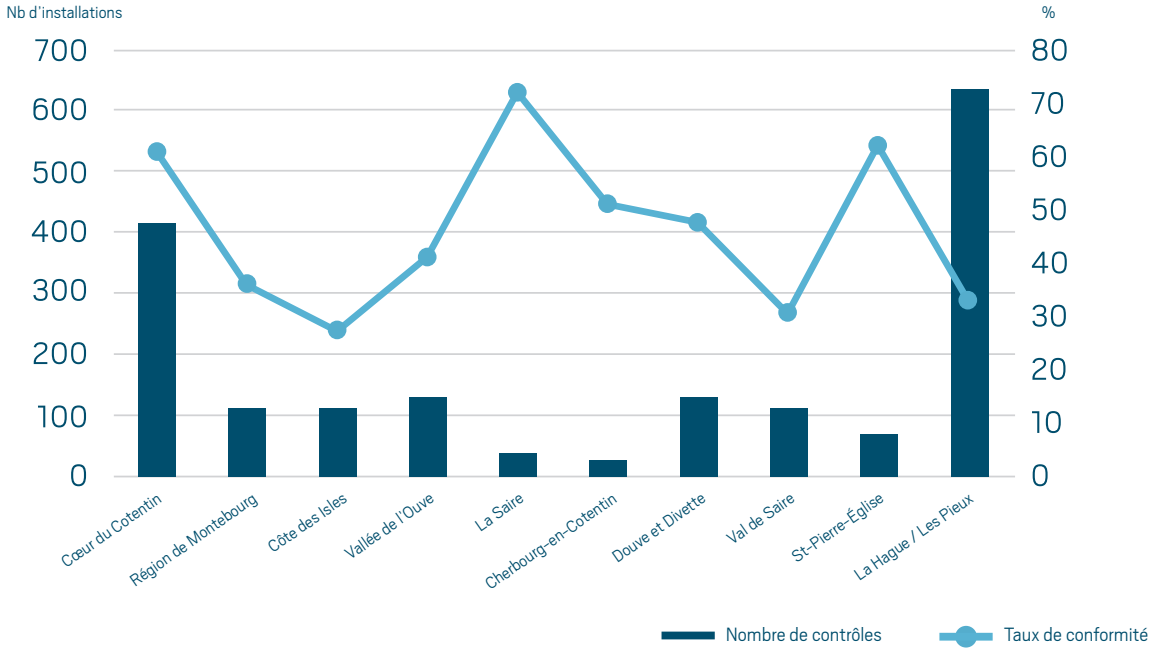

L'Assainissement Non Collectif

La compétence Assainissement Non Collectif (ANC) concerne les citoyens non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. Elle permet à l'EPCI de les accompagner dans l'obtention d'équipements assurant un traitement efficace de leurs eaux usées.

Dans ce cadre, l'agglomération du Cotentin a fait le choix d'exercer les missions rendues obligatoires par la réglementation à savoir :

- **Validation des projets de mise en place d'installations réglementaires ;**
- **Vérification des travaux afin de s'assurer que ceux-ci correspondent au projet validé ;**
- **Contrôle des installations existantes dans l'objectif à long terme d'avoir un parc d'installations efficace et respectueux de l'environnement.**

En 2019, 32 500 installations étaient concernées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). **1 781 installations** ont été contrôlées au cours de cette année pour un taux de conformité de **46,2%**.

RÉPARTITION RÉALISATION DES CONTRÔLES ANC

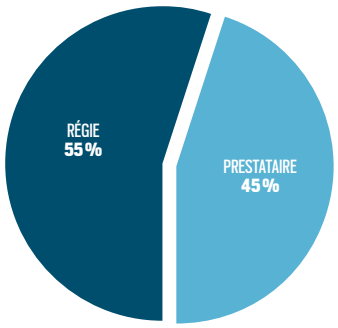

Avec la GEMA, l'agglomération veille à la protection des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'agglomération du Cotentin assure la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) sur l'ensemble de son territoire, rendue obligatoire par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles). À ce titre, l'agglomération intervient en matière de :

- **Restauration des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques pour atteindre et maintenir le bon état des masses d'eau :** pose de clôtures, aménagement d'abreuvoir, remise du cours d'eau dans son lit d'origine, suppression d'ouvrage entravant la continuité écologique, etc. ;
- **Protection des biens et des personnes contre les inondations (débordement de cours d'eau, submersions marines) :** gestion d'ouvrage, sensibilisation, etc.

L'année 2019 a notamment été consacrée à la signature d'un Contrat Territorial Eau (CTE) et Climat (CTC) avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à la définition des systèmes d'endiguement qui protègent le littoral contre les submersions.

Les principales actions GEMA :

- **La réalisation de travaux de restauration des cours d'eau dans le cadre de programmes pluriannuels sur les bassins versants et notamment sur la Douve amont ;**
- **La réalisation du diagnostic des cours du bassin versant du Merderet, en partenariat avec la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, pour identifier les causes d'altération des cours d'eau et définir les travaux à entreprendre.**

Les principales actions PI :

- **La définition de 7 systèmes d'endiguement des activités et habitations côtières, protégeant contre les submersions.** Ils se situent sur : Port-Bail-sur-Mer, Barneville-Carteret, Barfleur, Saint-Vaast-la-Hougue, Lestre, Quinéville, Fontenay-sur-Mer et Saint-Marcouf de l'Isle ;
- **La gestion de 17 ouvrages de protection contre les inondations :** digues de Barneville-Carteret, stations de pompages de Cherbourg, porte à flot de la Sinope, etc. ;
- **La finalisation des projets Notre Littoral pour Demain sur la Côte Est et sur la Côte Ouest.** Objectif : élaborer en concertation avec la population une stratégie de gestion durable de la bande côtière tenant compte des conséquences du changement climatique ;
- **L'écriture de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) sur le Territoire à Risque important Inondation (TRI) de Cherbourg-en-Cotentin.** Objectif : réduire les conséquences dommageables des inondations, en associant l'ensemble des parties prenantes (Services de l'État, Chambres consulaires, Opérateurs de réseau, bailleurs sociaux, protection civiles...) ;
- **La Collecte de CLichés CÔtiers « CoCliCô » par des bénévoles sur le littoral de la Côte des Isles pour analyser l'évolution du littoral.** Pour consulter les résultats : https://projetcoclico.jimdo.com/

La Gestion des Déchets, le Développement Durable et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

La Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 62
Le Développement Durable 67
L'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 69

143 867
TONNES DE DÉCHETS
ménagers et assimilés
récoltées en 2019

1 010
COMPOSTEURS
distribués

7 349
TONNES DE VERRE
collectées

Gisement par habitant et par territoire

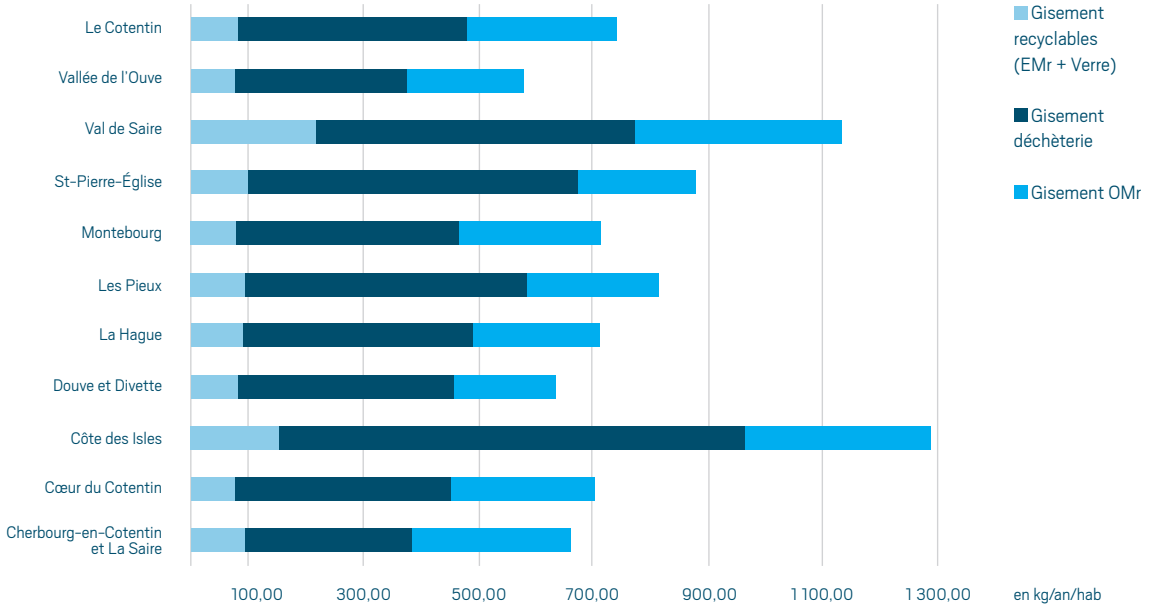

Taux de valorisation
45,84 %

Tonnage OMr collecté
46 747 TONNES

Tonnage EMr collecté :
9 760 TONNES

Tonnage verre collecté :
7 349 TONNES

Composteurs distribués :
1 010

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Direction Déchets Ménagers et Assimilés gère pour l'ensemble du territoire de l'agglomération du Cotentin :

- La collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des recyclables (verre et emballages) ;
- Le transport et le traitement de l'ensemble des déchets collectés ;
- La gestion et l'exploitation de 24 installations dont 15 déchèteries, 5 sites de transferts, 2 centres de stockage de déchets inertes, 1 centre de compostage et 1 centre de tri ;
- La mise en œuvre et le suivi du plan de prévention des déchets.

La Direction se compose de 220 agents répartis en 6 unités :

- Ressources administratives ;
- Prévention des déchets et développement du recyclage ;
- Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Déchèteries ;
- Transfert, Transport, Traitement ;
- Tri et valorisation des Emballages Ménagers recyclables.

Le tonnage de déchets traités (comprenant les déchets collectés et les déchets directement déposés aux sites de traitement de l'agglomération) représente : 143 867 tonnes de Déchets Ménagers Assimilés (800 kg/an/hab)

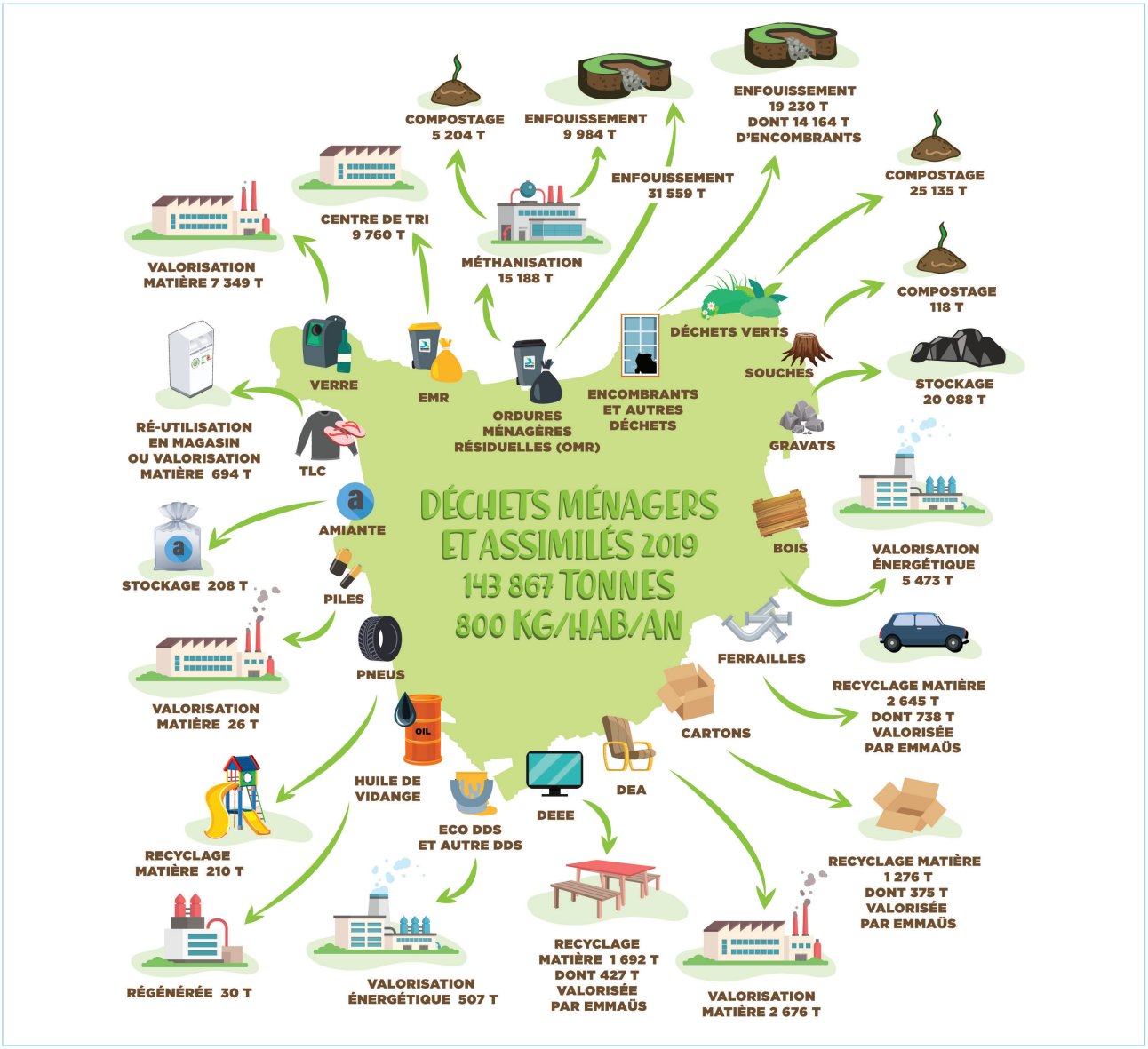
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2019
143 867 TONNES
800 KG/HAB/AN
COMPOSTAGE 5 204 T
ENFOUISSEMENT 9 984 T
ENFOUISSEMENT 19 230 T DONT 14 164 T D'ENCOMBRANTS
ENFOUISSEMENT 31 559 T
CENTRE DE TRI 9 760 T
MÉTHANISATION 15 188 T
VALORISATION MATIÈRE 7 349 T
COMPOSTAGE 25 135 T
COMPOSTAGE 118 T
DÉCHETS VERTS
SOUCHES
STOCKAGE 20 088 T
VERRE
EMR
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)
ENCOMBRANTS ET AUTRES DÉCHETS
RÉ-UTILISATION EN MAGASIN OU VALORISATION MATIÈRE 694 T
TLC
GRAVATS
AMIANTE
STOCKAGE 208 T
BOIS
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE 5 473 T
PILES
FERRAILLES
PNEUS
VALORISATION MATIÈRE 26 T
RECYCLAGE MATIÈRE 2 645 T DONT 738 T VALORISÉE PAR EMMAÜS
CARTONS
HUILE DE VIDANGE
DEA
DEEE
ECO DDS ET AUTRE DDS
RECYCLAGE MATIÈRE 210 T
RECYCLAGE MATIÈRE 1 276 T DONT 375 T VALORISÉE PAR EMMAÜS
RÉGÉNÉRÉE 30 T
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE 507 T
RECYCLAGE MATIÈRE 1 692 T DONT 427 T VALORISÉE PAR EMMAÜS
VALORISATION MATIÈRE 2 676 T

6
CARTONS

Des ateliers de sensibilisation au tri des déchets ont été organisés lors d'événements comme la venue de l'Hermione.

7
ambassadeurs de tri et de la prévention
(10 personnes dans l'unité)

6 106
enfants sensibilisés

97
visites de sites

PRÈS DE 120
articles de presses
(3 reportages télévisés)

L'Unité Prévention des Déchets et Développement du recyclage a pour vocation de sensibiliser les usagers au tri des déchets, mais également de les initier à des gestes de sensibilisation qui leur permettront de réduire leur production de déchets. L'équipe est composée de 10 agents.

Les missions principales sont :

- La sensibilisation du grand public aux consignes de tri ;
- L'animation en milieu scolaire ;
- La réalisation de visites de centres de tri ou de traitement ;
- L'organisation d'événements lors des semaines nationales pour aller à la rencontre du grand public ;
- La mise en œuvre du Plan de Prévention des Déchets avec le déploiement d'actions telles que le broyage à domicile, le compostage individuel ou de proximité, la mise en œuvre de caissons de réemploi en déchèterie, etc. ;
- La réalisation d'outils de communication, de support de jeux, d'affiches, d'expositions, etc.

➤ 18 décembre 2019
CREATION DE LA SPL NORMANTRI qui regroupe 14 collectivités normandes et aboutira à la création d'un nouveau centre de tri des emballages recyclables adaptés à l'extension des consignes de tri, prévu pour 2023.

Schéma des sensibilisations 2019

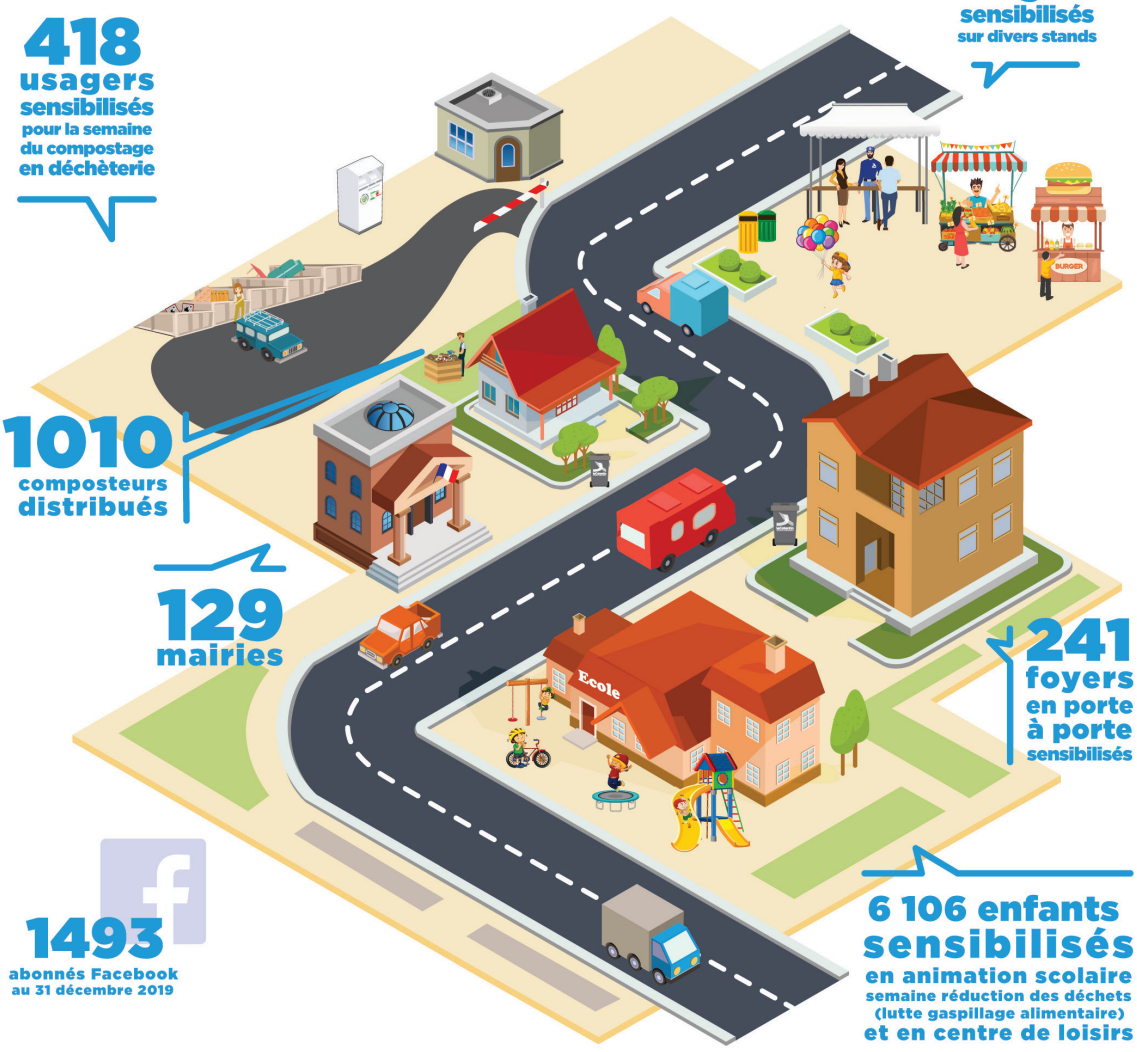

Exemples de supports de communication :

En parallèle, des actions de sensibilisation auprès des touristes et des enfants des Centres de Loisirs ont été menées.

- 8 animations du 25 juillet au 16 août 2019 sur les plages et marchés de Surtainville, Carteret, Quinéville, Port-Bail et Les Pieux.
  284 personnes ont été sensibilisées, dont 244 adultes et 44 enfants ;
- 250 enfants des 11 Centres de Loisirs volontaires ont participé aux animations de sensibilisation aux déchets de plage proposées par la Direction Environnement et les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention ;
- une dizaine de jeu « Playa Playa » a été distribué dans les centres de loisirs.
- 5 000 cartes postales et 250 affiches « un déchet par terre, un déchet en mer » ont été distribuées.

Le soutien à la recherche des espèces marines potentiellement invasives

L'agglomération soutient la recherche de l'université de Caen Normandie, qui vise à mieux connaître l'évolution de la biodiversité sur la zone littorale normande et les ports de plaisance, de Granville jusqu'au Tréport. Elle vise à identifier la faune fixée dans les ports et son enrichissement par des espèces non indigènes, dont les espèces potentiellement invasives, pouvant présenter un risque pour la biodiversité et l'aquaculture.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Direction Environnement, Énergie et Développement Durable (E2D2) dispose d'un directeur mutualisé entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de deux agents : une chargée de mission Énergie-Climat et une conseillère technique Énergie-Climat. La Direction traite les grandes thématiques transversales relatives à :

- **l'animation des politiques de développement durable, dont la conduite de l'Agenda 21 ;**
- **l'animation des politiques de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, dont la conduite du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et du Bilan de Gaz à Effet de Serre (BGES) ;**
- **le soutien à l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale ;**
- **la mise en valeur de la biodiversité, des espaces naturels, des territoires ruraux et de leurs services écosystémiques ;**
- **l'animation des politiques éducatives à l'environnement et au développement durable ;**
- **le suivi des contractualisations dans le domaine de l'environnement, du développement durable et de la transition énergétique.**

La politique transversale de développement durable

L'agglomération a été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire Durable 2030 » qui permet un accompagnement technique et financier de la Région Normandie pour la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement durable. L'Agence Déclic-Territoires de Demain, a été retenue pour la réalisation de l'Agenda 21, et plus particulièrement pour affiner le programme d'actions en lien avec Territoire Durable 2030, sur les thématiques suivantes :

- l'élaboration d'une démarche interne de développement durable au sein des services ;
- la transition énergétique relative aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables ;
- la biodiversité et la trame verte et bleue ;
- l'économie circulaire dont la réduction des déchets ;
- l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables ;
- le tourisme ;
- l'éducation au développement durable et la jeunesse ;
- le littoral ;
- l'eau et les milieux aquatiques.

Le diagnostic territorial et le diagnostic interne ont été réalisés. Ces deux diagnostics seront le socle permettant de définir la politique de

développement durable de l'agglomération en lien avec les 17 objectifs du développement durable des Nations Unies et l'élaboration d'une démarche interne de développement durable au sein des services.

Le Contrat de Transition Écologique (CTE)

L'agglomération a signé son Contrat de Transition Écologique (CTE). D'une durée de 3 ans, ce contrat va s'articuler de manière complémentaire autour d'actions déjà portées par la collectivité comme le Contrat de ruralité, le Plan de Déplacements, le Plan Croissance Bleue, etc.

Organisé autour de son fil rouge « Le Cotentin naturellement engagé dans la transition écologique », il porte sur 3 thèmes :

- **Le Cotentin : territoire affirmé du mix énergétique ;**
- **Le Cotentin : territoire valorisé par un système alimentaire durable ;**
- **Le Cotentin : territoire attaché à son écosystème terre-mer.**

Le contrat dispose de 23 actions, 13 portées par l'agglomération, 10 portées par nos partenaires qui sont :

- **les chambres consulaires, Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche ainsi que Cotentin Réseau rural ;**
- **les opérateurs économiques : entreprises GRDF et ENEDIS ;**
- **les associations, Fil & Terre et Astre service ;**
- **le CNAM-INTECHMER, le conservatoire du littoral et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin.**

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Le soutien au développement et à la recherche sur la biodiversité et le développement durable

L'agglomération est membre fondateur avec la Région Normandie et d'autres partenaires du groupement d'intérêt public sur la biodiversité et le développement durable qui réunit deux agences :

- l'agence régionale de la biodiversité ;
- l'agence régionale du développement durable.

Le Cotentin siège au Conseil d'Administration de ce groupement.

La collecte raisonnée des macro-déchets sur les plages

L'agglomération organise et gère un marché de collecte raisonnée des macro-déchets sur 50 km de plages des secteurs de la Côte des Isles, des Pieux, de Saint-Pierre-Église et de Montebourg. Il vise à ramasser manuellement les déchets échoués, issus de la pêche et de la plaisance (filets, palettes…) et des usagers (bouteilles, emballages, mégots…). Les débris naturels comme les algues, les coquillages et le bois flotté ne sont pas collectés car ils contribuent à la vie de l'écosystème. Les collectes sont organisées pour ne pas perturber ou détruire les nids des espèces protégées telles que les gravelots.

Cette mission est confiée aux structures d'insertion ECORECA et ASTRE Environnement et est subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil départemental.

Secteurs de collecte	Nombre d'heures	Poids en tonnes	Volumes en m³
Côte des Isles	1 867	6,74	56,78
Les Pieux	2 360	12,40	NC
St-Pierre-Église	26,5	0,23	2,92
Montebourg	58,5	1,16	10,24
Total	4 312	20,53	Mini 70

Les participants au défi « DÉCLICS ».

L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE-TERRITORIAL (PCAET)

L'élaboration du Plan Climat s'est poursuivie en 2019 avec la définition d'une stratégie Air-Énergie-Climat. Cette seconde étape permet de fixer des objectifs réalistes et cohérents avec les enjeux du territoire et les leviers d'actions identifiés. Suite aux ateliers participatifs de 2018, les instances « plan climat » se sont réunies à plusieurs reprises pour proposer une feuille de route stratégique.

En parallèle, des actions se sont poursuivies comme le Défi « DECLICS », les permanences locales FAIRE d'information et de conseil pour la rénovation énergétique, ou encore, l'accompagnement de communes sur la prise en compte de la qualité de l'air intérieur.

Le développement de la méthanisation

Le Cotentin souhaite accompagner le développement de la filière de méthanisation et l'injection du méthane dans les réseaux. L'agglomération a lancé une étude pour le développement de cette filière. En effet, le méthane issu de la fermentation des déchets est une énergie renouvelable. L'un des objectifs est de développer la motorisation de son parc de bus avec du gaz méthane d'origine renouvelable. Un diagnostic territorial a été fait sur les déchets méthanisables et les installations existantes. Des hypothèses de développement avec la conversion de la STEP de Tourlaville à l'injection de biométhane, la création d'une unité de méthanisation avec injection pour traiter les gisements de Cherbourg, la création d'une unité de méthanisation avec injection sur la zone sud de l'agglomération et l'alimentation des bus en gaz sont engagées.

Les diagnostics énergétiques de bâtiments

Une campagne de diagnostics énergétiques de bâtiments communautaires et communaux, financée avec l'aide de l'Ademe Normandie, est lancée cette année 2019 en vue de faire des économies d'énergie. Elle concerne une dizaine de bâtiments publics variés, comme des écoles ou des bâtiments administratifs.

L'éducation participative à la gestion de l'énergie

L'agglomération a signé la convention « Défi DECLICS » anciennement « Familles à Énergie Positive » avec l'Espace Info Énergie, la SCIC les 7 Vents et 2 bailleurs : Presqu'île Habitat et SA HLM Les Cités Cherbourgeoises. Cette opération s'inscrit dans un défi national d'économie d'énergie dont l'objectif est de mobiliser des habitants sur les économies d'énergie au quotidien, pendant 5 mois.

Les 7 Vents, membre du réseau FAIRE, a accompagné 22 familles réparties dans 2 équipes (1 équipe par bailleur). Cette action a permis d'économiser 4 806 kWh, soit 616 kg CO2.

L'information des habitants à l'amélioration énergétique de leurs maisons et aux économies d'énergie

L'agglomération finance les permanences locales de l'Espace FAIRE qui délivre une information neutre et gratuite aux habitants sur toutes les questions liées à l'énergie et les aides permettant d'élaborer leur projet, changement de mode de chauffage, isolation thermique, projet de construction et aides existantes. Les permanences se déroulent dans les villes de Cherbourg-en-Cotentin, Valognes, Les Pieux et Saint-Pierre-Église.

En 2019, 167 rendez-vous ont été réalisés sur le territoire avec une augmentation de 14,3% par rapport à 2018.

La quasi-totalité des demandes concernent des projets de rénovation par des propriétaires occupants. Les sujets abordés le plus souvent portent sur le volet technique et financier des bâtiments en pierre d'avant-guerre.
La grande majorité des bénéficiaires sont en recherche d'informations sur l'amélioration thermique de leur logement et notamment sur les systèmes de chauffage et l'enveloppe du bâti.

La qualité de l'air

L'agglomération du Cotentin finance Atmo-Normandie qui a pour mission la surveillance et l'information de la qualité de l'air en Normandie ainsi que l'accompagnement de ses adhérents dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air.

Le Cotentin siège au Conseil d'Administration de cette association.

La formation à la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches

L'agglomération, dans le cadre du projet SCOLAAIRE, a accompagné avec Atmo-Normandie 4 établissements tests, l'école de Sideville, de Port-Bail, le groupe scolaire de Martinvast et la crèche / halte-garderie de Bricquebec-en-Cotentin les Bou'D'Chou sur la réglementation sur la qualité de l'air incluant la problématique du radon, un gaz radioactif d'origine naturelle.

Cet accompagnement a permis de cibler les problématiques en matière de qualité de l'air intérieur et aux municipalités de rédiger un plan d'action correctif.

Le dépistage du Radon est prévu dans la prolongation de cette action.

Les Plui, l'Habitat et les Gens du Voyage

Les PLUi 72
L'Habitat : le plan local 73
Le projet de Renouvellement Urbain 76
La politique de la ville 77
Les Gens du Voyage 78

7
PLUI en cours d'élaboration

102 528
LOGEMENTS sur le territoire

3
AIRES D'ACCUEIL PERMANENT pour les Gens du Voyage

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INFRA-COMMUNAUTAIRES (PLUi)

La planification

Le territoire de la Communauté d'agglomération est couvert par 7 Plans Locaux d'Urbanisme infracommunautaires (PLUi) en cours d'élaboration :

- **Le PLUi Douve et Divette ;**
- **Le PLUi Cœur du Cotentin ;**
- **Le PLUi Les Pieux ;**
- **Le PLUi La Hague ;**
- **Le PLUi Sud Cotentin ;**
- **Le PLUi Est Cotentin ;**
- **Le PLUi Nord Cotentin.**

Élaboration du diagnostic des PLUi

Après une présentation de la démarche aux élus des comités de suivi, l'année 2019 a marqué le lancement du diagnostic des PLUi Les Pieux, Sud, Nord et Est Cotentin.

Première phase de l'élaboration des PLUi et socle sur lequel s'appuie le Projet de Territoire, le diagnostic analyse la situation et les enjeux du territoire sur des thématiques aussi vastes que l'environnement, la biodiversité, le développement (qu'il soit économique, agricole ou forestier), l'habitat, les transports, le commerce, les équipements et les services, etc. Des études complémentaires viennent préciser les attendus du diagnostic sur deux thématiques centrales sur le territoire : l'activité agricole et l'environnement.
Véritable démarche de concertation visant à échanger et à travailler sur les enjeux du territoire, le diagnostic agricole s'est organisé autour de 26 ateliers rassemblant élus et agriculteurs entre septembre et novembre 2019. Une nouvelle cession d'ateliers est à prévoir dans le cadre du travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

L'étude environnementale regroupe trois attendus règlementaires : l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et l'élaboration de la trame verte et bleue. Elle est en cours d'élaboration.
L'année 2019 a été clôturée par une présentation aux élus des comités du suivi des premiers éléments du diagnostic des PLUi. En effet, l'élaboration des diagnostics est une démarche qui se poursuit jusqu'à l'arrêt de projet des PLUi.

Suivi de l'évolution des documents d'urbanisme communaux

En février 2019, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Pieux a été approuvé et est désormais opposable.
Parallèlement, des procédures d'évolution de documents d'urbanisme communaux, présentées et validées en Commission

aménagement, ont été engagées :

- **modification simplifiée n°6 de Cherbourg-en-Cotentin ;**
- **modification simplifiée n°1 du PLU de Denneville ;**
- **modification de droit commun n°1 du PLU de Digosville ;**
- **modification de droit commun n°1 du PLU d'Hardinvast ;**

Deux cartes communales, dont l'élaboration n'avait pu être poursuivie, sont reprises pour être finalisées :

- la carte communale de Néhou ;
- la carte communale de Bricquebosq.

Prescription du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Cotentin

Après une présentation en Conférence des Maires en septembre 2018, le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Cotentin a été prescrit par le Conseil communautaire en décembre 2018. L'objectif du RLPi est triple :

- **préserver le cadre de vie et les paysages ;**
- **favoriser l'attractivité économique et touristique du territoire du Cotentin ;**
- **décliner les règles applicables selon les enjeux locaux.**

Suite à une consultation dans le courant du 3ème trimestre 2020, l'élaboration du RLPi sera lancée fin 2020 ou début 2021. L'accent est mis sur l'articulation avec les PLUi, mais également avec les démarches patrimoniales et paysagères (PNR, Unesco...) et les stratégies à l'œuvre sur le territoire, en matière de développement commercial et économique, mais également d'harmonisation de la signalétique touristique.

L'instruction des autorisations du droit des sols

Depuis le 1er janvier 2017, 3 Centres Instructeurs instruisent les autorisations d'urbanisme :

- **Le Centre Instructeur Ouest Cotentin (CIOC) ;**
- **Le Centre Instructeur Nord Cotentin (CINC) ;**
- **Le Centre Instructeur de Cherbour-en-Cotentin (CICEC).**

Durant l'année 2019, 2 374 autorisations ont été instruites dont :

- **1 323 Déclarations Préalables (DP) ;**
- **1 005 Permis de Construire (PC) ;**
- **110 Permis d'Aménager (PA).**

Concernant le Droit de Préemption Urbain (DPU), 1 194 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été traitées en 2019.

Document d'urbanisme en cours d'élaboration

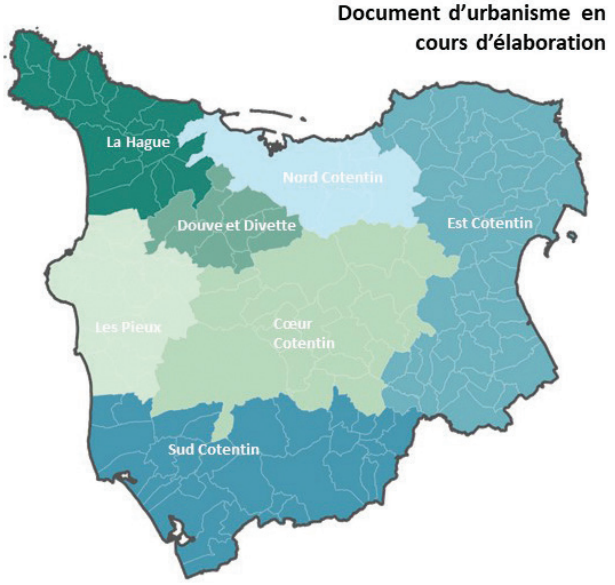

2 PLU engagés par les communes ont été finalisés par la communauté d'agglomération : Morsalines et les Pieux

Les PLU infracommunautaires

- **4 PLUi prescrits en 2015**
  - La Hague
  - Douve Divette
  - Les Pieux
  - Cœur Cotentin
- **3 PLUi prescrits en 2017**
  en phase de diagnostic
  - Nord Cotentin
  - Est Cotentin
  - Sud Cotentin

L'HABITAT

L'habitat est l'un des principal pilier du Projet de Territoire porté par l'agglomération du Cotentin. Il doit apporter une réponse aux attentes locales en matière d'habitat, de logement et d'hébergement sur plusieurs thématiques :

- **la répartition de la construction de logements sur le territoire ;**
- **le renforcement de la mixité sociale sur le territoire et dans les quartiers ainsi que l'aménagement.**

L'habitat est en outre un pan important de l'économie résidentielle avec 892 établissements dans le secteur de la construction correspondant à plus de 4 000 emplois qui représentent 7,8% des salariés du Cotentin.

L'équilibre social de l'Habitat

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. A ce titre, elle a souhaité engager dans le cadre de ses compétences obligatoires des actions importantes en matière d'habitat, à savoir l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant la totalité de son territoire et la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dont la principale mission

L'habitat sur le territoire, c'est :

103 171
logements
soit 34,7% du parc de logements du département de la Manche

59,6 %
des résidences principales occupées par leurs propriétaires

39,2 %
des résidences principales occupées par des locataires
dont 21,1 % par des locataires du parc locatif social

devra permettre de définir les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux dans le respect du principe du droit au logement.

Le 24 mai 2018, le Conseil communautaire a défini et adopté un premier socle d'intérêt communautaire en matière d'habitat, notamment :

➤ **Au titre de la politique du logement d'intérêt communautaire :**

- les études stratégiques en matière d'habitat ;
- les dispositifs d'observations de l'habitat et du foncier ;
- le soutien au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) ;
- le soutien à l'hébergement des étudiants des établissements d'Enseignement Supérieur du Cotentin, accueillis dans le parc HLM de l'agglomération ;
- les actions et opérations d'accueil et d'habitat destinées aux gens du voyage.

➤ **Au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire :**

- l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat.

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Ce programme constituera à terme le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique de l'habitat, établi pour une période de 6 ans. Il permettra à la Communauté d'agglomération du Cotentin et à ses communes membres de disposer à l'horizon 2021, d'un cadre programmatique visant à répondre aux besoins de logements en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les objectifs et principes de ce programme doivent tenir compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) en particulier.

Son élaboration s'appuie successivement sur la réalisation d'un diagnostic, la définition d'orientations stratégiques et un programme

d'actions. Dans un souci de cohérence et d'articulation, la Communauté d'agglomération du Cotentin a choisi d'élaborer ce document stratégique de manière concomitante avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC). Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), les travaux menés en 2019 ont permis de définir les orientations stratégiques du PLH. Quatre grandes orientations ont pu être ainsi validées par le Bureau communautaire :

- **Disposer d'une offre habitat favorisant le renforcement de l'attractivité et la qualité de vie du territoire en optimisant la gestion du foncier ;**
- **Développer une politique de l'habitat facilitant les parcours résidentiels des habitants de l'agglomération ;**
- **Répondre aux besoins spécifiques en matière d'habitant afin de conforter les solidarités ;**
- **Porter une politique de l'habitat structurée en faveur du développement territorial.**

Conférence intercommunale du logement (Adoption du document cadre fixant les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux)

La loi nº 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR », a confié aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) la mission de définir des orientations en matière d'attributions de logements locatifs sociaux en s'appuyant sur les travaux d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).
Cette instance, co-présidée par le Préfet du département et le Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin, a adopté le 27 mai 2019, le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux. Il s'articule autour des quatre orientations suivantes :

- **Élargir les opportunités résidentielles des ménages les plus défavorisés ou concernés par une opération de renouvellement urbain, en dehors des quartiers de la politique de la ville ;**
- **Ouvrir les quartiers de la politique de la ville à des publics plus diversifiés en poursuivant les efforts engagés ;**
- **Assurer la solidarité entre les différents réservataires dans l'accueil des publics prioritaires sur l'ensemble du territoire intercommunal ;**
- **Structurer le pilotage et le suivi des orientations afin de facilité leur mise en œuvre.**

Ces orientations ont été approuvées par le Conseil communautaire du 27 juin 2019. Leur mise en œuvre devra faire l'objet d'une convention intercommunale d'attribution qui fixera les engagements des différents partenaires.

Le logement des jeunes

Depuis 2018, l'agglomération favorise le logement des jeunes en proposant notamment un accompagnement aux étudiants du site universitaire de Cherbourg, dans le cadre d'une convention de gestion entre l'agglomération du Cotentin et Presqu'île Habitat. Par ailleurs, elle soutient le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). À ce titre, une convention d'objectifs triennaux a été signée en 2019 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) qui en assure la mise en œuvre.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La Collectivité assure, également, la coordination des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Les résultats opérationnels 2019 sont les suivants :

Pour les OPAH de Cherbourg-en-Cotentin sur les 3 ans d'opérations octobre 2016 / octobre 2019

- **347 logements réhabilités ou en cours de réhabilitation ;**
- **Plus de 2 710 000 € de subventions versées par l'ensemble des partenaires ;**
- **Plus de 7 millions de travaux réalisés par les entreprises locales.**

Le logement locatif social, c'est :

5 principaux bailleurs sociaux gérant près de 97,5% du parc de logements locatifs sociaux

4 635 demandes de logements locatifs sociaux

2 375 attributions de logements réalisées en 2018 soit 58,7% des attributions réalisées sur le département de la Manche

Une illustration de l'ABCDaire réalisée dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain.

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le projet de Renouvellement Urbain du quartier - Les Fourches / Charcot- Spanel

Le quartier Les Fourches / Charcot-Spanel, situé au cœur de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, est l'un des trois quartiers prioritaires de l'agglomération, au titre de la Politique de la ville. Il compte parmi les 200 quartiers d'intérêt régional du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui feront l'objet d'un projet de Renouvellement Urbain dans les années à venir.

Au titre de sa compétence en matière de la Politique de la ville, la Communauté d'agglomération du Cotentin assure le pilotage stratégique de ce projet en lien avec Cherbourg-en-Cotentin. En 2017-2018, un projet urbain a été défini, dans le cadre d'une étude menée par « la Fabrique Urbaine », spécialisée en architecture et urbanisme, en lien avec les bailleurs sociaux, les acteurs du quartier et les habitants. Le projet urbain vise notamment à renforcer l'attractivité résidentielle du quartier, à l'ouvrir sur les centres historiques de Cherbourg-Octeville et d'Equeurdreville-Hainneville, à créer des espaces publics qualitatifs et des cheminements piétons pour améliorer la circulation à l'intérieur du quartier, à renforcer les synergies avec les grands équipements qui l'entourent (parc René Le Bas, équipements scolaires et sportifs...) et à valoriser le patrimoine végétal et le lien avec les Vallons. Les grandes orientations de ce projet de Renouvellement Urbain du quartier jugé de qualité et ambitieux ont été validées par l'ANRU avec un concours financier porté à 7,9 M€.
L'année 2019 a été consacrée à la consolidation du projet notamment sur le volet patrimonial.
En effet, la démolition des maisons de la rue du Docteur Caré (patrimoine social des années 20 inspiré des cités-jardins) initialement prévue dans le cadre du projet urbain a fait débat.
Il a donc finalement été acté l'étude de la réhabilitation d'une partie de ce patrimoine appartenant à la SA HLM du Cotentin. La ville de Cherbourg-en-Cotentin a également souhaité réintégrer l'hypothèse de la construction d'une nouvelle crèche Charcot Spanel dans le cadre du projet urbain.

Une étude complémentaire a ensuite été lancée pour intégrer ces nouveaux éléments de programmation. Les orientations définies en matière d'habitat sont conservées, avec notamment la volonté de concilier le développement d'une offre de logements attractive pour les familles et de conserver un certain niveau de densité vu la proximité avec le centre-ville. Dans le cadre du volet habitat de l'étude de programmation urbaine, le ratio suivant a été retenu : pour un logement social démoli, 0,8 sont reconstruits. Une dérogation a été obtenue auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour reconstruire une partie de l'offre sociale démolie sur le quartier (35 logements).
Concernant les logements, le projet urbain retenu prévoit, sur environ 10 ans, 220 réhabilitations, environ 160 démolitions et la construction d'une centaine sur le quartier. Une autre centaine, à vocation sociale, sera également reconstruite dans le cadre du projet en dehors du quartier.

L'ouverture de la Maison du Projet, lieu d'information et de concertation des habitants, est prévue en septembre 2020. Les ateliers en lien avec le projet et plusieurs expositions sont prévues dans les locaux de la Maison du Projet et dans l'espace public du quartier.

La signature de la convention avec l'ANRU et les partenaires pour définir un programme d'investissement et de phasage des travaux sur 6 ans a dû être reportée dans l'attente de la définition du nouveau plan guide.
Elle est désormais prévue début 2021.
Néanmoins, une partie des opérations du projet, qui ne sont pas remises en question par les évolutions de la programmation, pourront démarrer avant signature de la convention.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le contrat de ville

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville 2015-2020 avait conduit les signataires, fin 2018, à se fixer un nouveau cadre d'action et de travail. 2019 fut donc sa première année de mise en œuvre.

Les signataires, dont les 3 conseils citoyens constitués sur le territoire, ont ainsi repris le contrat initial pour élaborer un protocole d'engagements renforcés et réciproques.
Cet avenant 2020-2022 a été validé par le Comité de Pilotage du 22 novembre. Il rappelle que le Contrat de ville doit, avant toute autre chose, permettre un déploiement juste et équitable de l'action publique. Les signataires doivent donc prioriser les besoins des habitants des quartiers prioritaires et de veille dans chacune des politiques publiques entrant dans leurs champs de compétence. L'actualisation du plan d'actions a ainsi été effectuée en s'appuyant sur les dispositifs, plans et projets en cours sur le territoire. Pour l'agglomération, les engagements proposés font ainsi référence au projet de Renouvellement Urbain, au Programme Local de l'Habitat (PLH) et au projet de Bus Nouvelle Génération (BNG) pour le pilier habitat et cadre de vie, à la future stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour le pilier cohésion sociale, au plan d'actions Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour le pilier emploi et développement économique.

Le soutien communautaire spécifique apporté depuis 2017 aux trois conseils citoyens via l'octroi de subventions de fonctionnement annuelles mais également via l'accompagnement méthodologique et logistique du service politique de la ville y est également valorisé.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CIPSD)

L'arrêté fixant la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été pris le 4 mai 2019 par le Président de la Communauté d'agglomération. Le Conseil a ainsi pu être officiellement installé en assemblée plénière le 7 mai 2019.

Le premier Comité de Pilotage a validé le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité et acté les premiers outils fixant le cadre du travail partenarial (charte déontologique de fonctionnement et règlement intérieur) afin de permettre aux différents groupes de travail thématiques et territoriaux de débuter les travaux dans le respect d'un cadre commun partagé. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée fin 2019 au cabinet L Conseils dans l'objectif de définir des orientations stratégiques et un plan d'actions (en conformité avec la nouvelle stratégie nationale) au premier semestre 2020 et qu'une signature du plan local de prévention de la délinquance intervienne en septembre 2020.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CIPSD)

Aire permanente d'accueil de Beaulieu à Valognes.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'accueil des Gens du Voyage est une compétence obligatoire des Communautés d'agglomération. La compétence détenue par notre collectivité est « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil, des aires de grands passages et des terrains familiaux ».

Mise en œuvre de la compétence d'accueil des gens du voyage – 2019

L'exercice 2018 fut consacré à la mise en place d'une structuration organisationnelle sur le territoire de l'agglomération.

- **Définition du cadre de la compétence détenue par l'agglomération ;**
- **Accompagnement des communes accueillant des voyageurs ;**
- **Mise en œuvre d'une méthodologie de gestion et de suivi, création d'instances dédiées (comité de pilotage, réunions techniques, visites mensuelles et trimestrielles des aires permanentes).**

L'année 2019 a permis d'évaluer la structuration et l'organisation mises en place ainsi que l'étendue de la compétence d'accueil des voyageurs.

- **Une compétence avec des attendus juridiques nombreux et complexes (domanialité, pouvoirs de police spéciale…), dont les domaines d'interventions respectifs des communes, de la Communauté d'agglomération du Cotentin, de l'État sont à préciser ;**
- **Une bonne identification par les communes et partenaires institutionnels de la Direction Habitat Logement Gens du Voyage (DHLGV) en tant qu'interlocuteur pour cette compétence.** La DHLGV sollicitée au 1er janvier 2017 essentiellement par les communes de Cherbourg-en-Cotentin et Valognes en raison de l'implantation d'aires d'accueil permanentes ou d'une aire d'accueil en création, est aujourd'hui bien identifiée par l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération ;
- **Une méthodologie de gestion et de suivi à maintenir :** elle donne satisfaction tant aux partenaires présents aux divers temps d'échanges que sur leur fréquence et périodicité.

Élaboration du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Manche 2019-2025

La compétence de l'agglomération du Cotentin en matière d'accueil des gens du voyage s'inscrit dans un cadre départemental via un document cadre : le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Manche co-piloté par l'État et le Conseil départemental.
Sur la base d'un diagnostic de territoire et suite aux validations des instances compétentes de l'agglomération et de l'État, les inscriptions au schéma départemental des créations d'équipements permettant l'accueil des voyageurs pour le territoire sont les suivantes :

- **Réaliser un projet d'1 ou 2 terrains familiaux sur le secteur géographique de Cherbourg-en-Cotentin sous réserve de possibilités foncières et d'une localisation adaptée tant au niveau de l'intégration urbaine qu'au niveau de la proximité des services et équipements ;**
- **Engager une démarche de réflexion sur la réalisation d'habitats adaptés ;**
- **Réalisation de 2 terrains d'une capacité de**

60 caravanes environ (2 hectares) sur les secteurs Côte des Isles et Val de Saire ;

- **Réalisation de 1 terrain d'une capacité de 120 caravanes (4 hectares) sur le secteur de Cherbourg-en-Cotentin et communes des proches alentours situées sur les secteurs Cœur du Cotentin, Douve et Divette et La Saire ;**
- **En l'absence de besoins exprimés et/ou constatés, de ne pas inscrire de création d'aires permanentes sur les communes de La Hague et Bricquebec-en-Cotentin.**

La signature du schéma 2019-2025 a eu lieu le 4 novembre 2019.

Mise en œuvre du schéma départemental sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin

- **Sédentarisation des voyageurs :**
  Dans le cadre du schéma 2019-2025, l'agglomération a inscrit la réalisation de terrains familiaux à destination des voyageurs.
  La DHLGV a lancé en octobre 2019 un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de :
  – rechercher le foncier nécessaire à la création de terrains familiaux ;
  – programmer et mettre en œuvre une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) afin d'accompagner les familles souhaitant se sédentariser.
  En raison d'une infructuosité de cette première procédure, une seconde consultation sera lancée courant 2020.

- **Création d'une aire de grands passages :**
  La DHLGV, au cours l'année 2019, a engagé une recherche active de foncier permettant la réalisation de terrains temporaires d'accueil des voyageurs pendant la période estivale.
  L'ensemble du territoire a été sollicité afin d'identifier le foncier disponible permettant au territoire de répondre à l'obligation légale de création d'une aire de grand passage comme prévue par la loi dite « loi Besson » du 5 juillet 2000.
  Aucun site d'accueil n'a pu être identifié pour la période estivale 2019, les voyageurs n'ont pu être dirigés vers un terrain dédié à leur accueil. Les installations ont donc été illicites.

L'accueil des Gens du Voyage tout au long de l'année : la gestion et l'entretien des aires d'accueil permanentes

La Communauté d'agglomération dispose de trois aires d'accueil permanentes.

- **L'aire de Beaulieu située à Valognes :** elle propose 12 emplacements, soit 25 places de caravanes ;
- **L'aire de Bréquécal située à Cherbourg-en-Cotentin :** elle propose 7 emplacements, soit 14 places de caravanes ;
- **L'aire Jack Meslin située à Cherbourg-en-Cotentin :** elle propose 16 emplacements, soit 32 places de caravanes.

La gestion des aires d'accueil est confiée à un prestataire.

Aire permanente d'accueil Jack Meslin à Cherbourg-en-Cotentin.

2019 – un nouveau prestataire

Initialement confiée à l'association SOLIHA, la gestion des aires est maintenant réalisée par la société VAGO.

Le marché de gestion des aires d'accueil arrivant à échéance au 31 décembre 2018, un marché en appel d'offres pour la gestion des 3 aires d'accueil de l'agglomération 2019-2021 a été lancé début septembre 2018.

Ce marché comprend trois lots distincts, le premier concerne la gestion des aires de Cherbourg-en-Cotentin, le second la gestion de l'aire de Valognes, la troisième porte sur l'accompagnement annuel des installations de petits, moyens et grands passages. La société VAGO est attributaire des 3 lots de ce marché 2019-2021.

L'écriture et la mise en œuvre d'un plan socio-éducatif 2019-2025

La DHLGV, en partenariat avec la nouvelle médiatrice sociale de la société VAGO, a rédigé un plan socio-éducatif. Celui-ci s'accorde aux préconisations et actions inscrites au schéma départemental, il se décline comme suit :

- **Orientation 1 – Structurer l'accompagnement des voyageurs à l'échelle de l'agglomération**
  - Action 1 : Structurer la gouvernance et le suivi du plan socio-éducatif ;
  - Action 2 : Mettre en place un réseau de professionnels accompagnants les voyageurs des aires du Cotentin.
- **Orientation 2 – Accompagner à la scolarisation et lutter contre l'illettrisme**
  - Action 1 : Renforcer le soutien scolaire des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires ;
  - Action 2 : Renforcer le soutien scolaire des enfants scolarisés via le CNED ;
  - Action 3 : Inscrire les gens du voyage dans une dynamique de lutte contre l'illettrisme.
- **Orientation 3 – Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès aux droits**
  - Action 1 : Accompagner les voyageurs dans leurs projets professionnels ;
  - Action 2 : Accompagner les voyageurs dans leurs démarches et à la gestion des documents administratifs ;
  - Action 3 : Accompagner les familles dans le cadre des projets de sédentarisation ;
  - Action 4 : Accompagner les familles dans le cadre des projets de sédentarisation – Maîtriser sa consommation énergétique.
- **Orientation 4 – Organiser l'accompagnement médico-social**
  - Action 1 : promouvoir l'éducation à la santé ;
  - Action 2 : Favoriser la protection des enfants face au soleil ;
  - Action3 : Favoriser la pratique d'une activité physique et sportive.

Ce plan a été validé en comité de pilotage de l'accueil des gens du voyage de l'agglomération, le 12 avril 2019.

Les premières actions menées sont les suivantes :

- **Désignations par les collectivités de référents CCAS et éducation, intégration des partenaires au comité de pilotage ;**
- **Rencontre des partenaires éducation des collectivité, emploi de la MEF, direction des CCAS, Polices Municipales, chargé de projet et cheffe de service CLSPD et CISPD, Coordinatrice départemental Santé missionnée par l'ARS et le conseil départemental ;**
- **Mise en œuvre de l'action d'accès aux droits par l'accompagnement quotidien des voyageurs dans leurs différentes démarches ;**
- **Sensibilisation à l'obligation scolaire dès 3 ans ;**
- **Mise en place d'un dispositif interne aux aires afin d'accompagner les enfants scolarisés via le CNED ;**
- **Mise en œuvre d'une action sur la sensibilisation aux dangers du soleil – première approche pour échanger sur la thématique de la santé ;**
- **Mise en œuvre d'une action d'accessibilité à l'emploi, 10 voyageurs inscrits dans cette démarche.**

PART DES ACCOMPAGNEMENTS SUR L'ANNÉE 2019

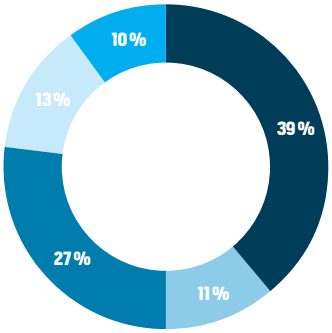

Comparatif entre les trois dernières saisons estivales
Bilan des passages estivaux 2017 - 2018 - 2019 en nombre de caravanes

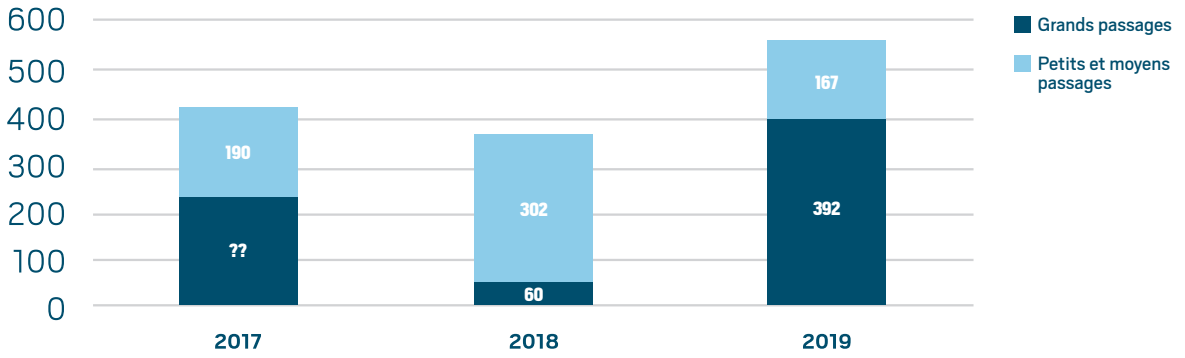

Les aires d'accueil permanentes

Il a été nécessaire de travailler au changement de prestataire auprès des équipes en place et auprès des occupants des aires afin qu'une transition sereine puisse se dérouler.
Les premiers mois de l'année 2019 furent consacrés à accorder les modes de gestion et d'intervention du nouveau prestataire avec les attendus du marché.

Le taux d'occupation et la durée des séjours sur les aires d'accueil de l'agglomération

Le taux d'occupation moyen de l'ensemble des aires d'accueil est de 84%.

Sur les 3 aires de l'agglomération :
• 73% des séjours sont d'une durée comprise entre 15 jours et 6 mois ;
• 20 % des séjours sont compris entre 6 mois et un an.
Le temps de séjour d'une famille sur une aire d'accueil est à mettre en lien avec la scolarisation des enfants et/ou les contrats de travail dont les durées (en particulier sur l'aire de Valognes) sont en moyenne de 8 mois.
Les forts taux d'occupation des aires d'accueil et la présence des mêmes familles sur ces aires sont la résultante d'un mode de vie qui a intégré la nécessité d'une scolarisation pérenne tout au moins pour la maternelle et le primaire et l'activité professionnelle intérimaire de certains occupants.

508 personnes ont résidé sur les aires en 2019

➤ **Aire de Bréquécal – Tourlaville – Cherbourg-en-Cotentin :**
Le taux d'occupation moyen pour l'année 2019 est de 95%.
71% de la population accueillie sur cette aire à moins de 40 ans et 28% moins de 18 ans.
93 personnes ont résidé sur l'aire de Bréquécal en 2019.

➤ **Aire Jack Meslin – Cherbourg-Octeville – Cherbourg-en-Cotentin :**
Le taux d'occupation moyen pour l'année 2019 est de 89%.
68% de la population présente sur cette aire à moins de 40 ans et 37% moins de 18 ans.
205 personnes ont résidé sur l'aire Jack Meslin en 2019.

➤ **Aire de Beaulieu – Valognes :**
Le taux d'occupation moyen pour l'année 2019 est de 70%
79% de la population présente sur cette aire à moins de 40 ans et 51% moins de 18 ans.
215 personnes ont résidé sur l'aire de Beaulieu en 2019.

L'entretien et les travaux réalisés ou à réaliser sur les aires

Les aires de Bréquécal et Jack Meslin présentes sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin ont été ouvertes aux voyageurs en 2007.
Les installations présentes sur les blocs sanitaires individuels sont vieillissantes (systèmes d'alimentation en eaux, ballons d'eau chaude, portes des blocs individuels) et soumises aux aléas climatiques.
Les réparations sont réalisées au fur et à mesure des pannes rencontrées.
L'équipement de l'aire de Valognes doit se poursuivre afin de proposer aux voyageurs de bonnes conditions d'accueil (éclairage de l'aire, étendoirs à linge, séparation par des bordures des emplacements permettant les bons écoulements des eaux de pluies...)

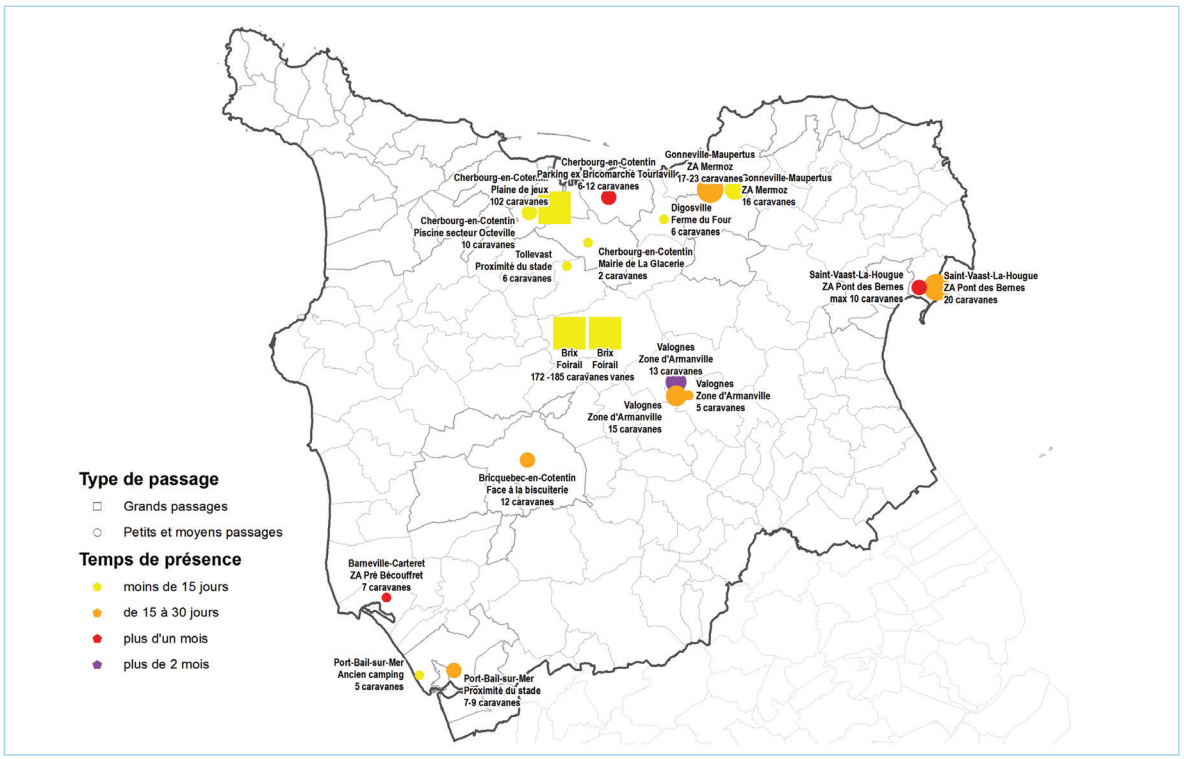

Localisation géographique des installations pendant la période estivale

La gestion des stationnements illicites en dehors des aires permanentes

Occupation du territoire de l'agglomération du Cotentin par des petits groupes familiaux en 2019

Des petits groupes familiaux ont été présents sans discontinuité sur le territoire du Cotentin du 11 avril au 8 septembre 2019.

L'accueil des moyens et grands passages pendant la période estivale 2019

Les installations estivales ont débuté beaucoup plus tôt que les années précédentes.
La DHLGV et son prestataire médiateur ont accompagné au mieux ces arrivées afin qu'en l'absence de terrains dédiés et de proposition d'accueil, elles ne génèrent pas les tensions qui ont pu être observées sur d'autres communes du département et de la région.

Les missions évangéliques doivent faire connaitre par courrier, au mois de janvier de chaque année, aux services de l'Etat, les lieux d'accueil envisagés pour la saison estivale à venir.
Les services de l'Etat informent ensuite les collectivités.

La Communauté d'agglomération du Cotentin a été informée en début d'année 2019, de la venue de trois missions à l'été 2019 sur Cherbourg-en-Cotentin, Valognes et Saint Vaast la Hougue.

Des missions évangéliques ont été présentes sur le territoire du 23 juin au 21 juillet sur les communes de Brix et Cherbourg-en-Cotentin

La première mission évangélique est arrivée illicitement sur le foirail de Brix le 23 juin (185 caravanes).
À Cherbourg-en-Cotentin, ce sont 102 caravanes qui se sont installées sur la Plaine de Jeux.

En l'absence de sites susceptibles d'accueillir les moyens et grands passages, les négociations entre les pasteurs, la direction Habitat Logement Gens du Voyage et son prestataire VAGO n'ont pas permis d'éviter certaines installations non désirées.

L'accueil des voyageurs dans le cadre de la fête de la Sainte-Anne sur la commune de Bricquebec-en-Cotentin

La commune de Bricquebec-en-Cotentin accompagnée par la DHLGV et le prestataire ont recherché un terrain pouvant être proposé aux voyageurs.

Les arrivants ont été dirigés vers le site pré-identifié le long de la voie verte en entrée de Bourg.

L'installation s'est déroulée sans tensions, les voyageurs ont validé ce site pour les années à venir.

La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité

La Santé et les dispositifs d'attractivité médicale 84
L'Accessibilité 87

110
INTERNES ET 25 MÉDECINS
accueillis pour les Paradis de Cherbourg

14
PERSONNES
ont contacté la cellule d'accompagnement

Record battu pour la participation de 110 internes aux Paradis de Cherbourg.

LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS

La Communauté d'agglomération du Cotentin gère la compétence Santé et Accès aux Soins depuis le 29 juin 2017. Afin de développer et d'organiser l'offre de santé sur le territoire, l'agglomération s'est dotée d'un plan d'action, déployé sur la période 2019-2022. Celui-ci se construit de manière concertée au sein du Conseil Local de Santé (CLS) avec les professionnels et les établissements de santé et médico-sociaux aux côtés des différentes collectivités. Pour mener certaines actions et instaurer des conditions de dialogue pérenne entre l'agglomération du Cotentin et les professionnels de santé, un collège des professionnels de santé a été créé en 2019. Celui-ci est composé de plus de 25 professionnels de santé du territoire.

Le plan d'action s'articule autour de 3 axes ayant pour finalité le développement et l'organisation de l'offre de santé, à long terme, sur son territoire, au profit des habitants du Cotentin.

- **Le premier s'appuie sur un double enjeu : d'une part attirer des nouveaux professionnels et d'autre part renforcer la cohésion des acteurs de santé au travers de projets communs via des formations ou des stages, permettant de créer un réseau de professionnels. L'accent est également mis sur la sensibilisation des jeunes habitants du Cotentin pour les métiers de la santé.**
- **Le deuxième axe vise à améliorer l'accès aux soins en développant les outils de coopération et de télésanté sur le territoire et en renforçant le lien entre la médecine de ville et le secteur hospitalier mais également entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social.**
- **Le dernier axe s'appuie sur le développement d'une approche globale santé par la diffusion de bonnes pratiques sur le territoire et au déploiement du service sanitaire.**

1. Renforcer la démographie médicale

Les actions de promotion

- **La soirée thématique de février sur le sujet vie professionnelle-vie privée réunissant 40 internes ;**
- **Les Paradis de Cherbourg avec 110 internes et 25 médecins. Ce dispositif innovant a été référencé dans la Charte nationale de l'accueil des internes, au Congrès des Maires et a un impact fort auprès des étudiants en Médecine. Il s'agit d'une action phare de la Communauté d'agglomération ;**
- **La soirée d'accueil des internes de ville et de l'hôpital qui s'est déroulée le 4 novembre avec 80 participants et 65 internes ;**
- **L'agglomération a également participé au Salon des médecins généralistes, au Congrès des centres de santé et le 30 novembre, au colloque de l'Union Régionale des Médecins Libéraux.**

L'accueil des professionnels

Pour faciliter l'installation, l'agglomération du Cotentin a mis en œuvre la cellule d'accompagnement des professionnels de santé et leurs conjoints. En 2019, 14 personnes ont fait appel à la cellule.

- **8 nouveaux entrants en 2019 :**
  - 5 recherches de logements ;
  - 2 renseignements et inscriptions école ;
  - 1 recherche d'activité – psychomotricienne.
- **6 accompagnements 2018 - 2019 :**
  - 3 recherches d'activité « conjoint médecin » solutionnées avec emplois trouvés sur le territoire ;
  - 2 recherches d'activité « conjoint médecin » qui restent ouvertes ;
  - 1 recherche de logement.

La Communauté d'agglomération amplifiera ces actions en 2020.

Le soutien aux nouvelles formes d'exercice

Un des facteurs d'attractivité concerne également les nouvelles formes de pratiques professionnelles qui s'incarnent dans les projets de regroupements pluriprofessionnels et de renforcement de l'offre. Ainsi, en 2019, la Communauté d'agglomération a :

- **expliqué** les contours de la compétence communautaire dans les Pôles de Proximité auprès des élus ;
- **sensibilisé** avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie, les professionnels de santé pour développer ce type de projets ;
- **accompagné** les projets de regroupements professionnels comme les projets PSLA Valognes, PSLA La Saire Médicale à Tourlaville et soutenu le centre de santé de Cherbourg.

En 2020, l'agglomération continuera ces actions et accompagnera les professionnels de santé sur de nouveaux projets de PSLA comme ceux de Martinvast et de la Côte des Isles.

Il s'est agi également pour la Communauté d'agglomération de développer en 2019 des actions en lien avec la formation des étudiants en médecine et en santé pour :

- valoriser le Cotentin comme un territoire présentant l'ensemble des facettes de la pratique de la médecine et du soin à travers les documents supports et les actions de promotion du territoire et leur donner envie de venir pour effectuer leurs stages ;
- favoriser la mise en place de maquettes de stage communes : projet d'un stage ville-hôpital. Cela correspond aux nouvelles pratiques professionnelles des jeunes internes ;
- accompagner le projet « territoires universitaires de santé ». Il s'agit comme projet d'attribuer à des médecins spécialistes des hôpitaux non universitaires et à des médecins ambulatoires, des statuts universitaires reconnus afin de créer un maillage universitaire de formation en deuxième et troisième cycle de médecine et ainsi améliorer l'attractivité pour les jeunes professionnels. C'est un projet régional auquel le Cotentin entend pleinement participer ;
- accompagner le projet d'installation de fauteuils d'odontologie, au sein du CHPC, permettant d'accueillir des stagiaires sur le territoire ;
- accompagner le projet de création d'un nouvel internat sur Cherbourg-en-Cotentin ;
- soutenir le projet de création d'un nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Pour l'année 2020 et au-delà des actions précédentes qui s'inscrivent dans le temps, l'agglomération propose de :

- co-contruire le projet de « Lab'santé » avec la CPAM de la Manche et les professionnels de santé. Ce « Lab'Santé » est un lieu pour favoriser les rencontres et les échanges entre professionnels de santé qui permettra notamment d'accueillir les groupes d'échanges de pratiques des internes en médecine, d'échanges de pratiques avancées et tout groupe de travail que souhaiterait développer les professionnels de santé ;
- sensibiliser les jeunes habitants du Cotentin aux métiers de la santé, en participant à des forums « orientation » avec les membres du collège des professionnels de santé ;
- appuyer les professionnels de santé dans leurs besoins de formation ;
- poursuivre le soutien à la création d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) unique à l'échelle de l'agglomération.

2. Améliorer l'accès aux soins par l'appui aux outils de coopération entre professionnels et télésanté

En 2019, les membres du collège de professionnels de santé ont souhaité, sur les actions de coopération et de télésanté, s'inscrire dans une logique de partenariat avec l'URML et d'intégrer également la réflexion sur les pratiques avancées lors des premiers travaux d'une future Communauté professionnelle territoriale de santé, qui doivent être développées sur le territoire.
Ainsi le Cotentin :

- **a accompagné la réunion d'information sur la télémédecine, organisée par l'URML le 20 juin 2019 ;**
- **a participé au groupe de travail de la CPAM sur cette thématique.**

En 2020, la perspective est de continuer la logique de partenariat sur ce sujet et de mener une veille.

Sur le lien ville-hôpital, les membres du collège des professionnels de santé ont souhaité la réalisation d'un état des lieux global et ont validé le cahier des charges de consultation. La mission a commencé le 14 octobre 2019 par une phase de diagnostic sur le territoire. Suite à cette phase, un travail de benchmark avec d'autres territoires et d'élaboration d'un plan d'action opérationnel devra être engagé. Ce travail sera naturellement poursuivi sur l'année 2020.

3. Développer une culture de l'approche globale de santé

En 2019, le Cotentin a accompagné la venue d'étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire, cela a concerné 80 étudiants en santé.

Les perspectives 2020 sont de maintenir l'accompagnement de ce service et de procéder à l'état des lieux des initiatives en matière de promotion de la santé à mettre en œuvre au second semestre 2020.

Conférence sur la télémédecine.

Un temps de travail a été mené avec les associations sur le site internet de l'agglomération

L'ACCESSIBILITÉ

La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) de l'agglomération a pour ambition d'offrir un espace de paroles aux associations pour être source de propositions et actrices de l'évolution du territoire. La commission est composée de manière paritaire de représentants du Cotentin, de représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap, de personnes âgées, d'acteurs économiques et autres usagers du territoire.

Conformément à l'art L2143-3 du CGCT, la commission a pour missions règlementaires de :

- **dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports ;**
- **organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles ;**
- **établir un rapport annuel ;**
- **être destinataire des agendas d'accessibilité programmée en tant qu'observateur ;**
- **réaliser le suivi numérique des établissements qui ont élaboré un Ad'AP.**

La Commission Intercommunale s'est réunie à trois reprises sur l'année 2019 : le 29 janvier, le 27 mai et le 19 octobre.

Au-delà des missions réglementaires, les associations ont accepté d'être sollicitées, à travers des groupes de travail ad'hoc, sur l'accessibilité des sites internet de l'agglomération et lors des travaux d'aménagement ou nécessitant un dépôt de permis de construire d'un bâtiment. Ainsi, le cinéma de Réville, le Pôle Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Valognes, La Cité de la Mer, le Centre aquatique de Valognes et le Pôle jeunesse de Montebourg ont été étudiés dans ce cadre.

En matière de logement, les travaux sur l'organisation du système de recensement de l'offre de logements accessibles, le rattachement de Presqu'île Habitat à la Communauté d'agglomération du Cotentin, la loi ELAN et le dispositif d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ont été présentés. Le travail sur le recensement devra être poursuivi en 2020.

En matière de bâtiment communautaire, la commission a validé les principes d'un marché permettant la réalisation d'un diagnostic en vue de l'accessibilité des 109 ERP du patrimoine communautaire, de la mise en place des registres d'accessibilité dans les bâtiments concernés ERP et la contribution à l'élaboration d'un Ad'AP. Le cabinet Accèsmétrie a été retenu pour accompagner la collectivité.

En fin d'année 2019, une phase de diagnostics tests a été réalisée en collaboration avec les associations sur le site de Montebourg et au 31 décembre 2019, 70 bâtiments ont été diagnostiqués. Naturellement ce travail devra être poursuivi en 2020 et permettra de proposer l'Ad'AP communautaire en lien avec la réalisation d'un Plan Pluriannuel Investissement (PPI).

En matière de transport, la commission a eu un état d'avancement sur les dossiers engagés, qui seront poursuivis en 2020, en particulier :

- **la finalisation du Plan de Déplacements (PDC) ;**
- **le projet de Bus Nouvelle Génération (BNG) : démarrage et finalisation de la phase d'études préliminaires ;**
- **le lancement de la consultation pour la future Délégation de Service Public (DSP) du réseau de transport à l'échelle du Cotentin.**

En 2019, les efforts de mise en accessibilité de points d'arrêt se sont poursuivis sur le réseau de transports urbains Zéphir, finalisant la progressive mise en accessibilité des arrêts.

La Proximité et la Transversalité

La transversalité et la coordination des politiques publiques 90
Les services de Proximité 92
Les services communs 93
La Petite Enfance et la Jeunesse 95

3 750
PERSONNES ACCUEILLIES
à la MSAP de Valognes

96 153
NAGEURS
à la piscine Ocealis

LA TRANSVERSALITÉ ET LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La Direction de la Transversalité et de Coordination des Politiques Publiques a été créée au 1er janvier 2019 au sein du Pôle Proximité et Aménagement. Cette direction nouvelle exerce les missions suivantes :

➤ Mise en œuvre de la politique des fonds de concours aux communes

Le Conseil communautaire a ouvert un crédit de 2,5 millions d'euros sur trois ans – de 2018 à 2020 – pour accompagner les communes du territoire dans la conduite de leurs projets d'investissements.

La Direction Transversalité instruit les dossiers communaux en lien avec les élus et services municipaux et communautaires.

Une commission « fonds de concours » composée de quinze élus communautaires se réunit deux fois par an pour attribuer les subventions aux communes en veillant à l'application du règlement des fonds de concours voté par le Conseil communautaire.

En 2019, 55 dossiers ont été déposés auprès de la direction par les communes dont 9 dossiers structurants, 3 dossiers pour l'accompagnement aux compétences restituées aux communes et 44 dossiers visant à l'équilibre du territoire.

➤ Subventions aux associations du territoire

La Direction Transversalité coordonne la politique de subventions communautaires en lien avec les autres directions de la Communauté d'agglomération.

Dans le même esprit que la politique de fonds de concours, les subventions sont examinées par une commission « subventions » qui propose ses arbitrages au bureau et au conseil communautaire.

En 2019, la Direction Transversalité a versé 34 subventions pour un montant de 246 410 €.

➤ Coordination des politiques communales « enfance – jeunesse »

La politique « enfance – jeunesse » a été restituée aux communes au 1er janvier 2019. Néanmoins, la Communauté d'agglomération s'est engagée à accompagner les communes dans l'exercice de cette compétence communale.

À ce titre, le Conseil de communauté a délibéré en décembre 2019 pour exercer au nom des communes la compétence facultative « Accompagnement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un schéma de développement

territorial des services aux familles ainsi que, pour les communes de moins de 10 000 habitants, le portage de la convention territoriale globale et la démarche Projet Éducatif Social Local (PESL) issue de la coordination des actions communales ».

➤ Coordination des équipements de loisirs d'intérêt communautaire

Au 1er janvier 2019, plusieurs équipements sportifs et de loisirs ont été déclarés d'intérêt communautaire. La gestion et la coordination de ces équipements a été confiée à la direction. Il s'agit en particulier des **golfs communautaires** de Cherbourg-en-Cotentin et de la Côte des Isles, du **stade hippique de La Hague** et des **piscines de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Les Pieux et La Hague (Ocealis)**.

Politique golfique : fin 2019, la Communauté d'agglomération a lancé une consultation afin d'étudier la faisabilité de l'extension à 18 trous de golf de Cherbourg-en-Cotentin et de définir une politique golfique de territoire. Cette étude sera lancée en 2020.

Le stade hippique de La Hague : une convention de gestion des installations a été signée avec la SHR de La Hague en 2019. La société entretient le stade et organise les compétitions. La Communauté d'agglomération réalise les travaux relevant du « propriétaire ». À ce titre, les pistes en sable ont été rénovées avant la reprise des compétitions.

Les piscines : la Communauté d'agglomération a réalisé d'importants travaux de mise aux normes à la piscine de Saint-Sauveur-le-Vicomte pour environ 80 000 euros en 2019. En raison de ces travaux, la piscine a été fermée pendant sept mois à compter du 1er juillet.

La piscine des Pieux

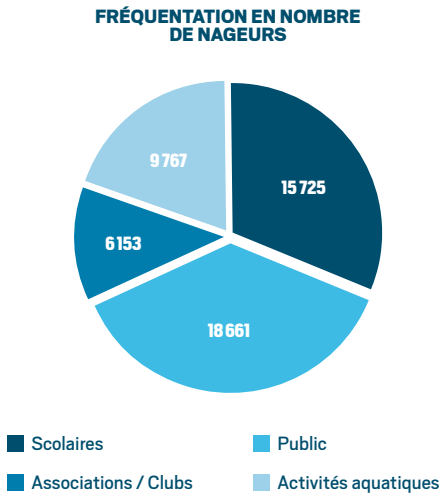

Ocealis

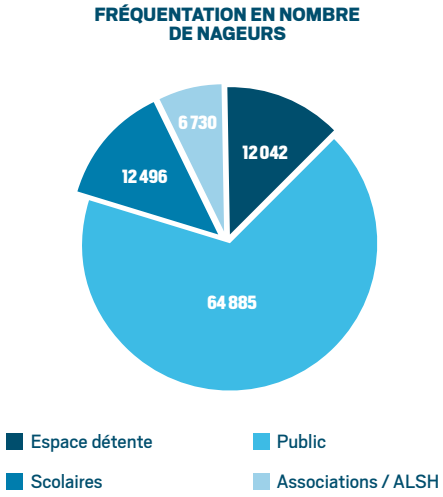

Zoom sur l'activité du port de Diélette

L'activité plaisance en 2019 a généré 7 927 nuitées pour 821 bateaux visiteurs, forfaits été et hiver compris. Une moyenne de 350 postes a été occupée à l'année. Pour l'activité liaison avec les îles anglo-normandes, 25 166 passagers ont transité par Diélette, ce qui représente les meilleurs chiffres depuis l'ouverture de la gare maritime. Concernant la partie pêche, on note la présence à l'année de 6 bateaux de pêche titulaires d'une place à l'année et on compte 84 escales de bateaux de pêche visiteurs pour un total de 14 bateaux, dont 50% en provenance des Îles Anglo-Normandes.

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

La Charte constitutive de la Communauté d'agglomération a rappelé le souhait des élus de s'organiser dans une unité de fonctionnement respectueuse des territoires historiques afin de placer la proximité avec l'usager et le citoyen au cœur de son organisation. Ainsi, si les services repris au 1er janvier 2017 par la Communauté d'agglomération étaient nombreux et variés, le choix d'organisation retenu a permis, conformément aux objectifs de la Charte consultative, d'assurer la continuité du service public et d'apporter une réponse de proximité aux usagers et citoyens.
L'agglomération a conservé un accueil de la population et une gouvernance politique au sein des sièges des anciennes Communautés de communes et y a créé des services communs pour la gestion collégiale et territorialisée des compétences restituées aux communes.

En raison de leur nombre, il est proposé au sein de ce rapport de ne pas procéder à une liste exhaustive de ces services de proximité organisés par territoire, mais de mettre en avant certains.
Dans le domaine d'accueil des usagers, la Communauté d'agglomération a organisé l'accueil auprès des anciens territoires à partir des sièges des anciennes intercommunalités ou en s'appuyant sur les services des Communes Nouvelles, tout en maintenant la diversité des services proposés. On note les fréquentations suivantes :

- **À la Maison des Services Au Public (MSAP) de Valognes : 3 750 personnes ont été accueillies en 2019.** Pour près de 60%, il s'agit d'habitants du Cœur du Cotentin.

La MSAP garde en 2019 un rayonnement important avec 30% des visiteurs issus du reste du territoire de l'agglomération et 10 % hors territoire communautaire.
• Les agents d'accueils accompagnent principalement des interrogations relatives à la CPAM (70%), puis la CAF et la CARSAT.
• Le site de Valognes a également accueilli plus de 3 300 personnes au sein de l'espace Emploi Formation en entretien individuel, ateliers, accès libre.
• Fin 2019, la MSAP a également travaillé à sa montée en compétence pour obtenir le label « France services ». Cela s'est concrétisé par le départ en formation des agents d'accueil aujourd'hui opérationnels pour un accompagnement de plus en plus large.

- **Le réseau de lecture publique du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin, qui regroupe les huit bibliothèques du territoire.** Le réseau « Lire@cœur » a encore été très actif en 2019 avec désormais 3 482 inscrits.

- **Le Pôle de Proximité de Douve et Divette met toute l'année à disposition de ses partenaires un local pour la tenue de permanences de services au public** (Mission Locale du Cotentin, dispositif d'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées – C.M.S. et CLIC Ouest du Cotentin, assistant social, conciliateur de Justice, Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R)). En 2018, le périmètre d'intervention du dispositif P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) a été étendu à l'ensemble du territoire de l'agglomération du Cotentin et des permanences ont été mises en place sur le territoire de Douve et Divette. Le Pôle de Proximité dispose également d'un Visio-Relais accessible tous les jours en semaine.

- **Une Agence Postale intercommunale est installée sur la ZA Le Pont à Martinvast, dans les locaux du Pôle de Proximité.** Elle est ouverte toute l'année, du lundi au samedi matin de 10h à 12h et de 13h30 à 17h (hors samedi) – soit 301 jours d'ouverture sur l'année 2019. Elle a accueilli 20 180 usagers sur l'année soit une augmentation de 24 % par rapport à l'année 2018 avec une moyenne de plus de 67 usagers par jour et 388 par semaine.

- **Les Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve gèrent les Espaces Publics Numériques (EPN)** qui réunissent les centres multimédia de Barneville-Carteret et de Port-Bail. Ces ateliers hebdomadaires ont réuni près de 25 personnes sur l'ensemble des deux Espaces Publics Numériques. Ils se sont déroulés sur une période de cinq semaines. Ils ont permis que les usagers se familiarisent avec l'outil numérique au rythme d'exercices basiques et efficaces à la fois.

- **Le Pôle de Proximité des Pieux gère une école de musique en service commun qui a accueilli 153 adultes en 2019.**

LES SERVICES COMMUNS

Pour les compétences et équipements restitués aux communes, le Conseil communautaire n'a pas à se prononcer sur leur mode de gestion. Seules les communes sont compétentes pour gérer le service ou l'équipement et donc définir son mode de gestion.

Pour différents services ou équipements, l'échelle d'organisation pertinente n'est pas obligatoirement la commune. La Charte constitutive de la Communauté d'agglomération prévoit que soit proposée une solution d'accompagnement auprès des territoires de proximité volontaires pour assurer le maintien de l'offre de service auprès de la population tout en conservant les solidarités mises en place depuis plusieurs années au sein des anciennes intercommunalités.

Un travail important a été mené en 2018 avec les élus des Pôles de Proximité pour définir les services et équipements dont la gestion doit s'effectuer à une échelle supra-communale et pour mettre en place une solution de mutualisation entre la Communauté d'agglomération et les communes. Il a été retenu la constitution de services communs à l'échelle des Pôles de Proximité.

Les principaux équipements et missions traités par les différents services communs territorialisés sont les suivants :

➤ **Pôle du Cœur du Cotentin**

• Politique Petite Enfance : Gestion des 2 multi-accueil la « Farandole » à Valognes et les « Bou'D'Chou » à Bricquebec, du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents ;
• Culturel : Coordination et gestion d'un réseau de lecture publique Cœur Cotentin.

➤ **Pôle de la Côte des Isles**

• Politique Enfance/jeunesse : Organisation d'actions périscolaires et extrascolaires en faveur des jeunes et gestion du Pôle Jeunesse de Barneville-Carteret ;
• Politique Petite Enfance : Gestion du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents ;
• Autres services : Gestion de la Base nautique de Portbail, de la Fourrière Animale et entretien d'espaces verts et de sentiers pédestres.

➤ **Pôle de Douve et Divette**

• Politique Petite Enfance : Gestion du multi-accueil « Les Bout'en train » à Martinvast et du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM).

➤ **Pôle de Région de Montebourg**

• Scolaires et Périscolaire : Gestion des établissements de l'enseignement primaire et maternelle public de Montebourg et Quinéville et de la Restauration scolaire ;
• Politique Enfance/Jeunesse : Gestion des garderies périscolaires, du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Montebourg et des animations périscolaires ;
• Politique Petite Enfance : Gestion du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) et l'étude et la mise en place d'un centre multi-accueil de la petite enfance ;
• Autres services : Gestion du complexe sportif et de la fourrière animale.

➤ **Pôle des Pieux**

Deux services communs avec un spécifique à Flamanville portant sur la politique Petite Enfance et un regroupant les 14 communes mais dont le périmètre est différent selon les communes.
• Scolaire et temps de midi : Gestion des établissements d'enseignement primaire (maternels et élémentaires), du transport des élèves des écoles, participation aux projets pédagogiques et gestion du temps de pause du midi pour 13 communes (sauf Flamanville et Tréauville) ;
• Culture : Pour l'École de Musique et l'Auditorium des Pieux : Gestion des bâtiments, du service et du personnel. Participation aux actions et opérations d'animation musicale hors subventions pour 14 communes ;
• Sécurité des baignades : Sous réserve des pouvoirs de police des Maires, mise en œuvre des moyens et gestion de la sécurité des baignades en période estivale pour 14 communes ;
• Restauration collective : Gestion du bâtiment et exploitation de la cuisine centrale, production et livraison de repas – Gestion du Plan de Maîtrise Sanitaire et concours au maintien en état ou renouvellement du matériel de remise en température pour les établissements inclus dans le service commun pour 14 communes ;
• Fourrière intercommunale du « But » : sous réserve des pouvoirs de police des Maires, la gestion de la fourrière intercommunale du « But » à partir du dépôt par la commune d'un animal en fourrière pour 14 communes ;
• Petite Enfance : Gestion des bâtiments et du service des trois établissements multiaccueil et du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) pour les 15 communes du pôle ;
• Sport : Gestion des Complexes sportifs de Siouville-Hague (tennis), de la Carpenterie aux Pieux, de l'école de Surf de Siouville Hague et du Gymnase de la Fosse des Pieux pour 14 communes ;
• Voirie : Entretien des voiries communales revêtues ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, des parcs publics de stationnement pour 12 communes (sauf Grosville et Tréauville).

➤ **Pôle de Saint-Pierre-Église**

• Politique Enfance/Jeunesse : Gestion du temps périscolaire comprenant la garderie du matin et du soir et le temps péri éducatif, à l'exclusion de la pause méridienne, du Centre de Loisirs sans Hébergement de Saint-Pierre-Église et des transports des scolaires vers le complexe sportif Les Follières ;
• Politique Petite Enfance : Gestion du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) et l'étude sur l'amélioration des services et le partenariat avec la protection maternelle et infantile ;
• Équipements sportifs et culturels : Gestion du complexe sportif Les Follières y compris le parcours santé, les courts de tennis extérieurs et le stade de la Boularderie ainsi que l'Espace socioculturel.

➤ **Pôle du Val de Saire**

• Scolaire et Périscolaire : Soutien de la classe ULIS et du réseau d'aide scolaire aux enfants en difficulté, à la pratique de la natation, de l'équitation et des sports de mer, gestion du temps périscolaire hors pause méridienne et mise à disposition des accompagnatrices scolaires durant le transport des élèves du primaire (maternelle et élémentaire) ;
• Politique Enfance/Jeunesse : Gestion des activités extrascolaires durant les vacances et les mercredis en période scolaire dont le Centre de Loisirs Sans Hébergement situé à Montfarville ;
• Politique Petite Enfance : Gestion du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents ;
• Équipements sportifs : Gestion des complexes multisports de St-Vaast-la-Hougue et de Quettehou.

➤ **Pôle de la Vallée de l'Ouve :**

• Scolaire et temps de midi : Gestion des établissements d'enseignement primaire (maternels et élémentaires) sans la restauration mais avec le transport des élèves des écoles, la participation aux projets pédagogiques et à la gestion du temps de pause du midi ;
• Politique Enfance/Jeunesse : Animation des activités scolaires ou périscolaires concernant la petite et moyenne enfance ;
• Politique Petite Enfance : Gestion du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) ;
• Autres services : Gestion de la Maison pluridisciplinaire de santé de St-Sauveur-le-Vicomte et du Portage de repas à domicile aux personnes âgées.

LA PETITE ENFANCE ET LA JEUNESSE

Le territoire de la Communauté d'agglomération propose différentes offres d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans : Les Relais des Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM), les crèches / multi-accueils et les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Les plus grands profiteront des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
Ces différents services proposés sont gérés en service commun.
Quelques données non-exhaustives :

Le RAM

Le RAM est un service destiné aux jeunes enfants et à leurs parents ainsi qu'aux assistant(e)s maternel(le)s. Il assure les quatre missions suivantes :

- **Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment, tissent des liens sociaux ;**
- **Organiser un lieu d'information et d'accès aux droits pour les parents, les assistantes maternelles ;**
- **Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel ;**
- **Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.**

Les RAM du territoire travaillent depuis plusieurs années en réseau autour de projets communs. Les RAM du Val de Saire, de Montebourg, du Cœur du Cotentin et de Saint-Sauveur-le-Vicomte ont ainsi programmé des animations pour la journée des assistantes maternelles le 19 novembre à Sottevast. Cette rencontre organisée autour d'ateliers et d'une conférence « Punir ou pas punir et si on en parlait ! » a rassemblé 131 enfants et 74 assistantes maternelles.

Quelques chiffres :

➤ **Le RAM Cœur Cotentin**
- 301 Assistant(e)s Maternel(le)s ;
- 3 animatrices ;
- Animations sur Valognes, Bricquebec, Brix, Sottevast ;
- 1 184 contacts ;
- 445 matinées d'éveil pour 304 enfants et 120 ass mat accueillis.

➤ **Le RAM du Val de Saire**
- 119 RDV ;
- 193 appels téléphoniques ou mail ;
- 104 animations proposées ;
- 30 Assistant(e)s Maternel(le)s ;
- 104 enfants différents participants ;
- 3 soirées conférences.

➤ **Le RAM de Montebourg**
- 64 Assistant(e)s Maternel(le)s ;
- 78 enfants ;
- 20 participants à la Baby-Gym.

➤ **Le RAM de Douve et Divette**
- 122 Assistant(e)s Maternel(le)s ;
- 288 enfants accueillis dont 226 à la journée et 62 en périscolaire ;
- 2 maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s sont installées sur le territoire de Douve et Divette, 1 ouverte en janvier 2016 à Martinvast et 1 à Nouainville ouverte en octobre 2017.

➤ **Le RAM de Saint-Pierre-Église**
- 69 Assistant(e)s Maternel(le)s agréé(e)s ;
- 76 familles différentes ont bénéficié du service ;
- 81 enfants ont participé aux séances d'éveil.

➤ **Le RAM des Pieux**
- 174 Assistant(e)s Maternel(le)s agréé(e)s ;
- 561 enfants accueillis ;
- 236 animations.

Les crèches

La crèche multi-accueil « Les Bout'en train » à Martinvast

En 2019, la crèche disposait d'un agrément pour accueillir 24 enfants (8 petits, 8 moyens, 8 grands) puis 27 enfants à partir du 1er mars répartis en 8 bébés, 9 moyens et 10 grands. Le nombre total d'enfants accueillis (permanents et occasionnels) s'élève à 81 enfants pour 89 enfants en 2018, 76 en 2017.

Les crèches multiaccueils des Pieux, Flamanville et de Benoistville

118 enfants accueillis au total selon la répartition suivante : 60 Les Pieux, 25 Flamanville et 33 Benoistville.

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Ces lieux de soutien à la parentalité sont ouverts à tous les petits enfants (moins de 4 ans ou moins de 6 ans selon les lieux) et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, etc.). Des accueillants sont présents et offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

Les objectifs :

- **Favoriser le lien entre parents et enfants ;**
- **Se rencontrer, échanger ;**
- **Être accueilli par des professionnels ;**
- **Accompagner l'enfant vers l'autonomie ;**
- **Trouver sa place ;**
- **Partager les expériences**.

Les trois LAEP communautaires sont :

- **« L'espace jeux » à Valognes, ouvert les mercredis matins hors vacances scolaires.** Sa fréquentation ne cesse d'augmenter avec 66 enfants et 55 familles accueillis en 2019. Cela représente une moyenne de 23 personnes par séance et des pics de fréquentation à 40 personnes. En 2019, le LAEP a organisé avec les familles bénévoles un pique-nique famille pour les vingt ans du REAAP, le Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents. Une belle réussite avec 97 personnes qui ont pu profiter des activités à disposition et partager leur repas dans une ambiance conviviale.
- **Le LAEP de Montfarville a permis de recevoir 18 familles différentes sur l'année 2018.** 24 enfants ont participé sur l'année aux temps d'accueil les mercredis en période scolaire de 9h15 à 11h45.
- **Le LAEP de Barneville.**

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La collectivité assure également la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur les Pôles de Proximité de la Côte des Isles, de la Région de Montebourg, de Saint-Pierre-Église et du Val de Saire. Ces territoires ont également développé, comme le territoire des Pieux, des animations estivales en faveur de la jeunesse. Pour les autres territoires de la Communauté d'agglomération, les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse ont été menées par les communes ayant développé une politique dans ce domaine.

Dans le Val de Saire

Le Centre de Loisirs situé à Montfarville accueille les enfants de 3 à 11 ans durant les mercredis des périodes scolaires et durant les vacances scolaires (hormis les vacances de Noël).
Le Centre de Loisirs multisites situé à Saint-Vaast-la-Hougue accueille les enfants de 6 à 14 ans sur les périodes de vacances scolaires (hormis les vacances de Noël). Ces activités sportives se déroulent principalement sur le complexe sportif à Saint-Vaast-la-Hougue. 170 enfants ont bénéficié de ces activités sur l'année.

Le Conseil de Développement et la plateforme participative

Le CoDev 98
La plateforme participative « J'en parle » 99

Le Conseil de Développement en 2019, c'est :

196 MEMBRES

4 COLLÈGES

3 ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

codev
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DU COTENTIN

Composé de citoyens bénévoles, le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative.

LE CODEV

Le Conseil de Développement du Cotentin (CoDev), instance de démocratie participative créée en 2017, est un outil de concertation ayant vocation à contribuer à la réflexion des élus de l'agglomération et à relayer les points de vue de la société civile sur le développement et l'attractivité du Cotentin.

En 2019, le Conseil de Développement s'est engagé dans une dynamique de travail ambitieuse avec une mobilisation et une participation active de l'ensemble des membres autour de saisines de l'agglomération : Plan de Déplacements du Cotentin (PDC), Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), mais également d'une auto-saisine portant sur l'identité du Cotentin.

Le Conseil de Développement en 2019, c'est :

- **196 membres répartis en 4 collèges (85 structures et 30 membres issus de la société civile) ;**
- **Un Président (Jean-Yves DESQUESNES) et un Vice-Président (Matthieu GIOVANNONE) ;**
- **Un bureau composé de 16 membres bénévoles issus d'un appel à candidatures auprès de l'assemblée plénière ;**
- **3 réunions plénières, 8 ateliers de travail et 6 réunions du bureau.**

Les principaux évènements qui ont marqué l'année 2019 :

- **Création d'un 4ème collège « société civile » par délibération du Conseil communautaire, le 7 février 2019 :**
  Le Conseil de Développement s'est ouvert à la société civile avec un appel à participation auprès de citoyens volontaires, souhaitant s'engager à titre personnel dans le débat public. 17 hommes et 16 femmes d'horizons divers ont répondu à l'appel et sont venus constituer ce 4ème collège, officiellement installé lors de la séance plénière du 6 mars 2019.

- **Plan de Déplacements du Cotentin (PDC) :**
  La Communauté d'agglomération du Cotentin a saisi le Conseil de Développement lors du Bureau communautaire du 14 mars 2019 afin que ce dernier formule un avis sur son Plan de Déplacements. Pour répondre à cette demande dans les délais, les membres du Conseil de Développement ont monté un groupe de travail. 25 membres ont ainsi réfléchi collectivement sur les orientations et le plan d'action lors de deux ateliers qui se sont déroulés les 9 septembre et 3 octobre. Ce travail a abouti sur une synthèse générale, adoptée lors de l'assemblée plénière du 7 novembre 2019, présentée en Bureau communautaire du 28 novembre 2019 et intégrée dans la rédaction finale du Plan de Déplacements.

➤ **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) :**
Après saisine officielle du Bureau communautaire et présentation en séance plénière, le 24 avril 2019, du diagnostic par M. MABIRE, V-P délégué à l'Environnement, le Conseil de Développement a constitué un groupe de travail afin de réfléchir collectivement aux grands enjeux du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration. Toutefois, les travaux autour du PCAET au sein des services de l'agglomération ayant été retardés, le Conseil de Développement a été dans l'obligation de reporter ses réunions à 2020.

➤ **Auto-saisine portant sur l'identité et l'attractivité du Cotentin :**
Suite à une séance plénière en mars 2019, le Conseil de Développement a constitué des groupes de travail afin de réfléchir à des propositions concrètes autour du déficit d'attractivité et d'image pour le Cotentin et, plus généralement, autour de l'identité du territoire. 3 groupes de travail se sont formés sur les thématiques suivantes : la mer, les équipements, la qualité de vie autour du vivre en Cotentin.
En 2019, les membres se sont réunis à 6 reprises en ateliers participatifs afin d'auditionner des acteurs du territoire, mais aussi débattre et réfléchir collectivement à des solutions concrètes. De ce travail doit découler des propositions qui seront soumises pour validation à l'assemblée plénière du Conseil de Développement, avant d'être diffusées auprès des élus de la Communauté d'agglomération et des principaux acteurs du Cotentin. Il s'agit d'un travail sur le long terme dont les premières propositions devraient émerger courant 2020.

LA PLATEFORME PARTICIPATIVE : J'EN PARLE

La Communauté d'agglomération du Cotentin a élaboré de façon concomitante trois grands documents de planification que sont le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC), le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ces documents revêtent une dimension stratégique pour l'aménagement futur du territoire, et c'est pourquoi la Communauté d'agglomération a souhaité mobiliser le grand public via une plateforme participative afin de recueillir leurs avis et leur permettre de contribuer à la construction du Cotentin de demain en mettant à disposition des citoyens des éléments d'information sur la démarche (définition, objectifs, étapes...) ainsi que les documents du projet (rapport de diagnostic complet, matrice plan d'actions , atlas territoriaux...).
La plateforme proposait aussi à ceux qui le souhaitaient de donner leur avis sur les plans.

Outre cette consultation, la plateforme « J'en parle » permettait aussi aux habitants de s'exprimer à travers une cartographie participative des mobilités où ils pouvaient localiser sur le territoire leurs observations (besoins, difficultés...) selon plusieurs thématiques : vélo, transports publics, etc.

Au total, **81 contributions** ont été recensées sur le site et les propositions faites sur la cartographie participative ont comptabilisé 94 votes. Cette plateforme a fonctionné de **juin à fin décembre 2019**.

LE COTENTIN VOUS ACCUEILLE SUR TOUT LE TERRITOIRE

COMMUNE NOUVELLE
CHERBOURG-EN-COTENTIN
10, Place Napoléon - B.P. 808
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél. : 02.33.08.26.00

COMMUNE NOUVELLE
LA HAGUE
8, rue des Tohagues - B.P. 217
Beaumont-Hague
50440 LA HAGUE
Tél. : 02.33.01.53.33

PÔLE DE PROXIMITÉ
DU CŒUR DU COTENTIN
Maison des Services Publics
22, rue de Poterie - BP 17
50700 VALOGNES
Tél. : 02.33.40.08.60

PÔLE DE PROXIMITÉ
DE LA CÔTE DES ISLES
15, rue de Becqueret
Z.A. du Pré-Bécouffret - B.P. 137
50270 BARNEVILLE-CARTERET
Tél. : 02.33.95.96.70

PÔLE DE PROXIMITÉ
DE DOUVE ET DIVETTE
Z.A. Le Pont
50690 MARTINVAST
Tél. : 02.33.52.33.08

PÔLE DE PROXIMITÉ
DE LA SAIRE
101 Rue du Bourg,
50110 Le Mesnil-au-Val
Tél. : 02.33.22.90.27

PÔLE DE PROXIMITÉ
LES PIEUX
31, route de Flamanville
50340 LES PIEUX
Tél. : 02.33.87.68.00

PÔLE DE PROXIMITÉ
DE MONTEBOURG
16, rue du Général Leclerc
50310 MONTEBOURG
Tél. : 02.33.95.41.50

PÔLE DE PROXIMITÉ
DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE
9, rue de la Boularderie
50330 SAINT-PIERRE-ÉGLISE
Tél. : 02.33.23.19.55

PÔLE DE PROXIMITÉ
DU VAL DE SAIRE
15, rue du Stade
50630 QUETTEHOU
Tél. : 02.33.23.12.80

PÔLE DE PROXIMITÉ
DE LA VALLÉE DE L'OUVE
19, avenue Division Leclerc - B.P. 200
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Tél. : 02.33.41.73.56

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
lecotentin.fr